This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

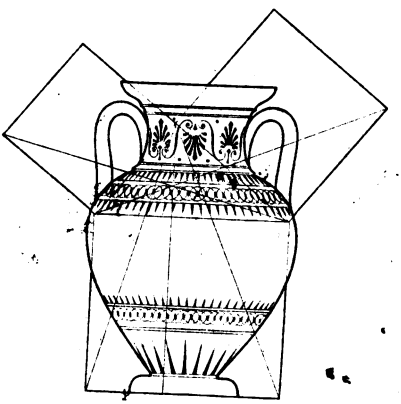

V8. C8. 1777 (1)

UN

CHRÉTIEN

CONTRE

SIX JUIFS.

LONDRES.

MDCCLXXVII.

ERRATA.

Page 7. *ligne* 14. tant de; *Corrigez*, de ces.

—— 10. . . . 24. à cet homme moyſe, *Corrigez* à cet homme (*Moyſe*).

—— 28. . . . 25. & ſuivantes, *Effacez ces mots.* Les Chinois tout ſubjugués qu'ils ſont par les Tartares ont ſoumis leurs vainqueurs à leurs Loix.

—— 128. . . . 32. après ces mots l'Olivier Franc. *Mettez*, anté ſur l'Olivier ſauvage.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
OF OXFORD
LIBRARY

UN CHRÉTIEN CONTRE SIX JUIFS.

AVANT-PROPOS.

BÉNISSONS la foule innombrable des pamphlets Anglais, dans leſquels une partie de la nation accuſe l'autre, quatre fois par ſemaine, de trahir la patrie, & qui ſont traduits en Français pour amuſer les curieux.

Béniſſons les ſonnets, dont l'Italie fourmille, ſoit à l'honneur, ſoit contre l'honneur des dames.

Béniſſons les écrits polémiques des Allemands, dans leſquels on ne ceſſe d'aprofondir des ſujets agréables de controverſe.

Béniſſons ſur-tout les Français, qui, depuis quelque temps impriment environ cinquante mille volumes par année, tant gros que petits, ſoit pour édifier le prochain, ſoit pour le ſcandaliſer, ſoit pour l'injurier, ſoit pour l'ennuyer.

Mais pourquoi tant bénir cette énorme quantité d'inſectes? C'eſt leur multitude que je remercie. Je me cache dans leur foule. Leur

grand nombre les fait périr en moins de temps qu'ils ne ſe forment. Je veux vivre deux jours comme eux.

Si ces livres duraient, s'ils ne tombaient tous les uns ſur les autres, dans un éternel oubli, ils ſeraient trop dangereux; on ſe verrait accuſé, vilipendé, condamné, juſqu'à la derniere poſtérité par quiconque a le loiſir & la malignité de faire un livre contre nous. Mais heureuſement un ennemi littéraire vous intente un procès par écrit, devant le tribunal de l'*univers*, ſoit dans une brochure, ſoit dans cinq ou ſix tomes. Cela eſt lu par cinq ou ſix perſonnes de l'un ou de l'autre parti, le reſte de la terre l'ignore. Sans quoi les accuſations graves, les injures mal déguiſées ſous un air de modération, les calomnies qu'on ſe permet ſi ſouvent dans les diſputes, pourraient avoir des ſuites fâcheuſes.

C'eſt donc devant un très-petit nombre de lecteurs oiſifs que je veux plaider la cauſe d'un homme horriblement accuſé & bafoué, & qui n'a pas la force de ſe défendre: & je la plaide aujourd'hui parce qu'elle ſera oubliée demain. Je ſuis l'ami du prévenu, je ſuis avocat. Voici le fait.

Un ancien profeſſeur, dit-on, d'un collége de la rue St. Jacques à Paris, écrivit en 1771 une ſatyre contre un Chrétien ſous le nom de trois Juifs de Hollande; & il en a fait imprimer une autre à Paris, en trois volumes aſſez épais, en 1776, ſous le nom de trois Juifs de Portugal, demeurant en Hollande auprès d'Utrecht.

Voilà donc un Chrétien obligé de ſe battre contre ſix Juifs. Eſt-ce Antiochus d'un côté,

& de l'autre les Macabées? La partie eſt d'autant plus inégale, que le ſavant profeſſeur ſe ſert ſouvent d'armes ſacrées, contre leſquelles je n'ai ni ne veux jamais avoir de bouclier.

Je vais répondre auſſi diſcretement que je le pourrai aux accuſations, auxquelles on peut répondre ſans tomber dans le piege que nous a tendu Monſieur le profeſſeur Juif.

Il a la cruauté d'imputer à ſa victime, je ne ſçais quelles brochures, les unes judaïques, les autres anti-judaïques, dont ce cher ami eſt très-innocent. (1) Il expoſe un vieillard bientôt nonagénaire, couché déjà, peut-être, dans le lit de mort, à la barbarie de quelques perſécuteurs qu'il croit animer par ſes délations calomnieuſes; & c'eſt en feignant de le ménager, en lui prodiguant des louanges ironiques, en l'appellant grand homme, qu'il lui porte reſpectueuſement le poignard dans le

(1) *N. B.* Vous lui imputez de faire lui-même une édition de ſes ouvrages, il n'en a jamais fait aucune, Monſieur; ceux qui ont bien voulu en faire dernierement, comme un de mes amis de Geneve, & monſieur le Bourguemêtre, M. le premier Paſteur de Lauſanne, ſans le conſulter, ſavent avec quelle indignité & quelle bêtiſe on les a contrefaites; vous avez du goût ſans doute, & votre ſtile le prouve aſſez. La faction dont vous êtes s'eſt toujours diſtinguée par une maniere d'écrire bien ſupérieure au ſtile de college, qui était celui de vos adverſaires. Daignez ouvrir le vingt troiſieme tome de l'édition de Londres, imitée de celle de Lauſanne, vous verrez plus de cinquante pieces de la biblioteque bleue & des charniers St. Innocent, entaſſées avec une merveilleuſe confiance depuis la page 229 juſqu'à la fin. Un editeur famélique ramaſſe toutes ces ordures pour achever un tome qui n'eſt pas aſſez épais, & il donne hardiment ſon édition en trente ou quarante volumes, que des curieux trompés achetent & qui pourit dans leur biblioteque. C'eſt le nom de l'auteur qu'on a acheté, ce n'eſt pas l'ouvrage. L'imprimeur quelqu'il ſoit, a la hardieſſe de mettre à la tête de chaque volume *Oeuvres complettes enrichies de notes, le tout revu & corrigé par l'auteur lui-même.* Il y a une édition ſous ſon nom dans laquelle on a gliſſé trois tomes entiers qui ne ſont pas de lui. Tel eſt l'abus qui regne dans la librairie & dans preſque tous les genres de commerce. Il y a des vaiſſeaux marchands, il y a des pirates. Le monde ne ſubſiſte que d'abus.

cœur. Moi qui prends ſon parti avec autant de candeur qu'il prit le parti de Monſieur l'abbé Bazin ſon oncle, je conjure ce Juif de ne me point combattre avec ces armes empoiſonnées. Je fais une guerre honnête. Entrons en matiere.

Je me range d'abord ſous l'étendard de St. Jérôme. J'invoque la lettre que ce grand homme écrivit à Dardanus, du petit village de Bethléem où il habita ſi longtemps ; voici comme il parle de la Judée.

LETTRE DE S^t. JEROME.

„ Je prie ceux qui prétendent que le peuple „ Juif prit poſſeſſion de ce pays après la ſortie „ d'Egypte, de nous faire voir ce que ce peu„ ple en a poſſédé. Tout ſon domaine ne „ s'étendant que depuis Dan juſqu'à Berſabé, „ c'eſt-à-dire l'eſpace de 160 milles en lon„ gueur (environ 53 de nos lieues)..... J'ai „ honte d'exprimer la largeur de cette terre „ de promiſſion; on ne compte que quarante „ ſix milles (environ 17 lieues) depuis Joppé „ juſqu'à Bethléem, après quoi on ne trouve „ plus qu'un affreux déſert habité par des „ nations barbares.

„ Voilà donc, ô Juifs! l'étendue du pays „ que vous vous vantez de poſſéder, & dont „ vous faites vanité parmi les nations qui ne „ vous connoiſſent pas. Allez étaler cet or„ gueil chimérique aux ignorants: pour moi

„ qui vous connais à fond, je ne donne point „ dans vos paneaux, cherchez vos dupes ail- „ leurs.

„ Vous me direz peut-être que par la terre „ de promiſſion on doit entendre celle dont „ Moïſe fait la deſcription dans le livre des „ Nombres. Il eſt vrai que Dieu vous l'a „ promiſe cette terre, mais il eſt faux que „ vous l'ayez jamais poſſédée..... L'évangile „ me promet la poſſeſſion du royaume des „ cieux, dont il n'eſt pas fait la moindre men- „ tion dans vos écritures.....

„ Vous avez commis beaucoup de grands „ crimes, ô Juifs! & vous êtes devenus es- „ claves de tous vos voiſins, &c. &c. &c."

Après ce témoignage, mon ami a pu ſe permettre quelques petites libertés ſur le peuple de Dieu, à l'exemple de St. Jérôme. Mais quand il eſt allé trop loin, ce qu'il ne faut jamais faire, je l'en ai charitablement averti, & il en a demandé pardon à Mr. Pinto Juif de Bordeaux, fort eſtimé des Chrétiens.

Examinons au plus vîte les pieces du procès.

I.

Du Cadran d'Ezechias & de l'ombre qui recule, & de l'aſtronomie Juive.

Le ſecrétaire Chrétien des ſix Juifs accuſe mon ami d'avoir dit que les anciens Hébreux, les gens d'au-delà, les paſſagers (car c'eſt ce qu'Hébreux ſignifie) n'étaient pas ſi ſavants en aſtronomie que Mrs. Caſſini, le Monier, la Lande, Bailli, le Gentil, &c. Je tiens qu'il a raiſon. Ce qui m'induit à le croire c'eſt que

je ne vois pas ſeulement le nom d'heure dans les cinq premiers livres conſervés par ce peuple: aucune diviſion du jour n'y eſt jamais marquée. De la Geneſe aux Macabées, il n'eſt parlé d'aucune éclipſe; & vous voyez que depuis quatre mille ans, les Chinois n'ont jamais manqué d'obſerver & de rapporter dans leur hiſtoire toutes les éclipſes qu'ils ont apperçues. Ce n'eſt point d'ailleurs inſulter une nation que de dire qu'elle n'était point autrefois mathématicienne. Il paraît que le roi Ezechias n'en ſavait pas tant que vos Juifs d'Eſpagne qui aiderent, depuis, le Roi Alphonſe X. à conſtruire ſes fameuſes tables aſtronomiques.

Le prophete Iſaïe veut faire un prodige qui aſſure Ezechias malade de ſa guériſon: il lui demande s'il veut que l'ombre de ſon cadran au ſoleil avance ou recule de dix lignes; le malade répond, il eſt bien aiſé de faire avancer l'ombre, je veux qu'elle recule: le malade ſe trompait; l'un dérangeait autant que l'autre le cours de la nature entiere.

Je ſuis perſuadé que dans la ſuite il y eut de ſavants Juifs, & ſurtout dans Alexandrie: ils n'auroient pas fait retrograder le ſoleil comme Iſaïe; mais ils l'auraient mieux connu. Il paraît même que vers le temps de la deſtruction de Jéruſalem, l'hiſtorien Flavian Joſeph, & le philoſophe Philon, n'étaient pas abſolument étrangers à l'aſtronomie. Flavian Joſeph parle du Sare des anciens Caldéens, compoſé de 223 mois lunaires qui ſervaient à former la période de ſix cents ans.

S'il y a quelque choſe de vrai dans l'hiſtoire des ſciences & des erreurs, c'eſt qu'elles viennent preſque toutes des bords du Gange, &

quelque prodigieuſe que paraiſſe leur antiquité, on ne peut guere leur dire, *a beau mentir qui vient de loin.* Preſque tous les ſavants de nos jours conviennent que les Bracmanes furent les inventeurs de l'aſtronomie & de la mithologie.

Après ces Indiens viennent les Perſans, les Caldéens, les Arabes, les Atlantides. Pour les Egyptiens ils ſemblent être plus récents, parce qu'il falut des ſiecles pour dompter le Nil, & pour rendre le meilleur terrain du pays habitable, comme l'a tant dit mon ami, tant honni par vous.

Les Grecs qui parurent les derniers de tant de peuples antiques, les éclipſerent tous dans les arts. S'il faut venir aux Juifs, c'était, il faut l'avouer, un chétif peuple Arabe, ſans arts & ſans ſcience, caché dans un petit pays montueux & ignoré, comme Flavian Joſeph l'avoue dans ſa réponſe à Appion. Ce peuple ne poſſéda une capitale, & n'eut un temple qu'environ dix-ſept cents ans après que celui de Tyr avait été bati; il ne fut connu des Grecs que du temps d'Alexandre, devenu leur dominateur, & ne fut apperçu des Romains que pour être bientôt écraſé par eux dans la foule.

Les Romains créerent roi de Judée un Arabe, fils d'un entrepreneur des vivres; & bientôt après ces pauvres Juifs furent eſclaves pour la huitieme fois, ſur les ruines de leur ville fumante de ſang, & vendus au marché, chaque téte au prix de l'animal dont ce déplorable peuple n'oſait manger. Je n'accumule pas toutes ces vérités pour offenſer la nation Juive; mais pour la plaindre.

II.

Si les Juifs écrivirent d'abord ſur des cailloux.

Le ſecrétaire des ſix Juifs prétend que leurs peres avaient dans un déſert toutes les commodités pour écrire, à peu près comme on les a de nos jours. Il reprend vivement mon ami d'avoir cru qu'on gravait alors ſur la pierre. Cependant le livre de Joſué eſt le garant de ce que mon ami a avancé; car il eſt dit: „ Joſué brûla la ville de Hai, la réduiſit en cendre, & en fit un monceau de ruines éternelles, fit pendre le roi, & éleva un autel de pierres au Seigneur le Dieu d'Iſraël, ſur le mont-Hebal; il fit cet autel de pierres brutes comme il étoit écrit dans la loi de Moïſe, & il y offrit des holocauſtes & des victimes pacifiques, & il écrivit ſur les pierres le Deuteronome. (2) *Joſué, Chap. IV.*

III.

De gens maſſacrés pour avoir graſſeyé en parlant.

Je ſuis obligé de vous ſuivre, & de paſſer avec vous d'un article de maſſonerie à un objet

(2) Le ſecrétaire qui paraît très-inſtruit des anciens uſages & des arts de l'antiquité, aurait bien dû nous inſtruire comment on écrivait ſur des cailloux non taillés, & comment cette écriture n'était pas effacée par le ſang des victimes qui coulait continuellement ſur cet autel de pierres brutes. Cette recherche eût été plus néceſſaire, que l'affreuſe malignité d'imputer à mon ami, je ne ſçais quelles brochures, où il eſt dit que Thot a compoſé des livres en caracteres alphabétiques, écrits ſur autre choſe que ſur des tables de pierre & de bois, il y a environ cinq mille ans.

de morale. Il s'agit de quarante deux mille de vos freres, les Juifs de la tribu d'Ephraïm qui furent tous égorgés par leurs freres des autres tribus, à un des gués de la petite riviere du Jourdain. On leur criait, prononcez Shibolet, épi de bled. Ces malheureux qui graſſeyaient & qui ne pouvaient dire Shibolet, diſaient Siboleth, & on les égorgea comme des moutons..... Quelle erreur y a-t-il donc Monſieur? Quelle mauvaiſe intention? Quelle faute à dire qu'ils furent maſſacrés pour avoir graſſeyé? L'horreur, l'abomination n'eſt-elle pas que des freres aient maſſacré tant de freres pour quelque cauſe que ce puiſſe être?

IV.

Du Veau d'or.

Voici une affaire à peu près auſſi maſſacrante & plus ſcientifique. Mon ami qui reſpecte les théologiens & qui ne l'eſt point, a ſoutenu d'après pluſieurs peres de l'Égliſe & d'après la ſimple raiſon, que tout fut miracle dans la maniere dont Dieu conduiſit ſon peuple dans le déſert & l'en tira; que toutes les voies de Dieu furent autant de miracles; que la fonte & la fabrication du Veau d'or en 24 heures, cet or jetté dans le feu & réduit en poudre, & avalé par tout le peuple, les vingt-trois mille hommes qui ſe laiſſent choiſir & égorger ſans ſe défendre, *&c.* ſont d'auſſi grands prodiges que tous ceux dont le Pentateuque eſt rempli. Sur quoi mon ami a proféré cette exclamation qui me ſemble ſi religieuſe & ſi convenable, *l'hiſtoire d'un peuple conduit par*

Dieu même, ne peut-être que l'hiſtoire des prodiges.

Commençons par vous prouver, Mr. qu'en ſuivant exactement l'énoncé de la ſainte écriture, le Veau d'or fut jetté en fonte en 24 heures, quoique la Horde Juive n'eût point d'heures encore, & ſoit qu'on ſe ſerve du terme d'un jour ou d'une nuit pour exprimer le temps dans lequel ce Veau fut fabriqué.

Et Moïſe entrant au milieu de la nuée monta ſur la montagne & y demeura quarante nuits: Exod. Chap. 14. *& le Seigneur ayant achevé tous ces diſcours ſur la montagne Sinaï donna à Moïſe ſon témoignage & ſa loi en deux tables de pierre, écrites du doigt de Dieu:* Chap. 16.

Il paraît, Monſieur, que voilà les quarante jours accomplis, & il eſt clair auſſi, permettez-moi de le dire, qu'on écrivait dans ce déſert ſur la pierre.

Mais le peuple voyant que Moïſe différait à deſcendre de la montagne s'aſſembla devers Aaron, & lui dit: fais nous des Dieux qui marchent devant nous: car nous ne ſavons ce qui eſt arrivé à cet homme, Moïſe, qui a fait ſortir de la terre d'Egypte; & Aaron leur répondit, ôtez les parures oreilleres de vos femmes, fils & filles; & apportez les moi; & le peuple fit comme Aaron avait commandé, & apporta les parures oreilleres, & Aaron les ayant reçues leur fit un Veau avec le burin; Veau d'ouvrage de fonte; & ils dirent voilà tes Dieux, ô Iſraël! qui t'ont tiré de la terre d'Egypte. Ce qu'Aaron ayant vu; il dreſſa un autel devant le Veau, & il cria par la voix d'un Crieur: c'eſt demain la fête du ſeigneur Veau.

Il me ſemble, Monſieur, qu'il n'y a que vingt-quatre heures entre la demande du Veau

d'or & ſa fête. Les quarante jours pendant leſquels Moïſe & Joſué reſterent avec Dieu ſur la montagne ſont paſſés; la loi eſt entre ſes mains, & pendant qu'il eſt prêt à deſcendre, le peuple demande à adorer des Dieux qui marchent: Aaron imagine un Veau d'or: on le jette en fonte: on l'adore; on n'a pas perdu du temps.

Il eſt très-vrai que Mr. Pigal demande ſix mois pour fondre un Veau d'or, & même ſans le reparer au ciſeau & à la lime, encore moins au burin; car un tel ouvrage ne ſe fait pas avec le burin. Tout cela eſt très-long, & prodigieuſement difficile; pardonnez donc à mon ami d'avoir regardé cette aventure comme un prodige que Dieu permettait; car, apparemment, vous conviendrez que rien n'eſt ici dans le cours des choſes naturelles.

V.

De la maniere de fondre une ſtatue d'or:

Vous croyez, Monſieur, que dans les déſerts d'Oreb & de Sinaï, il y avait des moyens plus expéditifs de fondre une ſtatue de métal, que ceux dont ſe ſervent nos ſculpteurs. J'oſe vous répondre qu'il n'y en a point: il faut abſolument un moule, tellement préparé, arrêté, affermi, entouré qu'il ne ſe caſſe ni ne ſe démente en aucun endroit pendant l'opération: il faut que l'or ſe répande autour de lui exactement, ſans félure, ſans inégalité; c'eſt ce qui eſt très-long & très-difficile.

Vous dites que vous avez trouvé à Paris, dans la rue Guérin-Boiſſeau, un ſculpteur qui

put voir tout d'un coup cet animal, il fallait qu'il fût bien gros, & au moins de la taille du Bœuf Apis, dont il était la brillante image.

VIII.

De l'or potable.

Pour accabler mon ami vous changez le procès criminel que vous lui faites en un autre procès. Vous parlez d'or potable. On ne vous a jamais nié qu'on pût avaler de l'or, du plomb, de l'antimoine. Que ne peut-on pas avaler? Mon ami avale les injures cruelles que vous lui dites avec des compliments; les calomnies dont vous le chargez, les accusations odieuses que vous lui intentez, & qui dans d'autres temps pourraient avoir le cruel effet de faire excommunier un honnête homme. Tandis que vous faites avaler ces pilules si ameres, préparées d'une main qui n'est ni tout-à-fait Judaïque, ni tout-à fait Catholique, pourquoi nous invitez-vous à vous parler d'or potable?

Si c'est votre veau cuit sous la braise, & pulvérisé par cette braise, la chose est impossible, comme toute la terre en convient.

Si vous voulez parler de l'or potable des charlatans; c'est une question très-étrangere. L'or est indestructible; l'eau qu'on appelle régale, parce qu'on a donné à l'or le nom de roi des métaux, le dissout si imparfaitement, qu'elle ne peut lui ôter la plus légere partie de sa substance; on lui rend, avec de l'eau forte toutes ces parties que l'eau régale avait séparées. Ces deux eaux sont les poisons les plus violents, &

vous ne prétendez pas, Monſieur, que Moyſe ait fait boire de cette eau aux Iſraëlites pour empoiſonner tout le peuple de Dieu.

Vous dites que Sthal, Chrétien & Chymiſte, a fait de l'or potable, & vous citez ſes opuſcules (ſans dire quel opuſcule) dans leſquels il dit que *le ſel de tartre mêle au ſoufre diſſout l'or, au point de le réduire en poudre qu'on peut avaler.* Je ſçais bien que le foye de ſoufre mêlé avec l'eau régale lui ôte la propriété d'être or fulminant, propriété terrible plus dangéreuſe que celle de la poudre à canon. Nous regardons le ſoufre comme l'ennemi de l'or. Je n'ai jamais vu d'or réduit en poudre que par la lime. Je regarde toutes les diſſolutions d'or comme des poiſons mortels, ſans en excepter l'or potable de Mademoiſelle Grimaldi: je ne vous parle point des gouttes du général La Mothe; je ne connais point cette compoſition, mais je ne vous conſeille pas, Monſieur, d'avaler de l'or du Chrétien Sthal, réduit en poudre par le moyen du ſel de tarre & du foye de ſoufre: premierement, parce que je ſuis très-ſûr que ces deux ſeuls ingrédiens ne peuvent pulvériſer l'or, & que ſi Sthal a dit cela, il a dit une inſigne fauſſeté: ſecondement, parce que je ſuis encore très-ſûr que vous ſeriez en danger de mort, ſi vous preniez de la diſſolution d'or, faite par les procédés ordinaires, & que je ne veux pas vous tuer, quoique vous ayez voulu tuer mon ami.

Hélas! Monſieur, vous avez parlé, ſans le ſavoir, à un homme qui n'eſt que trop au fait des préparations de l'or; j'ai chez moi plus d'un Artiſte qui ne travaille qu'à cela: il m'en coute aſſez pour que je ſois en droit de dire mon avis.

X.

De vingt trois-mille Juifs égorgés par leurs freres.

Vous faites un crime à mon ami d'avoir plaint vingt-trois mille Juifs maſſacrés par les Lévites, leurs freres, ſans ſe défendre. Ah! Monſieur, ſi vous êtes Juif, ayez quelque compaſſion pour vos freres, ſi vous êtes Chrétien ayez en pour vos peres. Mon ami a eu le bonheur d'inſpirer l'eſprit d'indulgence à bien des gens qui avaient à ſe reprocher des ſévérités impitoyables. N'a-t-il pu parvenir à vous rendre humain?

Et Moyſe voyant le peuple nud, car Aaron l'avait dépouillé à cauſe de ſon ignominie (3) [du Veau d'or] *& l'avait expoſé au milieu de ſes ennemis; Moyſe ſe mit à la porte du camp, & dit, qui eſt au Seigneur ſe joigne à moi; & tous ceux de la race de Lévi ſe joignirent à lui, & il leur dit: que chacun mette ſon épée ſur ſa cuiſſe; allez & revenez d'une porte à l'autre à travers du camp: que chacun tue ſon frere, ſon ami & ſes proches. Les enfans de Lévi firent ce que Moyſe ordonnait, & il y eut en ce jour vingt-trois mille hommes de maſſacrés.*

Quoi, Monſieur, voilà (par le texte) Moyſe lui-même qui, à l'âge de quatre vingt ans paſſés, ſe met à la tête d'une troupe de meurtriers, *qu'on ſe joigne à moi*, & qui avec eux égorge de

(3) Pluſieurs perſonnes ſenſibles ont été ſurpriſes qu'Aaron lui-même livrât les coupables, car il paraiſſait le plus criminel: le peuple avait demandé des Dieux qui marchaſſent, & Aaron imagina le Bœuf.

de ſes mains vingt-trois mille de ſes compagnons. Chacun tue ſon frere, ſon ami, ſon parent! C'eſt mon ami, à moi, mon innocent ami que vous accuſez d'être l'ennemi des Juifs; c'eſt lui qui pleure ſur les infortunés qu'on égorge, & c'eſt vous qui vous réjouiſſez de ce maſſacre!

Il faut de la ſévérité, dites-vous, *quand les prévaricateurs ſont nombreux.* Ah! Monſieur, ce n'eſt pas à vous de le dire. Je ne veux pas vous demander ſi vous auriez trouvé bon que l'on égorgeât vingt-trois mille convulſionnaires. Je ne veux pas vous outrager, comme vous avez inſulté mon ami. Quoi vous auriez donc applaudi à la St. Barthelemi; car enfin les ſoixante & dix mille citoyens qu'on égorgea en France étaient des rebelles à votre religion dominante; ils étaient plus coupables que vos Iſraëlites; car ils péchaient contre des loix connues; & les Iſraëlites furent moins coupables, quand ils s'impatienterent de ne point recevoir des loix qu'on leur feſait attendre depuis quarante jours! O homme, qui que vous ſoyez, apprenez à pardonner.

Pour moi, Monſieur, quand même vous auriez été convulſionnaire, ce que je ne crois pas, je ne pourrais vous vouloir de mal. Quand même vous auriez écrit des lettres de cachet ſous le frere le Tellier, encore aurais-je pour vous de l'indulgence; encore ſerais-je votre frere ſi vous daigniez être le mien.

X.

De vingt-quatre mille autres Juifs, égorgés par leurs freres.

Mais, pardonnez encore une fois à mon malheureux ami, ſi après avoir plaint vingt-

trois mille pauvres Juifs mis en pieces ſans ſe défendre, par les propres mains de l'octogénaire ou nonagénaire Moïſe, & par ſes Lévites; il a de plus oſé étendre ſa pitié ſur vingt-quatre mille autres deſcendants de Jacob, aſſaſſinés environ quarante ans après, & toujours par leurs freres.

Vous croyez, ou faites ſemblant de croire que ces vingt-quatre mille Juifs moururent de la peſte en un jour: je le ſouhaite. Dieu eſt le maître de choiſir le genre de mort dont il veut que les hommes périſſent. Mais voici le texte dans toute ſa pureté.

Et l'Eternel dit à Moïſe: Saiſis tous les princes du peuple & pends les tous à des potences à la face du ſoleil, &c..... Et on en tua ce jour-là vingt-quatre mille Nombre, Chap. 25.

Pourquoi défigurez-vous entierement ce paſſage? Ce ſont les princes du peuple que Moïſe fait d'abord pendre; & vous traduiſez que *Moïſe les aſſembla avec lui pour faire pendre les coupables.* Vous pouvez ſavoir cependant que Zamri, qui fut aſſaſſiné le premier, était un prince du peuple: *dux de cognatione*, chef de tribu, & que ſa femme, ou ſa maîtreſſe *Cosbi*, était fille du roi ou prince de Madian: *Cosbi, filiam ducis Madian.* Pourquoi dites-vous que ce prince & cette princeſſe moururent d'une épidémie, d'une peſte qui emporta vingt-quatre mille hommes en un jour? *Occiſi ſunt*, on les tua, ſignifie-t-il la peſte?

N'eſt-il pas vraiſemblable que ces princes du peuple, tués par l'ordre exprès de Moïſe, étaient à la tête d'un grand parti contre lui, & qu'ils voulaient dépoſſéder un vieillard qu'on nous peint âgé de cent vingt ans, dont ils étaient laſſés & jaloux; un vieillard dur & mal aviſe

(ſelon eux) qui pendant vingt années avait fait errer plus de deux millions d'hommes dans des déſerts épouvantables, ſans pain, ſans habits, ſans pouvoir ſeulement entrer dans cette terre promiſe, malheureux objet de tant de courſes? L'auteur du livre des Nombres, quelqu'il ſoit, ne dit pas cela, je ne le dis pas non plus; mais je ſoupçonne qu'on peut le ſoupçonner.

Voici ce qui me fait croire qu'on peut me pardonner mon ſoupçon; je ne recherche point quel eſt l'auteur du livre des Nombres; je mets à part l'opinion du grand Newton, & celle du ſavant Le Clerc, & celle de tant d'autres. Je ne veux point deviner dans quel eſprit on écrivit ce *Bemiddebar*, ce livre des Nombres. Je me tiens à la vulgate reçue & conſacrée dans notre Sainte Egliſe, & je n'oſe même la citer que ſur les difficultés qui regardent l'hiſtoire. Je me donne bien de garde de toucher au théologique. Je ſens bien que cela ne m'appartient pas.

L'hiſtorique me dit donc que le prince Juif, nommé Zamri, couchait dans ſa tente avec ſa femme ou ſa maîtreſſe, la princeſſe nommée Cosbi, fille du grand prince Madianite nommé Sur, lorſque Phinée, petit fils d'Aaron, & petit neveu de Moïſe, commença le maſſacre par entrer ſubitement dans la tente de ces princes, que l'auteur appelle *Bordel-Lupanar*; & cet arriere-neveu de Moïſe eſt aſſez vigoureux & aſſez adroit pour les percer tous deux d'un ſeul coup dans les parties de la génération, parties qui étaient ſacrées chez tous les peuples de ces cantons, & ſur leſquelles même on faiſait les ſerments. Or cet aſſaſſinat ſacrilege, commis par le plus proche parent de

Moïſe, ne nous induit-il pas à croire qu'il s'agiſſait de le venger d'une cabale des princes d'Iſraël & des princes de Madian, ſoulevée contre le légiſlateur? C'eſt ce que je laiſſe à juger par tout homme éclairé & impartial.

XI.

Remarque ſur le prince Zamri & ſur la princeſſe Cosbi, maſſacrés en ſe careſſant.

A peine ce jeune prince & cette jeune princeſſe ſont-ils ſi ſingulierement aſſaſſinés, *nubendi tempore in ipſo*, que les Satellites de Phinée courent aſſaſſiner vingt-quatre mille hommes du peuple, ſans compter les princes: *Occiſi ſunt*, qu'en dites-vous? Je ne ſçais pas ce que mon ami en a dit: il me mande que vous le citez à faux, je n'ai point vu en effet dans ſes ouvrages le paſſage que vous lui imputez. Laiſſez-moi juſtifier mon ami, & pleurer ſur ce pauvre prince & ſur cette pauvre princeſſe maſſacrés en faiſant l'amour. Si vous ne les avez jamais pleurés, je vous plains. Un de vos plaiſants de Paris m'exhorte à me conſoler, en me diſant que tout cela n'eſt peut-être pas vrai: ce plaiſant me fait frémir.

XII.

Quel Scribe écrivit ces choſes.

Ce mauvais plaiſant, Monſieur, m'empêche de diſcuter avec vous, quel Scribe a écrit le premier vos volumes Juifs, dans quel temps ils ont été écrits, s'ils ont tous été dictés par

le Saint-Eſprit, ſi jamais il ne s'eſt trouvé de Juif qui ait écrit ſans être inſpiré, comme ont fait probablement, Flavian Joſeph, & Philon, & Onkelos, & Jonathan, & les auteurs du Talmud, & mon ami Ephraïm, Juif d'un grand roi, plus brave que votre David & plus éclairé que votre Salomon.

Dieu me garde, Monſieur, de marcher avec vous ſur ces charbons ardents, cachés ſous des cendres trompeuſes. C'eſt à vous d'examiner quelles raiſons avait le grand Newton pour décider que le Pentateuque fut compoſé par Samuel, tandis que pluſieurs autres ſavants le croient rédigé tel qu'il eſt par Eſdras: pour moi je n'oſe entrer dans cette querelle; il y a des choſes qu'on dit hardiment en Angleterre, & qu'il ſerait dangereux, peut-être, de dire à Paris; on peut y jouer, avec un prodigieux ſuccès, toutes les pieces du divin Shakeſpeare, mais on ne peut y profeſſer toutes les découvertes de Newton.

C'eſt par la même circonſpection que je ne vous parlerai ni du magiſtrat Colins, ni du maître ès arts Woolſton, ni du Lord Schaftersbury, ni du Lord Bolingbroke, ni du célebre Gordon, ni de ce fameux membre du Parlement, Trenchard, ni du doyen Svift, ni de tant d'autres grands génies Anglais: *quid de cumque viro & cui dicas ſæpe caveto.*

J'ajoute: *caveto in Gallia & in Hiſpania plus quam in Anglia.* Il eſt vrai qu'actuellement toutes ces diſputes théologales ne font plus aucun effet ni en Angleterre, ni en Hollande, ni en aucun pays du Nord; on y eſt aſſez ſage pour les mépriſer; un homme qui voudrait aujourd'hui expliquer certaines choſes contradictoires ne ſerait que ridicule.

XIII.

Qui a fait la cour à des Boucs & à des Chevres?

Paſſons vîte aux ſingularités hiſtoriques dont il eſt permis de parler. Vous-êtes fâché contre mon ami de ce qu'il paſſe, ſelon vous, pour avoir dit que vos grands peres faiſaient autrefois l'amour à des Chevres, & vos grandes meres à des Boucs dans les déſerts de Pharan, de Sin, d'Oreb, de Cades Barné, où l'on était fort déſœuvré: la choſe eſt très-vraiſemblable, puiſque cette galanterie eſt expreſſément défendue dans vos livres On ne s'aviſe guere d'infliger la peine de mort pour une faute dans laqu'elle perſonne ne tombe. Mais ſi ces fantaiſies ont été communes il y a plus de trois mille ans chez quelques uns de vos ancêtres, il n'en peut réjaillir aucun opprobre ſur leurs deſcendans. Vous ſavez qu'on ne punit point les enfans pour les ſottiſes des peres, paſſé la quatrieme génération. De plus vous ne deſcendez point de ces mariages hétéroclites. Et quand vous en deſcendriez, perſonne ne devrait vous le reprocher.

On ne ſe choiſit point ſon pere.
Par un reproche populaire
Le ſage n'eſt point abbatu.

Songez que ſous l'empire floriſſant d'Auguſte, qui fit regner les loix & les mœurs, à ce que dit Horace, les Chevres ne furent pas abſolument mépriſées dans les campagnes: les Boucs en étaient jaloux. Souvenez vous du *Novimus & qui te*, de Virgile; les Nimphes en rirent, dit-il, & ſi vous m'en croyez, vous

en rirez auſſi, au lieu de vous fâcher, comme Mr. Larcher du college Mazarin s'eſt fâché contre le neveu de l'abbé Bazin, qui n'y entendait pas fineſſe.

Le Maréchal de la Feuillade écrivit un jour au prince de Monaco, *Laſciamo queſte porcherie horrende. Non ho maï fatto il peccato di beſtialita che con voſtra altezza.*

XIV.

Des Sorciers.

Je ne ſçais jamais ſi c'eſt au Juif, ou au ſecrétaire de la rue St. Jâques, ou au ſavant d'un village près d'Utrecht, à qui j'ai l'honneur de parler. Quoiqu'il en ſoit c'eſt toujours en général à Iſraël que mes réponſes doivent être adreſſées.

Iſraël prétend qu'on s'eſt contredit quand on a parlé du Sabat des Sorciers. Il n'y a point de Démonografe qui n'ait aſſuré que les Sorciers qui allaient au Sabat, par les airs, ſur un manche à balai pour adorer le Bouc, avaient reçu cette méthode des Juifs & que le mot Sabat en faiſoit foi.

Vous dites que ceux qui ſont de cette opinion, ſe contrediſent en ce qu'ils conviennent que les Juifs avant la tranſmigration ne connoiſſaient pas encore les noms des anges & des diables, & même n'admettaient point de diables; par conſéquent ils ne pouvaient ſe donner un diable, comme ont fait les Sorcieres & baiſer le diable au derriere ſous la figure d'un Bouc.

Mais auſſi, Meſſieurs, ce n'eſt que depuis votre diſperſion que vous avez été accuſés d'enſeigner la ſorcellerie aux vieilles. Ce ſont les anciens Juifs du temps de Nabucodonoſor, du temps de Cirus; les anciens Juifs du temps de Titus, du temps d'Adrien, & non les anciens du temps de la fuite d'Egypte, qui coururent chez les nations vendre des filtres pour ſe faire aimer, des paroles pour chaſſer les mauvais génies, des onguents pour aller au ſabat en dormant; & cent autres ſciences de cette eſpece.

Vous ſavez combien de livres de magie vos peres ont attribué à Salomon. Votre hiſtorien Flavian Joſeph en cite quelques uns dans ſon livre huitieme: & il ajoute qu'il a vu lui-même opérer des guériſons miraculeuſes avec ces recettes. Je puis vous aſſurer, Meſſieurs, & tout ce qui m'entoure ſçait que plus d'un Seigneur Eſpagnol, m'a écrit, & fait écrire pour céder la clavicule de Salomon, qu'on leur avoit dit être en ma poſſeſſion. Il y a de vieilles erreurs qui durent bien long-temps. Le genre humain a obligation à ceux qui le détrompent.

Au reſte, ſi quelques pauvres femmes Juives ont eu la bétiſe de ſe croire Sorcieres, & ſi autrefois il s'en trouva qui eurent la faibleſſe d'imiter Phillire & Paſiphaé, & de prodiguer leurs charmes à ceux qui ſont appellés *les Velus* dans le Lévitique; que vous importe? Cela ne doit pas plus vous intéreſſer que les Sorcieres des bords du Rhin qui voulurent immoler les Ambaſſadeurs de Céſar, n'intéreſſent aujourd'hui les très-aimables Princeſſes qui font l'honneur de ce pays.

XIV.

Silence reſpectueux.

Vous exigez, Monſieur, que je vous diſe pourquoi Dieu a donné plus de préceptes à Abraham qu'à Noé, & que je vous développe ſi Dieu ne peut pas donner de nouvelles loix ſuivant les temps & les beſoins. Je vous réponds que je ne ſuis ni aſſez fort ni aſſez hardi pour avoir un ſentiment ſur une queſtion ſi épineuſe. Je crois que Dieu peut tout, & mon ami ne vous fera pas d'autre réponſe.

Je penſe que vous ne me repondriez pas davantage ſi je vous demandais pourquoi non ſeulement le nom de Noé, mais le nom de tous ſes ancêtres ont été ignorés de la terre entiere juſqu'à nos peres de l'Egliſe? Pourquoi il n'y a pas un ſeul auteur parmi les Gentils qui ait jamais parlé d'Adam, le pere du genre humain & de Noé, ſon reſtaurateur? Comment ſe peut-il faire que dans une ſi nombreuſe famille il ne ſe ſoit pas trouvé un ſeul enfant qui ſe ſoit ſouvenu de ſon grand pere excepté vous? Pourquoi la Coſmogonie de Sanchoniaton qui écrivait dans votre voiſinage avant Moïſe, eſt-elle abſolument différente de celle de ce grand-homme? Vous ſavez tout ce qu'on peut dire Parlez, Monſieur, car pour moi je ne dirai mot.

XVI.

Animaux immondes.

Nous ne ſerons pas d'accord, Meſſieurs les Juifs, ſur la notion du droit divin. Nous

appellons droit divin tout ce que Dieu a ordonné; ainſi nos bénéficiers ont dit que leurs dixmes ſont de droit divin, parce que Dieu même vous avait ordonné de payer la dixme à vos Lévites. Nous appellons les devoirs communs de la ſociété, le droit naturel.

Où avez-vous pris qu'il y ait *un ton railleur* à dire: Dieu défendit qu'on ſe nourrit de poiſſons ſans écailles, de porcs, de lievres, de hériſſons, de hiboux? Comment avez-vous trouvé un *ton* dans des paroles écrites? Où eſt la raillerie? Hélas! vous voulez railler, vous parlez de Zaïre & d'Olympie quand il eſt queſtion des griffons & des ixions, animaux inconnus dans nos climats, dont il vous fut ordonné de vous abſtenir dans le vôtre. Vous reprochez à mon ami d'avoir dit que *les griffons & les ixions Juifs doivent être mis au rang des monſtres & que ce ſont des ſerpens aîlés avec des aîles d'aigles.* Il n'a jamais dit cela, Monſieur, & il eſt incapable d'avoir écrit qu'on eſt aîlé avec des aîles.

Je ne regarde pas votre mépriſe comme une de ces calomnies cruelles que vous avez eu le malheur de copier dans votre livre. Vous avez vu apparemment cette phraſe dans une des mille & une brochures qu'on a faites contre mon ami; & vous la répétez au hazard. Je vous jure, Monſieur qu'elle n'eſt pas de lui.

XVII.

Des Cochons.

Qui que vous ſoyez, ou Juif ou Chrétien, ou Amalécite, ou Récabite, ou habitant d'U-

trecht, ou docteur de la rue St. Jâques, vous êtes un ſavant homme, vous avez beaucoup lu, vous faites uſage de vos lectures; il y aurait plaiſir à s'inſtruire avec vous: nous ſerions gloire d'être vos écoliers, mon ami & moi, ſi vous aviez un peu plus d'indulgence.

Vous parlez très-bien de la bonne chere des Juifs. Il eſt vraiſemblable que le petit ſalé auroit été mal ſain dans les déſerts de la baſſe Syrie & de l'Arabie pétrée. Vous nous auriez encor donné de nouvelles inſtructions ſi vous nous aviez apris pourquoi les Egyptiens, ſi antérieurs à la loi Juive, ne mangeaient point de cochon. Vous nous rendriez un nouveau ſervice ſi vous nous diſiez comment les Juifs qui font tout le commerce de la Veſtphalie, pays aſſez froid où l'on ne ſe nourrit que de porc, n'ont pu obtenir quelque diſpenſe de leurs Rabins.

Ne vous eſt-il pas arrivé la même choſe qu'à nos Minimes? Le bon Martorillo, Saint François de Paule, leur ordonna de manger tout à l'huile en Calabre, où l'huile eſt la nourriture des pauvres, il ſuivent par humilité cette loi en Allemagne, où l'huile eſt un mets recherché, & où un tonneau d'huile coûte plus que quatre tonneaux de vin. Vous nous auriez prouvé qu'il faut que tout moine obéiſſe à ſon fondateur. C'eſt ainſi que les Muſulmans à qui Mahomet défendit le vin dans les climats brûlants de l'Arabie, n'en boivent point dans le climat froid de la Crimée.

A l'égard du lievre dont il ne vous eſt pas permis de manger parce qu'il rumine & qu'il n'a pas le pied diviſé, quoiqu'en effet il ait le pied très-diviſé & qu'il ne rumine point; ce

n'eſt qu'une petite mépriſe. Monſieur le Paſteur du Bourg-Dieu a dit que ce n'eſt pas là où gît le lievre. Si ce n'eſt pas Bourg-Dieu qui l'a dit, c'eſt un autre.

XVIII.

Peuples diſperſés.

Vous dites dans le même endroit que les Juifs ſont reſtés les ſeuls des anciens peuples, *&c.* & qu'ils triomphent des ſiecles. Mais les Arabes beaucoup plus anciens qu'eux ſubſiſtent en corps de peuple & habitent encor un vaſte pays qu'ils ont toujours habité. Les Egyptiens ſont en Egypte ſous le nom de Cophtes, & n'ont oublié que leur langue. Les Bracmanes ſubjugués par ceux qu'on appelle Maures ont conſervé leurs loix, leurs rites, & même la langue de leurs premiers peres; les Parſis, diſperſés comme les Juifs, & autrefois dominateurs des Juifs, ſont auſſi attachés qu'eux à leurs uſages antiques, & eſperent toujours comme eux une révolution. Les Chinois tout ſubjugués qu'ils ſont par les Tartares ont ſoumis leurs vainqueurs à leurs uſages antiques, & eſperent toujours comme eux une révolution. Les Chinois tout ſubjugués qu'ils ſont par les Tartares ont ſoumis leurs vainqueurs à leurs loix. On ne peut plus dire aujourd'hui *Græcia capta ferum victorem cepit.*; comme Horace le diſait à Auguſte: mais enfin il y a plus de cent mille Grecs dans la ſeule ville de Stamboul; Athenes, Lacédemone, Corinthe & l'Archipel ſont encore peuplés de Grecs; & pour parler des petites nations, les Arméniens aſſervis

ſont le commerce comme les Juifs dans toute l'Aſie & ne s'allient communément qu'entr'eux, ainſi que les Cophtes, les Brames, les Banians, les Parſis & les Juifs. Tout les peuples qui exiſtent triomphent des ſiecles.

XIX.

Ordre de tuer.

Dans votre lettre troiſieme, Monſieur, où vous faites un magnifique éloge de l'intolérance, vous avez oublié de citer le fameux paſſage du Deuteronome. *S'il ſe leve parmi vous un profete, qui ait vu & qui ait prédit un ſigne & un prodige, & ſi ſes prédictions ſont accomplies, & s'il vous dit, allons ſuivons des dieux étrangers &c..... que ce profete.... ſoit maſſacré.... ſi votre frere fils de votre mere, ou votre fils, ou votre fille, ou votre femme qui eſt entre vos bras, ou votre ami que vous chériſſez comme votre ame, vous dit, allons ſervons des dieux étrangers, ignorés de vous & de vos parens, égorgez-le ſur le champ, frappez le premier coup & que le peuple frappe après vous.*

Vous avez frémi, Monſieur, ſi vous êtes chrétien; vous avez tremblé que vos Juifs dont vous vous êtes fait ſecrétaire, n'abuſaſſent contre les chrétiens de ce paſſage terrible. En effet le fameux rabin Iſaac du 15e. ſiecle l'employa dans ſon *rempart de la foi*, pour tâcher de diſculper ſes compatriotes du déïcide dont ils eurent le malheur d'être coupables. Ce rabin prétend que la loi moſaïque eſt éternelle, immuable, (liſez ſon chapitre vingtieme) & de-là il conclut que ſes ancêtres ſe conduiſirent dans leur déïcide, com-

me leur loi l'ordonnait expreſſément. Mais enfin puiſque vous n'avez pas parlé de cet effraïant paſſage, je n'en parlerai pas. Je me féliciterai avec vous d'être né ſous la loi de grace, qui ne veut pas qu'on plonge le couteau dans le cœur de ſon ami, de ſon fils, de ſa fille, de ſon frere, de ſa femme chérie, & qui au contraire donne l'exemple de porter ſur ſes épaules la brebis égarée. Etes-vous brebis Monſieur? je ſuis prêt à vous porter. Mais ſi je ſuis brebis égarée, portez-moi; pourvû que ce ne ſoit pas à la boucherie.

XX.

Tolérance.

Vous donnèz ce grand précepte à mon ami. *Sortez enfin du cercle étroit des objets qui vous entourent & ne jugez pas toujours de notre gouvernement par le vôtre.* Ah! Monſieur, qui jamais avait mis vos leçons en pratique plus hautement que celui à qui vous les donnez! on lui en a fait ſi ſouvent un crime! on lui a tant reproché d'enviſager toujours le genre humain plus que ſa patrie!

Et dans quelle vûe parlez-vous à cet homme, qui à l'exemple du grand Fénélon a embraſſé tous les hommes dans ſon eſprit de tolérance, dans ſon zele & dans ſon amour? dans quelle vue, dis-je, lui ordonnez-vous de ſortir du cercle étroit où vous le ſuppoſez renfermé? quel eſt votre objet? c'eſt de lui prouver que l'intolérance eſt une vertu néceſſaire & divine.

Et pour lui prouver ce dogme infernal, que ſans doute vous n'avez point dans le cœur &

qu'un inquiſiteur n'oſerait avouer aujourd'hui, vous lui dites que l'intolérance regnait chez les peuples les plus anciens & les plus vantés. Selon vous Abraham fut perſécuté chez les Caldéens, ce que l'écriture ne dit pas, & ce qui ſerait une étrange raiſon pour perſécuter chez nous. Selon vous Zoroaſtre perſécuta des nations, le feu & le fer dans les mains; vous entendez apparemment le dernier des Zoroaſtres, qui au lieu d'être perſécuteur fut tant perſécuté, tant calomnié chez Darius. Vous louez les Ephéſiens d'avoir opprimé Héraclite leur compatriote qu'ils n'opprimerent jamais. Vous regardez la guerre des Amphictions comme une guerre de religion, comme une guerre pour des arguments de l'école; & vous la révérez ſous cet aſpect, & vous la croyez ſacrée. Ce n'était pourtant qu'une guerre très-ordinaire pour des champs uſurpés; elle fut appellée ſacrée parce que ces champs étaient du territoire d'Apollon.

Vous cherchez dans les républiques de la Grece des exemples de la légéreté, de la ſuperſtition, & de l'emportement de ces peuples; vous en raſſemblez quatre ou cinq dans l'eſpace de trois cents années pour demontrer que la Grece était intolérante & qu'il faut l'être. On démontrerait de même qu'il faut faire la guerre civile par l'exemple de la Fronde, de la Ligue, de la fureur des Armagnacs & des Bourguignons.

L'exemple de Socrate eſt encore plus mal choiſi. Il fut la victime de la faction d'Anitus & de Mélitus comme Arnaud fut la victime des Jéſuites. Mais à peine les Athéniens eurent-ils commis ce crime, qu'ils en ſentirent l'horreur. Ils punirent Anitus & Mélitus, ils éleverent un temple à Socrate. On ne doit jamais rappel-

ler le crime des Athéniens contre Socrate ſans rappeller leur repentir.

Vous imputez bien fauſſement l'intolérance aux Romains. Vous citez contre mon ami ces paroles qui ſont dans ſon traité de la tolérance, *deos peregrinos ne colunto*: qu'on ne rende point de culte à des dieux étrangers. C'eſt le commencement d'une ancienne loi des douze tables; il ne rapportait que la partie de ce fragment dont il avait beſoin alors, & même il ſe ſervit du mot *peregrinos* qui eſt l'équivalent d'*advenas*. Sa mémoire le trompa; je vous l'avoue comme il me l'a avoué: voici l'énoncé de la loi telle que Cicéron nous l'a conſervée. *Separatim nemo abeſſit deos neve novos; ſed ne advenas niſi publice adſcitos privatim colunto.* Que perſonne n'ait des dieux en particulier, ni des dieux nouveaux à moins qu'ils ne ſoient publiquement admis.

Or les dieux étrangers furent preſque tous naturaliſés à Rome par le ſénat. Tantôt Iſis eut des temples, tantôt elle fut chaſſée quand ſes prêtres eurent ſcandaliſé le peuple romain par leurs débauches & par leurs friponneries; elle fut encore rappellée. Tous les cultes furent tolérés dans Rome.

Dignus Roma locus quò deus omnis eat.
Faſtes d'Ovide.

Les Romains permirent que les Juifs reçus pour leur argent dans la capitale du monde, célébraſſent la fête d'Hérode. *Herodis venere dies*, & cela même pendant que Veſpaſien préparait la ruine de Jéruſalem. Mon ami a fait voir que les armées romaines commençoient toujours par adorer les dieux des villes qu'ils aſſiégeaient, & qu'il y avait une communauté de dieux chez tous les peuples policés de l'Europe. Il n'y eut que le

le dieu des Juifs que les Romains ne saluerent pas, parce que les Juifs ne saluaient pas ceux de Rome.

Comment avez-vous pu dire, Monsieur, que les Romains étaient intolérants? eux qui donnerent tant de vogue, tant d'éclat à la secte d'Epicure & aux vers de Lucrece, qui firent chanter sur le théâtre, en présence de vingt-mille hommes.

Post mortem nihil est ipsaque mors nihil.
Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.
Queris quò jacent post obitum loco?
Quò non nata jacent.
Où serons-nous après-la mort?
Où nous étions avant de naître.

Vous dites qu'il y eut des temps où quelques Empereurs persécuterent les philosophes, les amateurs de la sagesse. Non, Monsieur, il n'y eut jamais de décrets portés contre la philosophie. Cette horrible extravagance ne tomba jamais dans la tête d'aucun romain. Vous avez pris pour des philosophes de misérables charlatans, diseurs de bonne & mauvaise aventure, des *Zingari* qui s'intitulaient *Caldéens*, *Mathématiciens*; nous avons dans le code la loi *de Mathematicis ex urbe expellendis.* C'étaient des profetes de sédition qui prédisaient la mort des Empereurs; c'étaient des sorciers qui passaient chez quelques méchans & quelques ignorans pour donner cette mort par les secrets de l'art. Notre France fut infectée de ces gens-là du temps de Charles IX & de Henri III. Les philosophes étaient Montagne, Charon, le chancelier de l'Hôpital, le président de Thou, le conseil-

ler Dubourg. Les philoſophes de nos jours ſont des hommes d'état, éloignés également de la ſuperſtition & du fanatiſme, des citoyens illuſtres profondément inſtruits, cultivant les ſciences dans une retraite occupée & paiſible, des magiſtrats d'une probité inaltérable, ſi ſupérieurs à leurs emplois qu'ils ſavent les quitter avec autant de ſérénité que s'ils allaient avec leurs amis, *Venafranos in agros aut lacedemonium tarentum.*

Ces philoſophes ſont tolérants; & vous êtes bien loin de l'être, vous, qui employez toutes ſortes d'armes contre un vieillard iſolé, mort au monde, en attendant une mort prochaine; contre un homme, que vous n'avez jamais vu, qui ne vous a jamais pu offenſer. Pourquoi faites-vous contre lui trois volumes? Pourquoi dans ces trois volumes toutes ces ironies continuelles, toutes ces injures, toutes ces accuſations, toutes ces calomnies ramaſſées dans la fange de la littérature, & dont certainement vous n'auriez point fait uſage ſi vous aviez conſulté votre cœur & votre raiſon? Otez ce fatras énorme d'outrages, il ne reſtera pas vingt pages en tout. Et de ces vingt pages ôtez les choſes dont aucun honnête homme ne ſe ſoucie aujourd'hui, il ne reſtera rien.

O quantum eſt in rebus inane!

XXI.

Formule de priere publique.

Mon ami a remarqué hiſtoriquement que depuis la pâque, célébrée dans le déſert après la fabrication du tabernacle, il n'eſt parlé d'aucune autre pâque; que la circonciſion ne fut point

connue dans le désert pendant quarante ans; que nulle grande fête légale n'est marquée; qu'on ne trouve dans l'ancien testament aucune priere publique commune, semblable à notre oraison dominicale, & que la *misna* nous aprend seulement qu'Esdras en institua une. Tout cela est aussi vrai qu'indifférent. Pourquoi y trouvez-vous de la fausseté, & de la mauvaise volonté? Si mon ami a mal dit, rendez témoignage du mal. S'il a bien dit, pourquoi l'injuriez-vous?

XXII.

Défense de sculpter & de peindre.

Vous avancez formellement que la loi de Dieu *ne défend pas absolument de faire aucune image, aucun simulacre, mais d'en faire pour les adorer.* Je pense que vous vous trompez, Messieurs. Je ne sais rien de si positif que ces paroles de l'Exode. „ Vous ne ferez point d'image „ taillée ni aucune représentation de ce qui est „ sur le ciel en haut, ni sur la terre en bas, ni „ de ce qui est dans les eaux."

Ce n'est qu'après ces paroles qu'il est dit: „ Vous n'adorerez point cela. Vous n'adorerez „ ni le ciel, ni la terre, ni l'eau. Car je suis „ le Dieu fort, le Dieu jaloux."

Si après cet ordre si précis, Moïse lui même érigea un serpent d'airain, il semble qu'il se dispensa de la loi. Si le roi Ezéchias fit brûler ce serpent comme un monument d'idolâtrie, il paraît qu'il fut bien ingrat envers un animal qui avait guéri ses ancêtres mordus par de vrais serpens dans le désert. Il faut demander ce qu'on

en doit penſer aux chanoines de Milan, qui ont ce ſerpent d'airain dans leur égliſe.

XXIII.

De Jephté.

Vous avez beau faire, Monſieur, ou Meſſieurs, vous ne ferez jamais acroire à perſonne qu'on doive entendre dans votre ſens ces paroles de Jephté aux Ammonites. *Ce que votre dieu Chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit? ſouffrez donc que nous prenions ce que notre dieu s'eſt acquis.* Vous croyez qu'elles ſignifient; ce que vous prétendez qu'on vous a donné ne vous apartient-il pas? donc tout nous apartient.

Ne tordons point les textes, ne dénaturons point le ſens des paroles, c'eſt un pot à deux anſes, dit un grave auteur, chacun tire à ſoi, le pot ſe caſſe, & les diſputants ſe jettent les morceaux à la tête.

XXIV.

De la femme à Michas.

Non, vous ne ferez jamais acroire à perſonne que la femme à Michas (3) ait bien fait d'acheter des idoles, & de payer un chapelain d'idoles; que la tribu de Dan n'ayant point aſſez pillé dans le pays, ait bien fait de voler les idoles & le chapelain de la femme à Michas; que le chapelain ait bien fait de bénir cette tribu de voleurs, quand elle eut ravagé je ne ſais quel

(3) Voyez, dans les Juges, l'hiſtoire de la femme à Michas.

village qu'on nommait, dit-on, Laïs; (beau nom chez les Grecs;) qu'un petit-fils du divin Moïſe nommé Jonathan ait bien fait d'être grand aumônier des idoles de ces voleurs. Un petit-fils de Moïſe, juſte Dieu! premier chapelain d'une tribu idolâtre! C'eſt bien pis que de ſoutenir dans un village auprès d'Utrecht, que les cinq propoſitions ne ſont pas dans Janſénius: car en conſcience, je ne crois pas qu'il y ait le moindre mal à penſer que certains mots ſont ou ne ſont pas dans Janſénius; mais je crois que le petit-fils de Moïſe était un vaurien, & qu'on dégénere ſouvent dans les grandes maiſons.

XXV.

Des 50070 Juifs morts de mort ſubite.

Vous ne ferez jamais acroire que le nombre de cinquante mille ſoixante & dix ne faſſe pas 50070. Je ſais bien que le docteur irlandais Kennicot dans ſon pamphlet, dédié en 1768 au révérend évêque d'Oxfort, dit, qu'il n'a jamais pu digérer l'hiſtoire des hémorroïdes du peuple philiſtin, & des cinq anus d'or, encore moins dit-il, l'hiſtoire de cinquante mille ſoixante & dix Betſamites, morts de mort ſubite pour avoir regardé l'arche. Il dit dans ſon pamphlet, qu'*il avait autrefois, ainſi que ſa grandeur l'évêque d'Oxfort, un furieux penchant pour le texte hébreu, mais que ſa grandeur & lui en ſont bien revenus.* Ce pamphlet irlandais eſt aſſez curieux; Monſieur Kennicot ſe dit de l'académie des inſcriptions de Paris, quoiqu'il n'en ſoit pas: il propoſe une ſouſcription d'environ ſix cents mille livres ſterling qu'il dit à moitié remplie, à Paris chez

Saillant, à Rome chez Monaldini, à Veniſe chez Paſquali, & à Amſterdam chez Marc Michel Rey. Ainſi, Meſſieurs, s'il vous plait de lire cet ouvrage, & ſi vous demeurez en effet auprès d'Utrecht, adreſſez-vous à Marc Michel Rey, vous aurez parfait contentement. Vous verrez le ſyſtême complet de M. Kennicot ſur la maniere dont les philiſtins furent affligés, *in ſecretiori parte natium*, dans la plus ſecrette partie des feſſes. Vous y verrez pourquoi les feſſes des philiſtins furent punies plutôt qu'une autre partie de leur corps, pour avoir pris l'arche, & par qu'elle raiſon, cinquante mille ſoixante & dix Iſraëlites moururent d'apoplexie pour l'avoir regardée lorſque deux vaches vinrent la rendre de leur plein gré.

Vous avez ſans doute étudié l'anatomie; vous jugerez de l'opinion de M. Kennicot ſur l'art que les orfevres philiſtins employerent pour fabriquer des anneaux d'or qui reſſemblaſſent parfaitement à la plus ſecrette partie des feſſes. Cela ſera preſque auſſi utile au genre humain que tout ce que nous avons dit juſqu'ici.

XXVI.

Si Iſraël fut tolérant.

Non, Monſieur ou Meſſieurs, mon ami n'a jamais prétendu que les Juifs aient été les plus tolérants, les plus humains de tous les hommes. Il a prétendu, il a prouvé que ce peuple fut tantôt indulgent & facile, tantôt barbare & impitoyable, qu'il a été très-inconſéquent comme l'ont été tant d'autres peuples. Vous ne niez pas que les Juifs n'aient été auſſi loups, auſſi

pantheres que nous l'avons été dans notre ſaint Barthelemi, & dans les troubles du temps de Charles VI. Les freres Juifs maſſacrerent une fois de gaieté de cœur, ving-trois mille freres, & une autre fois ving-quatre mille & une autre fois, s'il m'en ſouvient, quatorze mille neuf cents cinquante dans la querelle d'Aaron avec Coré. Cela prouve aſſez que le peuple Juif était prompt à la main. Vous m'accorderez auſſi qu'il fut d'autres fois très-accomodant ſur le culte. Il fut tolérant quand on adora Kium & Rimphan dans le déſert pendant quarante années, (malgré les affreux aſſaſſinats de tant de freres égorgés par d'autres freres.) Il fut très-tolérant quand le ſage Salomon fut idolâtre. Iſraël fut très-tolérant, quand Jéroboam fit ériger deux veaux d'or, pour l'emporter ſur Aaron qui n'en avait autrefois érigé qu'un. Jérémie, toujours inſpiré de Dieu, ne fut-il pas le plus tolérant des hommes, quand il prêchait au nom de Dieu qu'il fallait reconnaître Nabucodonozor pour bon ſerviteur de Dieu; quand il criait que Dieu avait donné tous les royaumes de la terre à ſon ſerviteur, à ſon oint, à ſon meſſie Nabucodonozor, & qu'il ſe mettait un joug, ou ſi l'on veut un bât ſur le cou pour le prouver?

Ne ſoyez pas ſurpris de ces diſparates, de ces contrariétés éternelles du pauvre peuple de Dieu. C'eſt l'hiſtoire du genre humain. Les nations qui entouraient la petite horde Juive, s'appelaient toutes *peuple de Dieu*. Leurs villes s'appelaient *villes de Dieu*, & ſont encore nommées ainſi; leurs habitans étaient auſſi inconſtants, auſſi ſuperſtitieux que les Juifs. *Tutto il mondo e fatto come famiglia noſtra.* Et vous-mêmes, Meſſieurs, n'êtes-vous pas auſſi incon-

ſtants que les anciens Iſraëlites, quand dans une lettre vous faites des complimens à mon ami, & que dans une autre vous l'accablez d'injures & de calomnies? Moi qui vous parle, je ſuis auſſi faible, auſſi changeant que vous. Tantôt je prends ſérieuſement vos citations, vos raiſonnemens, votre malignité, tantôt j'en ris. Quel eſt le réſultat de toute cette diſpute? c'eſt que nous nous battons de la chappe à l'évêque.

Encore un mot, mes chers Juifs, ſur la tolérance. Quoique vous ſoyez très-piqués contre le nouveau teſtament, je vous conjure de lire la parabole de l'hérétique ſamaritain qui ſecourut & qui guérit le voyageur bleſſé, tandis que le prêtre & le lévite l'abandonerent. Remarquez que Jeſus, très-tolérant, prend l'exemple de la charité chez un incrédule, & celui de la cruauté chez deux docteurs.

XVII.

Juſtes plaintes & bons conſeils.

Je viens de vous dire, Monſieur ou Meſſieurs, que je ris quelquefois des calomnies atroces que vous vous êtes permis de recueillir & de répéter contre mon ami. Soyez perſuadé que je n'en ris pas toujours. Vous lui imputez je ne ſais quelles brochures, intitulées: Diction.... Philoſ...., Queſtions du Zapata, Diner du comte de., & vingt autres ouvrages un peu trop gais, à ce qu'on dit. Je ſuis très-ſûr & je vous atteſte qu'ils ne ſont point de lui. Ce ſont des plaiſanteries faites autrefois par des jeunes gens. Il y a bien de la cruauté (je parle ici ſérieuſement) à vouloir charger

un homme accablé de ſoins & d'années, un ſolitaire preſqu'inconnu, un moribond, des facéties de quelques jeunes plaiſants qui folâtraient il y a quarante ans. Vous prétendez le brouiller avec M. Pinto pour lequel il eſt plein d'eſtime. Vous eſpérez lui faire intenter un procès criminel par des fanatiques. Vous perdez votre peine; il ſera mort avant qu'il ſoit ajourné, & s'il eſt en vie il confondra les calomniateurs.

Il eſt vrai que vous paraiſſez avoir beau jeu dans la guerre offenſive que vous faites; vous combattez avec des armes qu'on révère; vous prenez ſur l'autel le couteau dont vous voulez frapper votre victime. Si vous demeurez dans un village auprès d'Utrecht, vous êtes victimes vous-mêmes & vous voulez devenir boureaux! Et de qui? d'un homme qui a toujours condamné vos perſécuteurs.

Que nous importe au fond à vous & à moi, pauvres gaulois que nous ſommes, ſi on a écrit je ne ſçais où, & je ne ſçais quand, qu'un barbare, dans une guerre barbare, entre des villages barbares, ait égorgé ſa fille par piété? (4) Que nous fait la loi de ce parricide qui ordonnait que tout ce qui ſerait voué ſeroit maſſacré ſans rémiſſion? De quoi nous embarraſſons-nous ſi un homme (5) prêcha tout nud autrefois, & ſi c'était un ſigne évident que le roi d'Aſſyrie emmenerait pendant trois ans les Egyptiens & les Ethiopiens captifs, tout nuds, ſans ſouliers, *montrant leurs feſſes* pour l'ignominie de l'Egypte.

(4) Jephté. (5) Iſaïe.

N'eſt-ce pas en vérité une étrange & triſte occupation pour des habitans des côtes occidentales de l'occident de s'acharner les uns contre les autres, pour décider comment s'y prit un voyant, un nabi ſur le bord de la riviere de Chobar, (6) lorqu'il coucha trois cents quatre-vingt dix jours ſur le côté gauche, & qu'il mangea des excrémens étendus ſur ſon pain pendant tout ce temps-là? Faut-il injurier, calomnier, perſécuter aujourd'hui ſon prochain, pour ſçavoir ſi un autre voyant (7) donna autant d'argent à la proſtituée Gomer fille d'Ebalaïm, dont il eut trois enfans par l'ordre exprès du ſeigneur ſon maître, qu'il en donna à l'autre proſtituée adultere par le même ordre? S'égorgera-t-on pour prouver que cette adultere ayant eu quatre boiſſeaux d'orge & vingt-quatre francs du nabi, il n'en fallut pas davantage à la ſimple proſtituée dont il eut trois enfans?

En bonne foi, Meſſieurs, il y a dans cet ancien livre plus de cinq cents paſſages tout auſſi difficiles à expliquer, & qu'on peut tâcher d'entendre ou d'oublier ou de reſpecter ſans outrager perſonne.

XXVIII.

De 61 mille ânes & de 32 mille pucelles.

Malgré le dégoût mortel que me donne cette vaine diſpute, vous me forcez de continuer à vous répondre puiſque vous continuez d'in-

(6) Ezechiel. (7) Ozée.

ſulter & de perſécuter mon ami. Vous lui reprochez d'avoir voulu inſpirer la tolérance aux hommes dans ſon traité de la tolérance. Vous vous réjouiſſez de ce qu'un capitaine juif dans le petit déſert du Madian, ayant donné bataille aux Madianites, ait égorgé tous les hommes & n'ait dans le butin conſervé la vie qu'à trente-deux mille pucelles, à ſix cents ſoixante & quinze mille moutons, à ſoixante & douze mille bœufs, & à ſoixante & un mille ânes. L'auteur de la tolérance n'a parlé de cette étrange capture que pour examiner s'il faut croire les écrivains qui aſſurent que parmi les trente-deux mille filles conſervées il y en eut une par mille immolée au ſeigneur, comme ces mots, *trente-deux vies furent la part du ſeigneur*, ſemblent le démontrer.

Si vous liſiez dans un auteur arabe ou tartare *trente-deux vies furent le partage de ce vainqueur*, certainement vous n'entendriez pas autre choſe, ſinon, ce vainqueur ôta la vie à trente-deux perſonnes. Ceux qui ont imaginé que les trente-deux filles madianites furent employées au ſervice de l'arche, ne ſongent pas que jamais fille ne ſervit au ſanctuaire chez les Juifs, qu'ils n'eurent jamais de nonnes, que la virginité était chez eux en horreur. Il eſt donc infiniment probable, ſuivant le texte, que les trente-deux pucelles furent immolées; & c'eſt ce qui peut avoir fait dire au R. P. don Calmet dans ſon dictionnaire à l'article Madianite. *Cette guerre eſt terrible & bien cruelle, & ſi Dieu ne l'avait ordonnée, on ne pourrait qu'accuſer Moïſe d'injuſtice, & de brigandage.*

A l'égard des ſoixante-douze mille bœufs & des ſoixante-un mille ânes, vous voulez rendre mon ami ſuſpect d'irrévérence, parce que dans l'horrible déſert ſabloneux de Jared & de l'Arnon hériſſé de rochers, on nouriſſait ſix cents ſoixante & quinze mille brebis qui furent priſes avec les bœufs, les ânes, & les filles: & là deſſus vous dites avoir lu qu'en *Dorſetshire* dans un petit terrein marécageux, il y a quatre cents mille moutons. Tant pis pour le propriétaire, Monſieur, j'en ſçais des nouvelles; croyez-moi, les moutons meurent bien vîte dans les marécages; j'y ai perdu les miens. Je ne vous conſeille pas de mettre vos moutons dans un marais, faites-y des étangs, élevez-y des carpes.

Au reſte vous prenez trop de peine de chercher les limites d'un Madian vers le ruiſſeau de l'Arnon, & celles d'un autre Madian vers Eziongaber. L'un pouvait être très-aiſément une colonie de l'autre, comme on dit que notre Bretagne a été une colonie de la Grande-Bretagne. Mais à propos de ces Madianites dont l'horrible deſtruction vous plaît ſi fort, & qui habitaient ſi loin d'Utrecht, deviez-vous outrager, dénoncer, calomnier votre compatriote parce qu'il a recommandé l'humanité, la tolérance; parce qu'il l'a inſpirée à des hommes puiſſants; parce qu'il a rendu ſervice au genre humain? il vous aurait rendu ſervice à vous-même ſi vous aviez été perſécuté par les Jéſuites.

XXIX.

Des enfants à la broche.

Il n'eſt que trop vrai, Monſieur ou Meſſieurs, que preſque tous les peuples ont tâté de la chair humaine; vous n'en mangez pas, vous n'êtes pas antropofages, mais vous êtes des auteurs *Androp'ekthroi*, un peu ennemis des hommes, ſi j'oſe le dire. Mon ami qui a toujours été leur ami ne pouvait croire autrefois à l'antropofagie. Il a été détrompé. Meſſieurs Bank, Solander & Cook ont vu récemment des mangeurs d'hommes dans leurs voyages. J'ai fort connu autrefois M. Brebeuf petit-neveu de l'ampoulé traducteur de l'ampoulé Lucain, & du révérend pere Brebeuf jéſuite miſſionnaire en Canada, il m'a conté que ſon grand-oncle le jéſuite, ayant converti un petit Canadien fort joli, ſes compatriotes très-piqués rôtirent cet enfant, le mangerent, & en préſenterent une feſſe au révérend pere Brebeuf, qui pour ſe tirer d'affaire leur dit qu'il faiſait maigre ce jour-là. Le révérend pere Charlevoi qui fut mon préfet il y a ſoixante & quinze ans, au college de Louis le Grand, & qui était un peu bavard, a conté cette aventure dans ſon hiſtoire du Canada.

Vous raportez vous-même que mon ami vit à Fontainebleau en 1725 une belle Sauvage du Miſſiſſipi qui avoua avoir dîné quelquefois de chair humaine. Cela eſt vrai, & j'y étais, non pas au dîner de la ſauvage, mais à Fontainebleau.

Vous ſçavez, Meſſieurs, ce que Juvenal rapporte des Gaſcons & des Baſques qui avaient eu une cuiſine ſemblable. Jules-Céſar, le grand Céſar notre vainqueur & notre légiſlateur, a daigné nous aprendre dans ſon livre VII. *de bello gallico*, que lorſqu'il aſſiégeait Alexia en Bourgogne, le marquis Critognac homme très-éloquent propoſa aux aſſiégés de manger tous les petits enfans l'un après l'autre ſelon l'uſage. Je ne me fâche point quand on me dit que c'était la coutume de nos peres. Pourquoi donc les Juifs ſe fâcheraient-ils quand on leur dit, en converſation, que leurs peres ont ſuivi quelquefois le conſeil de ce Monſieur de Critognac?

Voulez-vous que j'ajoute au témoignage de Céſar celui d'un ſaint qui eſt d'un bien plus grand poids? C'eſt St. Jerôme. „ J'ai vu, „ dit-il, dans une de ſes lettres, j'ai vu étant „ jeune, dans la Gaule, des Ecoſſais qui, pou„ vant ſe nourir de porcs & d'autres bêtes, „ aimaient mieux couper les feſſes des jeunes „ garçons & les tetons des jeunes filles.” Puis ſervez..... *Ipſe adoleſcentulus viderim in Gallia Scotos humani veſci carnibus, & cum pecorum & pecudum nates reperiant, tamen juvenum nates & fœminarum papillas ſolere abſcindere, & has cibarum delicias arbitrari.* (8)

Y a-t-il donc tant à s'émerveiller, Monſieur ou Meſſieurs, que les Juifs aient fait quelquefois la même chere que nous, & que tant d'autres nations qui nous valaient bien? Je ſuis perſuadé que M. Pinto n'eſt point du

(8) Lettre contre Jovinien liv. 2. Page 53, édition de St. Jerôme in-folio à Francfort, chez Chriſt. Genskium 1684.

tout humilié qu'une femme de Samarie ait fait autrefois avec ſa commere, la partié de manger leurs enfans l'un après l'autre. Cela fit un procès par devant le peuple d'Iſraël. Où avez vous pris que les deux femmes plaiderent devant le roi de Syrie?

XXX.

Menaces de manger ſes enfants.

Vous raiſonnez, je crois un peu légerement quand vous dites que les menaces faites par Moïſe aux Juifs qu'ils mangeraient leurs enfants, eſt une preuve que cela n'arrivait pas, & qu'on ne pouvait les menacer que d'une choſe qu'ils déteſtaient. Dites-moi, je vous prie, de ce que Céſar menaça nos peres les magiſtrats de la ville de Vannes de les faire pendre, en concluriez-vous qu'ils ne furent pas pendus, ſous prétexte qu'il n'aimaient pas à l'être? On ne vous a point dit que les meres juives mangeaſſent ſouvent leurs enfants de gaieté de cœur; on vous a dit qu'elles en ont mangé quelquefois; la choſe eſt avérée. Pourquoi vous & moi nous mangeons-nous le blanc des yeux pour des aventures ſi antiques?

XXXI.

Manger à table la chair des officiers, & boire le ſang des princes.

Il eſt dit dans l'analiſe de la religion Juive & Chrétienne attribuée à St. Evremont, que la promeſſe faite dans Ezéchiel d'avaler la chair

des vaillants, de boire le ſang des princes, de manger le cheval & le cavalier à table, regarde évidemment les Juifs, & que les promeſſes précédentes ſont pour les corbeaux. M. Fréret eſt de cette opinion; mais qu'importe? Je vous cite ici St. Evremont, parce qu'on mettait ſous ſon nom mille ouvrages auxquels il n'avait pas la moindre part. Vous en uſez ainſi avec mon ami. Laiſſons-là tous ces vilains repas, & vivons enſemble paiſiblement! Que je voudrais bien, Monſieur, avoir l'honneur de vous donner à dîner dans ma chaumiere, avec des philoſophes tolérants qui daignent y venir quelquefois. Nous ne mangerions ni le cheval ni le cavalier; nous parlerions des ſottiſes anciennes & modernes. Vous nous inſtruiriez, vous trouveriez en nous des cœurs ouverts & des eſprits dignes peut-être de vous entendre.

XXXII.

Tout ce qui ſera voué ne ſera point racheté, mais mourra de mort.

Vous accuſez mon ami d'avoir dit que les ſacrifices de ſang humain ſont établis dans la loi de cet *exécrable & déteſtable* peuple. Je ne me ſouviens point d'avoir lu ces belles épithetes ainſi accolées. Je crois pouvoir aſſurer que c'eſt une calomnie, non pas exécrable & déteſtable, mais une pure calomnie; d'autant plus que vous ne citez ni la page, ni le livre. Mais il n'eſt pas queſtion ici de ſçavoir ſi un écrivain a injurié & calomnié un autre écrivain à lui inconnu, l'an 1771, dans un ouvrage imprimé en 1776. Il s'agit d'entendre le chapitre

27 du Lévitique qui dit: *Ce qui ſera voué au Seigneur ne ſera point racheté, mais mourra de mort.* Ce texte eſt aſſez clair, ce me ſemble, il n'y a pas à diſputer. Et quand vous dites que ces ſacrifices ſont défendus ailleurs; que prouvez-vous par ce ſingulier raiſonnement? vous prouvez que vous avez trouvé des contradictions: c'eſt à vous à vous ſauver de ce piege que vous vous êtes tendu. Je me retire de peur d'y tomber.

XXXIII.

Jephté.

Vous n'oſez dire nettement que ſelon le texte Jephté n'égorgea point ſa fille. La choſe eſt conſtante, trop avérée par les plus grands hommes de l'égliſe. Vous dites que peut-être cela s'expliquait d'une autre façon, que Jephté pourrait avoir mis ſa fille en couvent, que Louis Capelle & don Martin ont ſaiſi cet échapatoire. Je ne me ſoucie ni de Martin ni de Capelle; je m'en tiens au texte en qui je crois plus qu'en eux. *Jepthé lui fit comme il avait voué.* Et qu'avait il voué? la mort.

XXXIV.

Le roi Agag coupé en morceaux.

Il y avait donc chez les Juifs des ſacrifices de ſang humain, & celui-là eſt bien conſtaté. Vous voulez donner un autre nom à la mort du roi Agag. A la bonne heure; nommez ſi vous voulez cette aventure une violation exé-

crable du droit des gens, une action horrible, une action abominable. Elle eſt rapportée par l'hiſtorien des rois Juifs, qui doit faire mention des crimes comme des bonnes actions. Mais remarquez bien, en paſſant, qu'il y a une très-grande différence entre un livre qui contient la loi, & une ſimple hiſtoire. On ne fut pas obligé chez les Juifs de croire les chroniques comme on fut obligé de croire le décalogue. C'eſt-là que ſe ſont fourvoyés tant de braves commentateurs; ils n'ont pas diſtingué Dieu qui parle, & l'homme qui raconte.

Quoiqu'il en ſoit, j'avoue que je ne puis m'empêcher de voir un vrai ſacrifice dans la mort de ce bon roi Agag. Je dis d'abord qu'il était bon; car il était gras comme un ortolan: & les médecins remarquent que les gens qui ont beaucoup d'embonpoint, ont toujours l'humeur douce. Enſuite je dis qu'il fut ſacrifié, car d'abord il fut dévoué au Seigneur; or nous avons vu que, *ce qui a été dévoué ne peut-être racheté, il faut qu'il meure.* Je vois-là une victime & un prêtre. Je vois Samuel qui ſe met en priere avec Saül, qui fait amener entr'eux deux le roi captif, & qui le coupe en morceaux de ſes propres mains. Si ce n'eſt pas là un ſacrifice il n'y en a jamais eu. Oui, Monſieur, de ſes propres mains: *in fruſta concidit eum.* Le zele lui mit l'épée à la main, dit le ſavant don Calmet; il pouvait ajouter que le zele donne des forces ſurnaturelles; car Samuel avait près de cent ans, & à cet âge on n'eſt guere capable de mettre un roi en hachis. Il faut un furieux couperet de cuiſine & un furieux bras. Je ne vous parle pas de l'inſolence d'un aumônier de quartier

qui coupe en morceaux un Roi priſonnier que ſon maître a mis à rançon, & qui allait payer cette rançon à ce maître. On a déjà dit que ſi un chapelain de Charles-Quint en avait fait autant à François I. la choſe eût paru rare.

Vous avez la cruauté, Monſieur ou Meſſieurs, de calomnier ce pauvre roi Agag pour juſtifier le cuiſinier Samuel. Vous aſſurez que c'était un tiran ſanguinaire, parce que Samuel lui dit, en le coupant par morceaux, comme ton épée a ravi des enfants à des meres, ainſi ta mere reſtera ſans enfants. Hélas! Monſieur, n'eſt-ce pas ce que tant de héros de l'Illiade diſent aux héros qu'ils tuent dans les combats? Le pieux Hector avait fait pleurer des meres grecques, Achille fit pleurer la mere d'Hector lequel n'était point un tiran ſanguinaire. Ceſſez de remuer la cendre du bon roi Agag & de flétrir ſa mémoire. C'eſt bien aſſez qu'il ait été haché menu par Samuel fils d'Elcana.

XXXV.

Des Profetes.

Paſſons à une autre queſtion. C'eſt une choſe reſpectable ſans doute, que le don de profétie; ce n'eſt pas aſſez d'exalter ſon ame, il faut une grace particuliere. Je ne ſais pas ſi mon ami a dit que connaître l'avenir c'eſt connaître ce qui n'eſt pas. Mais s'il l'a dit, il a dit vrai. Vous répondez qu'on connait le paſſé, & que cependant le paſſé n'eſt pas. Voilà un plaiſant ſophiſme; un homme auſſi ſérieux que vous l'êtes, peut-il ſe jouer ainſi des mots? faut-il, qu'on vous diſe que le paſſé

eſt dans la bouche de ceux qui ont vu, dans les livres de ceux qui ont écrit? encore n'y eſt-il guere. Mais où eſt l'avenir, où le voit-on? Mon ami a toujours révéré les profetes, non pas tous: peut-être a-t-il eu quelque ſcrupule ſur la viſion qu'eut le profete Michée quand Dieu au milieu de tous ſes anges, demanda qui d'eux voulait tromper Achab en ſon nom & le faire aller à Ramoth en Galaad, & que le profete Sédékia donna un grand ſoufflet au profete Michée, en lui diſant: devine comment l'eſprit a paſſé de ma main ſur ta joue? D'ailleurs mon ami croyait fermement aux profécies, mais peu à Sédékia.

Monſieur ou Meſſieurs, vous écrivez ſous le nom de ſix Juifs, & vous leur faites citer St. Paul à propos des profetes? Cela n'eſt pas adroit.

XXXVI.

Des Sorciers & des Poſſédés.

Vos Juifs ont eu des magiciens, des poſſédés, des exorciſtes. Et quel peuple n'en a pas eu! Liſez l'Ane d'or d'Apulée. Vous voulez faire acroire que mon ami s'eſt contredit quand il a prouvé que les Juifs furent longtemps ſans connaître les anges & les diables, & qu'ayant été faits enſuite eſclaves ils connurent les anges & les diables de leurs maîtres. Ils furent même bientôt endiablés, poſſédés, enſorcelés. Or quand on a des enſorcelés chez ſoi, il faut bien qu'on les déſorcelle. Les Français mes voiſins, ont un joli opéra comique appellé les enſorcelés; il eſt je crois de M. Sedaine,

Janot & Janette y ſont poſſédés du diable, & à la fin ils ſont exorciſés comme de raiſon, & heureuſement guéris. Les Juifs ayant donc fait connaiſſance avec les diables eurent le ſecret de les chaſſer. Ils firent des livres de Salomon comme je vous l'ai dit; ils mirent de la racine Barath ou Barad, dans le nez des poſſédés, comme je vous l'ai dit encore. Permettez-moi d'ajouter qu'il faut avoir le diable au corps pour trouver de la contradiction dans les laborieuſes recherches de mon ami.

Et vous, mes amis les Juifs, reliſez votre hiſtorien Joſeph, au Livre 7. ch. 23, de la guerre contre les Romains: „ Au nord de la vallée „ de Macheron, au champ nommé Barat, ſe „ trouve une plante du même nom qui reſſem- „ ble à une flamme. Elle jette le ſoir des „ rayons brillants, & ſe retire quand on la veut „ prendre. On ne peut l'arrêter qu'avec de „ l'urine de femme, ou avec ſes mal-ſemaines. „ Qui la touche meurt ſur le champ, à moins „ qu'il n'ait dans ſa main une racine de la même „ plante, à cette racine on attache un chien „ qui, en voulant ſe débaraſſer, arrache la plan- „ te & meurt auſſitôt. Après cela on peut ma- „ nier le barat ſans péril. C'eſt avec cette „ plante qu'on chaſſe les démons infaillible- „ ment."

Cette recette était ſi commune du temps de la perſonne infiniment reſpectable, dont il faut bien que je vous parle malgré vous, que cette perſonne convient elle-même de l'éfficacité du barat, & avoue que vous avez le pouvoir de chaſſer les diables.

Vous devez ſavoir qu'il y avait beaucoup de maladies diaboliques qu'on appellait ſacrées chez

preſque toutes les nations & que l'on croyait guérir avec des exorciſmes; telles étaient l'épilepſie, la catalepſie, les écrouelles. L'impuiſſance, qu'on appellait la maladie des Scytes était ſur-tout cauſée par des eſprits malins qu'on exorciſait; c'eſt ce qu'on voit dans Petrone, dans Apulée. Et il faut vous dire, mes chers Juifs, que tous ces faux exorciſmes ont enfin cédé à la puiſſance des nôtres qui ſont les ſeuls véritables. Je ſuis fâché de vous dire des choſes ſi dures; mais c'eſt vous qui m'y forcez.

XXXVII.

Des Serpents enchantés.

Vous parlez d'enchanter les ſerpents. Vraiment, Monſieur, rien n'eſt plus commun. Mon intime ami raporte lui-même le certificat d'un fameux chirurgien d'un village aſſez voiſin de ſon château. Voici ce certificat. *Je certifie que j'ai tué en diverſes fois pluſieurs ſerpents, en mouillant un peu avec ma ſalive un bâton ou une pierre, en donnant un petit coup ſur le milieu du corps du ſerpent.* 19 *Janvier* 1772.

FIGUIER Chirurgien.

Il faut croire que ce chirurgien enchante les ſerpents avec ſa ſalive. C'était l'opinion des anciens phyſiciens. Lucrece dit dans ſon quatrieme livre:

Eſt utique ut ſerpens hominis contracta ſaliva,
Diſperit ac ſeſe mordendo conficit ipſe.

Crachez ſur un ſerpent, ſa force l'abandonne,
Il ſe mange lui-même, il ſe dévore, il meurt.

Des incrédules ſoupçonneront que mon chirurgien donnait à ſes ſerpents de grands coups de pierre ou de bâton, qui avaient plus de part à la mort du reptile que le crachat de l'homme. Mais enfin, Virgile qui paſſe encore à Naples pour un grand ſorcier, dit en termes exprès.

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.

Ce qui a été ainſi rendu en françois ou en français par M. Perrin;

Chantez dans votre pré, les ſerpents creveront.

Vous êtes perſuadé que les ſauvages d'Amérique charment les ſerpents. Je le crois bien, Monſieur, les Juifs les charmaient auſſi. Vous trouvez dans le Pſeaume 57, le ſerpent, l'aſpic ſourd qui ſe bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. Jérémie dans ſon chapitre 8, menace les Juifs de leur envoyer des ſerpents dangereux, contre leſquels les enchantements ne pourront rien. L'Eccléſiaſte, l'Eccléſiaſtique rendent gloire à la puiſſance des ſages qui charment des ſerpents. Je me joints à eux: j'ai dit à des gens, je n'aſpire pas juſqu'à vous charmer mais je voudrais vous apaiſer.

XXXVIII.

D'Edith femme de Loth.

Vous parlez de la femme à Loth tranſmuée en ſtatue de ſel; & je ne ſais ſi c'eſt pour vous

en moquer ou pour la plaindre. Oh! que j'aime bien mieux Virgile quand il raconte le malheur d'Euridice!

Illa quis & me inquit, miseram & te perdidit, orpheu?
Quis tantus furor! iterum crudelia retrò
Fata vocant, conditque natantia lumina somnus;
Jamque vale, feror ingenti circumdata nocte,
Invalidasque tibi tendens, heu non tua palmas!

Pouvez-vous affaiblir les miracles terribles opérés ſur cette femme infortunée, ſur tous ſes compatriotes jeunes & vieux, enivrés de la fureur de violer deux anges; & quels anges! en nous racontant froidement d'après je ne ſais quel heidegger que des païſans furent changés en ſtatues, eux & leurs vaches, vous ne dites pas en quel pays. J'avoue que le malheur d'Edith femme de Loth excite ma compaſſion. Mais en vérité, Monſieur, vous me faites compaſſion auſſi. Vous ne croyez pas à Saint Irenée qui prétend que la femme à Loth a conſervé ſes ordinaires, ſes menſtrues dans ſon ſel! vous contredites un ſaint! Il eſt clair pourtant que les menſtrues dont on a tant parlé, ne ſont pas plus prodigieuſes que la métamorphoſe en ſtatue. Je vous prie de vous ſouvenir que mon ami vous a toujours regardés comme un peuple à prodiges, & qu'un miracle ne coûte pas plus qu'un autre au maître de la nature.

XXXIX.

De Nabucodonoſor.

Vous ſoutenez que Nabucodonoſor ne fut pas métamorphoſé en bœuf, mais en aigle. Cependant il eſt dit dans Daniël, *il brouta l'herbe en bœuf*. J'avoue que Daniël dit auſſi que ſes cheveux reſſemblerent à des plumes d'aigle ; encore le mot de plumes n'eſt pas dans le texte. Eh bien, Monſieur, faut-il ſe fâcher pour cela? concilions-nous, diſons qu'il fut changé en aigle-bœuf. C'eſt un animal auſſi rare que le dragon de l'empereur de la Chine, & que l'aigle à deux têtes. Je ne prends la liberté de railler qu'avec vous qui raillez continuellement avec mon ami. Je révere le texte ſur lequel vous & moi pourions nous tromper. Et ce n'eſt certainement pas avec le texte que nous oſerions badiner.

XXXX.

Des Pigmées & des Géants.

Diſons un petit mot des Pigmées & des Géants. Quant aux races de Géants vous ne prouvez leur exiſtence conſtatée dans l'écriture que par les Patagons ; & vous niez celle des Pigmées quoiqu'elle ſoit énoncée dans Ezéchiel. Cependant, vous avouez ſans difficulté que les anciens Pigmées, qui combattirent contre les grues, avaient un pied & demi de roi de hauteur. Et vous ne voulez pas que les Gamadim, les Pigmées d'Ezéchiel qui combattirent à Tyr, comme tout le monde le ſait, fuſſent de la même

taille! N'eſt-ce pas avoir deux poids & deux meſures? Il y a des gens qui prétendent que lorſqu'on diſpute ſur un peuple d'un pied & demi de haut, on pourait bien avoir un pied de nez.

XXXXI.

Des Types, des Paraboles.

Vous répétez ce que mon ami a dit cent fois, que les anciens s'expliquaient non-ſeulement en paraboles; (9) mais auſſi en actions, en types figuratifs; vous répétez préciſément les exemples qu'il en raporte; les pavots dont Tarquin abattit la tête pour ſignifier qu'il fallait détruire les grands ſeigneurs Gabiens: le préſent de cinq fleches, d'une ſouris, d'un moineau & d'une grenouille fait par un roi de Scythie, au premier des Darius, pour l'avertir de craindre les fleches des Scythes, & de s'enfuir comme une ſouris ou un moineau au plus vîte, & les chaînes dont le profete Jérémie ſe lie pour engager les Iſraëlites à ſe laiſſer lier par Nabucodonoſor; la proſtituée à laquelle le profete Oſée fait trois enfants, & la femme adultere à laquelle il en fait d'autres, pour reprocher aux Iſraëlites qu'ils ont forniqué avec les nations; Ezéchiel couché trois cents quatre-vingt-dix jours ſur le côté gauche, mangeant ſon pain couvert d'excréments, exprès pour avertir ſes compatriotes qu'ils mangeront leur pain ſouillé parmi les nations, &c.

Il y a chez tous les peuples mille exemples de ces emblêmes, de ces figures, de ces allé-

(9) Voyez le Chap. 23 de la Philoſophie de l'hiſtoire, ſi vous voulez.

gories, de ce langage typique. (10) Il ne faut pas l'outrer; Cicéron nous en avertit; *verecunda debet esse translatio.*

Mon ami a remarqué que des moines languedochiens avaient écrit sous le portrait du pape Innocent III qui avait maudit les sujets du comte de Toulouse; *Tu es innocent de la malédiction.*

Il observe aussi qu'on trouva les minimes prédits dans la Genese, *frater noster minimus*, notre frere le minime.

De grands hommes même ont abusé quelquefois de ce langage tropologique mistique-typique. St. Augustin dans son sermon 41, s'exprime ainsi: „ le nombre dix signifie justice & béatitude „ résultante de la créature qui est sept avec la „ Trinité qui fait trois: c'est pourquoi les com„ mandements de Dieu sont dix. (11) Le nom„ bre onze est le péché, parce qu'il transgresse „ dix. Le nombre soixante & dix-sept est le „ produit du péché qui multiplie dix par sept; „ car le nombre sept est le symbole de la créa„ ture."

C'est ainsi que St. Augustin daignant employer ces idées pithagoriciennes pour combattre les gentils avec leurs propres armes, dit dans son sermon 53: „ que les trois dimensions

(10) N. B. Vous êtes de bien mauvaise humeur, Messieurs, & votre *indignor* est bien mal appliqué. Lisez seulement le commentaire de Calmet; vous verrez que tout cela fut fait réellement. Que c'était à la fois un fait & un type, & qu'il fallait bien que le pain d'Ezéchiel fût souillé pour être la figure d'un pain souillé. C'est à moi de dire *indignor.*

(11) N. B. Dans le Shasta, ancien ouvrage des anciens Bracmines, qui selon M. Holwell & Dow fut écrit il y a près de cinquante siecles, ce sont les péchés mortels qui sont au nombre de dix, & la vertu est peinte avec dix bras pour les combattre. C'est cette image de la vertu que les missionnaires ont prise pour l'image du diable.

„ de la matiere ſont, la largeur qui eſt la dilata-
„ tion du cœur, la longueur qui eſt la perſévé-
„ rance, & la hauteur qui eſt l'eſpoir de la
„ félicité."

Mon ami obſerve encore (obſervez bien ceci vous-même, Monſieur ou Meſſieurs,) que ce mauvais goût auquel St. Auguſtin s'abandonna quelquefois, ne déroba rien à ſon éloquence, à ſon jugement ſolide, & ſurtout à ſa piété. Oui mes chers Juifs, tout a été type, emblême, figure, prédiction dans vos aventures, vous êtes types vous-mêmes. Vous êtes nos précurſeurs; mais le ſerviteur qui porte le flambeau, & qui marche devant ſon maître ne doit pas ſe croire ſupérieur à lui.

XXXXII.

Des gens qui vont tout nuds.

Vous revenez encore à nous dire qu'un voyant, (12) un nabi très-recommandable, ne prêcha point tout nud, mais qu'il était en veſte. Et je reviens à vous dire qu'il prêcha tout nud, que c'était un prodige, un type. *Comme mon ſerviteur a marché tout nud & ſans ſouliers pour un type & un prodige ſur l'Egypte & ſur l'Ethiopie, ainſi le roi des Aſſiriens emmenera captifs d'Egypte & d'Ethiopie, jeunes & vieux, nuds, déchaus, feſſes découvertes.* En effet ſi le voyant avait marché & prêché en veſte, où aurait été le prodige extraordinaire, le type!

Vous ajoutez que l'anglais Tyndal a prétendu que David avait danſé tout nud devant l'arche.

(12) Iſaïe.

Je n'ai point lu Tyndal, je le condamne s'il l'a dit. Car David en danſant portait un Ephod de lin, une eſpece de camiſole de linge; il eſt vrai qu'il n'avait point de culotes, les Juifs n'en portaient point. Il eſt vrai auſſi que Michol ſa femme lui reprocha d'avoir, en danſant, *montré tout ce qu'il portait aux ſervantes, en ſe mettant tout nud comme un boufon; & que David lui répondit: oui, je danſerai, & j'en ſerai plus glorieux devant les ſervantes.* II Rois Chap. 6. Cela peut faire croire qu'il relevoit trop haut ſa tunique en danſant, mais non pas qu'il s'était mis abſolument nud. C'eſt ſurquoi, Monſieur, je vous demande la permiſſion de répéter ce que j'ai dit ſouvent d'après mon ami, car vous ſavez que j'aime à répéter; faut-il ſe harpailler, ſe quereller, s'injurier, ſe pourſuivre pour décider ſi un certain homme avait des culotes il y a deux mille huit cents vingt-cinq années ſelon Denis le Petit?

XXXXIII.

D'une femme de fornication.

Voulez-vous encore diſputer ſur la proſtituée que le ſeigneur ordonna au profete Oſée de prendre? *Prenez une femme de fornication, & faites des enfants de fornication, &c.* Je vous avoue que je ſuis las de cette querelle, & qu'Oſée forniquera ſans que je m'en mêle. Oui, Monſieur, qu'Oſée diſe tant qu'il voudra qu'Ephraïm eſt un âne, & qu'il a fait des préſents à ſes amants; *Onager ſolitarius ſibi Ephraïm munera dedit amatoribus;* que le commentaire de Calmet cite Pline, ſelon lequel

certains ânes commandent despotiquement à des troupeaux d'ânesses, & coupent les testicules de leurs ânons (Osée Chap. 8.) En vérité cela ne doit pas troubler la paix des honnêtes gens.

XXXXIV.

D'Ezéchiel encore.

Vous insistez toujours sur Ezéchiel; vous supposez qu'il ne dormit sur le côté gauche 390 jours qu'en songe, qu'il ne se fit lier qu'en songe, qu'il ne mangea pendant plus d'un an son pain couvert d'excréments qu'en songe. Relisez donc le savant Calmet à qui vous vous en rapportez si souvent. Il est du sentiment de St. Jean Chrisostome, de St. Basile, de Théodoret, & de tous ceux qui expliquent la chose au pied de la lettre. Si tout cela, dit-il, ne s'était fait qu'en vision, en songe, comment ce profete aurait-il exécuté les ordres de Dieu? Il dit qu'il est très-possible qu'un homme demeure enchaîné & couché sur le côté trois cents quatre-vingt dix jours. & il cite l'exemple d'un fou qui demeura lié & couché sur le même côté pendant quinze ans. (Ezéchiel comment. Pag. 33. édition de Paris.)

XXXXV.

Des Profetes encore.

Messieurs les Juifs, je crois, comme mon ami, à toutes les profeties; & je vous déclare

que mon ami & moi nous y trouvons à chaque page le Meſſie que vous n'y trouvez jamais. Et vous Mr. G***. ſi vous êtes chrétien, je vous déclare que vous ne parviendrez pas à nous faire condamner comme errants dans la foi. Nous ſommes ſoumis à toutes les déciſions de l'égliſe, & nous ſuppoſons que vous l'êtes auſſi. Mais vous manquez de charité.

Par ma foi, je crois que vous vous êtes trompé en tout. Par ma charité, je vous pardonne les accuſations dont vous chargez mon ami, pourvû qu'elles n'aient point d'effet. Par mon eſpérance, je me flatte que vous viendrez à réſipiſcence.

XXXXVI.

Accuſation légere.

Vous accuſez mon ami d'avoir dit que le commun des Juifs apprit à lire & à écrire dans Babylone, & d'avoir dit enſuite que ce fut dans Alexandrie.

Si dans quelqu'un de ſes ouvrages que je ne connais pas, quelque copiſte ou quelque tipografe a ſauté une ligne ou a mal placé le mot d'Alexandrie, il y a une malignité puériſe à charger l'auteur d'une telle faute d'impreſſion, & c'eſt ce qui vous arrive trop ſouvent. Si cette erreur ne ſe trouve pas chez mon ami; il y a une malignité d'homme fait à l'en accuſer, & une grande perte de temps à fatiguer le public de ces miſeres. Une de nos grandes ſottiſes à nous autres barbouilleurs de papier, c'eſt de croire que le public prend le même intérêt que nous aux inutilités qui nous occupent.

XXXXVII.

De l'Ame & de quelques autres choſes.

Je vais entrer autant que je le puis dans la grande queſtion qui intéreſſe tous les hommes, & qui a partagé tous les philoſophes depuis environ trois mille ans. Il s'agit de ſavoir ſi nous avons une ame, ce que c'eſt que cette ame, ſi elle exiſte avant nous de toute éternité dans le ſein de l'être des êtres; ſi elle exiſte éternellement après nous: ſi c'eſt par ſa propre nature ou par une volonté particuliere de ſon créateur; ſi elle eſt une ſubſtance ou une faculté; s'il y a des différences ſpécifiques entre les ames, ou ſi elles ſe reſſemblent toutes; ſi elles tiennent une place dans l'eſpace; ſi elles arrivent chez nous pourvues de penſées ou ſi elles ne penſent qu'à meſure, &c. &c. &c.

Mon ami & moi nous commençons par atteſter le Dieu vivant, car ce grand objet eſt digne d'une telle atteſtation, nous le prenons dis-je, à témoin, que nous croyons ce que nous enſeigne notre religion chrétienne. Nous vous le diſons à vous, ſoit que vous ſoyez Juifs phariſiens, ou Juifs ſaducéens, Juifs allemands, ou Juifs portugais. A vous M. G***. leur ſecrétaire chrétien par hazard, ſoit que vous ſoyez thomiſte ou janſéniſte, ou moliniſte, ou frere morave ſervant Dieu auprès d'Utrecht. Si vous me demandez ce que c'eſt préciſément qu'une ame, nous vous répondrons ce que mon ami a dit tant de fois; nous n'en ſavons rien.

Il

Il leve au ciel les yeux, il s'incline, il s'écrie,
Demandez-le à ce Dieu qui nous donna la vie.

Mon ami a ſçu par cœur tout ce que dit St. Thomas d'Aquin dans ſa ſomme. Cet Ange de l'école diſtingue l'ame en trois parties d'après les Péripatéticiens; l'ame ſenſitive l'ame des ſens, *Pſiché* dont Eros fils d'Aphrodite fut amoureux chez les Grecs; l'ame végétative, *Pneuma*, ſouffle, qui donne le mouvement à la machine; l'ame intelligente, *Nous*, entendement; & chacune de ces parties eſt encore diviſée en trois autres. Ainſi péripatétiquement parlant cela compoſerait neuf ames à bien compter.

Longtemps avant lui St. Irénée dans ſon liv. 5 Chap. 7. dit „ que l'ame n'eſt incorpo-„ relle que par comparaiſon avec le corps mor-„ tel, & qu'elle conſerve la figure de l'homme „ (après la mort) afin qu'on la reconnaiſſe.

Tertulien dit dans ſon diſcours *de anima*, Chap. 7. „ La corporalité de l'ame éclate dans „ l'Evangile, car ſi l'ame n'avait pas un corps, „ l'ame n'aurait pas l'image du corps.

Tatien dans ſon diſcours contre les Grecs, dit: „ l'ame de l'homme eſt compoſée de plu-„ ſieurs parties.

St. Hilaire dit dans ſon commentaire ſur St. Matthieu: „ il n'eſt rien de créé qui ne ſoit „ corporel, ni dans le ciel, ni ſur la terre, „ ni parmi les viſibles, ni parmi les inviſibles; „ tout eſt formé d'éléments, & les ames, ſoit „ qu'elles habitent dans un corps, ſoit qu'elles „ en ſortent, ont toujours une ſubſtance cor-„ porelle."

St. Ambroiſe dans ſon diſcours ſur Abraham, dit: „ nous ne connaiſſons rien d'immatériel „ excepté la vénérable Trinité."

Mon ami avoue que ces ſaints étaient tombés dans une erreur alors univerſelle; ils étaient hommes, dit-il, mais ils ne ſe tromperent pas ſur l'immortalité de l'ame, parce qu'elle eſt évidemment annoncée dans les Evangiles.

Comment expliquerons-nous St. Auguſtin, qui dans le livre 8. de la Cité de Dieu s'exprime ainſi: „ Que ceux-là ſe taiſent qui n'ont pas „ oſé, à la vérité, dire que Dieu eſt un corps, „ mais qui ont cru que nos ames étaient de „ même nature que lui. Ils n'ont pas été frap- „ pés de l'extrême mutabilité de notre ame, „ qu'il n'eſt pas permis d'atribuer à la nature „ de Dieu."

Mon ami a ſoutenu d'après tous les véritables ſavants, que l'auteur du Pentateuque n'a jamais parlé expreſſément ni de l'immortalité de l'ame, ni des récompenſes, ni des peines après la mort. Rien n'eſt plus vrai, rien n'eſt plus démontré. Tout était temporel, comme le dit ſi énergiquement le grand Arnaud: „ C'eſt le „ comble de l'ignorance de mettre en doute „ cette vérité qui eſt des plus communes, & „ qui eſt atteſtée par tous les peres, que les „ promeſſes de l'ancien Teſtament n'étaient que „ temporelles & terreſtres, & que les Juifs n'a- „ doraient Dieu que pour les biens charnels, „ *&c.* Apologie Port-Royal." Et c'eſt en quoi ſur-tout, Meſſieurs les Juifs, notre religion l'emporte ſur la vôtre autant que la lumiere l'emporte ſur les ténebres. Dès que notre légiſlateur a paru, l'immortalité de l'ame a été conſtatée, ſoit qu'on crût l'ame corporelle, ſoit qu'on la crût d'une autre nature.

Il eſt certain que les Perſans, les Caldéens, les Babyloniens, les Syriens, les Crétois, les

Egyptiens, & ſur-tout les Grecs admirent avant Homere la permanence des ames, & que le Pentateuque n'annonce ce dogme en aucun endroit.

Vous vous épuiſez en déclamations, vous faites de vains efforts pour tâcher de vous perſuader que le mot hébraïque *Sheol*, qui ſignifie la foſſe, le ſouterrain, pouvait auſſi, à toute force, ſignifier, l'Hadès des Grecs, l'Amentès, le Tartarot des Egyptiens. Ah! Meſſieurs, d'auſſi grandes, d'auſſi terribles vérités ne ſont pas faites pour être devinées à l'aide de quelques ſubtilités, de quelques explications forcées. Elles doivent être plus claires que le jour, *Luce clariores.*

Certainement ce n'eſt pas dans l'écriture ſainte que vous trouverez votre prétendue diviſion du monde en trois parties, les cieux qui étaient la demeure du Très-haut, la ſurface de la terre, & le creux de la terre qui était l'enfer; encore oubliez-vous l'océan qui eſt plus étendu que l'hémiſphere habitable. Pouvez vous, Meſſieurs, avancer de pareilles chimeres rabiniques, & combattre dans mon ami des vérités ſi reconnues?

Quoi! vous voulez prouver que les anciens Juifs admettaient un enfer & un royaume des cieux; & votre preuve eſt que dans l'Exode Dieu apparaît à Moïſe dans un buiſſon ardent! Juifs & ſecrétaires Juifs, ſouvenez-vous à jamais de St. Jérome; il vous dit dans ſa lettre: *l'Evangile me promet la poſſeſſion du royaume des cieux dont il n'eſt pas fait la moindre mention dans vos écritures.*

Tournez-vous de tous les ſens, Meſſieurs les Juifs, vous ne trouverez chez vous aucune

notion claire ni de l'enfer, ni de l'immortalité de l'ame. Il n'y a que deux paſſages en faveur de la permanence de l'ame, c'eſt dans le ſecond livre des Macabées. Mais de grace, ſongez que vos héros Macabées ne vinrent que pluſieurs ſiecles après votre loi, & que l'hiſtoire des Macabées écrite en grec pour des hébreux, ne parut que longtemps après ces héros. Souvenez-vous des fortes objections renouvellées ſi ſouvent contre la vérité de ce livre. Vous ſavez qu'on a détruit l'autenticité des deux derniers dans notre égliſe, & que les deux premiers ſont déclarés apocrifes dans les autres communions.

Sans entrer dans ce détail, Meſſieurs, il nous ſuffit que ce ſoit à l'Evangile que nous devions la connaiſſance de l'immortalité de notre ame; & des peines & des récompenſes après la mort. Ces dogmes à la vérité étaient reçus alors des autres nations, mais ils ne ſont démontrés que par notre Sauveur.

Vous tirez en faveur de l'ame immortelle, une induction auſſi ingénieuſe que plauſible de ces paroles ſi connues, *il fit l'homme à ſon image.* Car dites-vous, ce n'eſt pas le corps qui reſſemble à Dieu c'eſt l'intelligence. Nous croyons cette vérité, mais elle n'eſt pas exprimée dans le texte. Si l'auteur de la Geneſe avait daigné tirer la même conſéquence, il eſt clair qu'il aurait conſtaté irrévocablement ce grand dogme; & c'eſt préciſément parce qu'il ne l'a pas fait, Meſſieurs, que nous ſommes en droit de dire qu'il laiſſa le temps à cette grande vérité d'être annoncée par un plus grand maître que lui.

Toute l'antiquité, excépté les Bracmanes

& les Chinois, croyait que le corps de l'homme était fait à l'image de la divinité; *Finxit in effigiem moderantum cuncta deorum.* Ou plutôt l'antiquité faisait les dieux à l'image de l'homme. Vous trouverez cette erreur bien exprimée dans des vers de Xénophon Colophonien, cités par St. Clément d'Alexandrie le plus savant des peres grecs. En voici le sens dans de mauvaises rimes que je vous prie de me pardonner.

On ne pense qu'à soi, l'amour propre est sans bornes,
Dieu même à leur image est fait par les humains.
Si les bœufs avaient eu des mains,
Ils le peindraient avec des cornes.

C'est cette faiblesse de raporter tout à nous-mêmes qui fit croire à tant de peuples que Dieu avait une femme & des enfants. On le peint souvent comme un géant énorme. Orphée lui-même dont les véritables fragments ne se trouvent que chez Clément d'Alexandrie, parle ainsi de Dieu.

Sur un grand trône d'or il siege en souverain
Au haut de la voûte étoilée.
Sous ses pieds la terre est foulée;
Il tient l'océan dans sa main.

Ces imaginations si boursouflées & si chétives n'ont été que trop imitées par d'autres nations. On a toujours voulu figurer aux yeux l'être invisible, éternel, incompréhensible, & ses ministres célestes qui se derobent comme lui à notre vue. C'est ainsi que les Juifs eurent deux chérubins dans le sanctuaire de leur temple, & leur donnerent des têtes monstrueuses d'homme & de veau, avec des ailes aux épaules &

à la ceinture. C'eſt ainſi que nous autres qui avons moins d'imagination, nous nous contentons de peindre Dieu avec une longue barbe.

Il eſt vrai que les vers de l'ancien Orphée cités par mon ami dans la philoſophie de l'Hiſtoire au chapitre de Cérès Eleuſine, ſont bien plus ſimples & plus ſublimes. Je vous le répete, Monſieur ou Meſſieurs, parce qu'il faut répéter des choſes que tout le monde devrait ſavoir par cœur; c'eſt la priere ou l'hymne d'Orphée que l'Hiérofante chantait à l'ouverture des miſteres.

Marchez dans la voie de la juſtice; adorez le ſeul maître de l'univers, il eſt un, il eſt ſeul, il eſt par lui-même; tous les êtres lui doivent leur exiſtence, il agit dans eux & par eux; il voit tout & jamais il n'a été vu des yeux mortels.

On demandera peut-être comment Orphée put parler en cet endroit avec une grandeur ſi ſimple, & ailleurs avec une enflure qui n'apartient qu'au pere le Moine, ou au carme auteur du poëme de la Magdelaine? Je répondrai ingénûment qu'il y a des inégalités chez tous les hommes.

Cicéron, Meſſieurs, vous l'avouez, a dit dans ſes Tuſculanes, que toutes les nations admettent la permanence des ames, & que leur conſentement eſt la loi de la nature. J'en conclus, Meſſieurs les Juifs, qu'on peut reprocher à vos ancêtres un peu de groſſiereté pour n'avoir pas connu ce que tous leurs voiſins connaiſſaient.

Mais permettez-moi de vous dire que celui qui vous a fourni le paſſage de Cicéron l'a un peu dénaturé. Cicéron dit dans la Ire Tuſculane liv. 1. *Quod ſi omnium conſenſus naturæ*

vox eſt, omneſque conſentiunt eſſe aliquid quod ad eos pertineat qui vitâ ceſſerint, nobis quoque id exiſtimandum eſt. (L'abbé d'Olivet traduit Page 90) Puis donc que le conſentement de tous les hommes eſt la voix de la nature, & que tous conviennent qu'après notre mort il eſt quelque choſe qui nous intéreſſe, nous devons auſſi nous rendre à cette opinion.

Mais dequoi s'agit-il dans cet endroit? de l'amour de la gloire dont tous les hommes ſont épris, & qui était la grande paſſion de Cicéron. Cicéron veut nous faire entendre que nous avons tous la faibleſſe de nous intéreſſer à ce qu'on dira de nous quand nous ne ſerons plus & que notre imagination embraſſe ce phantôme qui eſt ſon ouvrage.

On aurait dû vous dire que Cicéron dans la moitié de ce dialogue ſur la mort, qui eſt le premier des Tuſculanes, ſoutient l'opinion alors commune que les morts ne peuvent ſouffrir. Il ſe moque de ſon auditeur qui dit, qu'il eſt fâcheux d'être mort; c'eſt dire lui répondit-il, qu'un homme qui n'exiſte pas exiſte. Puis il lui cite un vers d'Epicharme, & le tourne en latin.

Emori nolo, ſed me eſſe mortuum nihil æſtimo,

Ce que l'abbé d'Olivet rend ainſi en Français,

Mourir peut-être un mal, mais être mort n'eſt rien.

Il ſoutient l'anéantiſſement de l'homme dans le commencement de l'ouvrage, & la permanence de l'ame à la fin.

Vous me direz que Cicéron ſe contredit; il pourait bien en être quelque choſe; mais

c'eſt le privilege des philoſophes de l'académie ; & vous ſavez que Cicéron était académicien. On a pu vous faire lire ſon oraiſon pour Cluentius, où vous avez vu ces paroles ; *quel mal lui a fait la mort ? à moins que nous ne ſoyons aſſez imbécilles pour croire des fables ineptes, & pour imaginer qu'il eſt condamné au ſupplice des pervers. Mais ſi ce ſont là des chimeres, comme tout le monde en eſt convaincu, de quoi la mort l'a-t elle privé ? ſinon du ſentiment de la douleur.*

Nam nunc quid tandem mali mors illi attulit ? niſi forte ineptiis ac fabulis ducimur, ut exiſtimemus illum apud inferos impiorum ſupplicia perferre ? Quæ ſi falſa ſunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit præter ſenſum doloris ?

Vous voyez que le dogme de la permanence de l'ame tant chanté par Homere, tant ſuppoſé par Platon, était bien obſcurci dans l'empire romain.

On vous aura dit, ſans doute, Meſſieurs, que tout le ſénat penſait alors comme Cicéron. On vous aura conté que Céſar penſait de même & s'en expliquait avec la plus grande hauteur. On vous aura parlé de ſon aventure avec Caton en pleine audience, lorſqu'il ſauva la vie à Catilina, en repréſentant que ſi on faiſait périr Catilina, ce ne ſerait pas le punir, parce qu'il n'aurait plus de ſentiment, & que tout meurt avec l'homme.

Les Romains vers ce temps-là renoncerent tellement aux opinions de leurs ancêtres & des Grecs leurs maîtres, que St. Clément le romain dans le premier ſiecle de notre égliſe, commence ſon livre des récognitions ou reconnaiſſances par un doute ſur l'immortalité de l'ame.

Il avoue qu'il prit la réſolution d'aller en Egypte aprendre la nécromantie, la magie, pour s'inſtruire à fond ſur l'ame.

Il eſt donc, ce me ſemble, bien certain, Meſſieurs les Juifs, vous qui reſpectiez tant les ſaducéens, ennemis de l'immortalité de l'ame, il eſt bien démontré que nous avions beſoin de la révélation pour nous inſtruire ſur un ſujet ſi intéreſſant. Ce n'était pas aſſez d'un Socrate & d'un Platon, il nous fallait un plus grand homme.

Je ne vous parle pas ainſi pour vous reprocher le crime que vous avez commis envers ce plus que grand homme Je me plais à croire que vous ne deſcendez pas de ces fanatiques qui criaient en leur patois, comme on a crié ailleurs en tant d'occaſions, *tollé*, *tollé*. Je préſume que vous êtes portugais, & que vos ancêtres s'établirent vers les Algarves du temps de Moïſe, lorſque pluſieurs Juifs ſuivirent les Tyriens qui vinrent faire exploiter les mines d'or & d'argent des Eſpagnes.

Je vous ai déjà dit que loin d'être votre ennemi, je ſuis votre généalogiſte. Je ſuis perſuadé très-ſérieuſement que votre race pouvait être établie en Andalouſie & dans l'Eſtramadoure avant les Carthaginois, avant les Romains; & que par conſéquent elle ne put être inſtruite de ce qui ſe paſſa du temps de l'empereur Tibere, vers le torrent de Cédron qui eſt à ſec ſix mois de l'année. Si mon ami, en qualité de chrétien, a qualifié de déteſtables les gens de Jéruſalem, qui, ſuppoſé qu'ils parlaſſent grec au préteur Pilatus romain, s'écrierent ſelon St. Matthieu, *Staurodeito*, *Staurodeito*, *aima autou eph' eimas Kai epi ta tekna*

eimou: Crucifiez, crucifiez, que ſon ſang ſoit ſur nous & ſur nos enfants. Certainement ſi vos aïeux étaient alors dans la Bétique, ou dans le canton de Sétubal, ſi fameux pour ſon vin, ils ne pouvaient être coupables de ce crime.

PERORAISON

à M. G. Secrétaire des Juifs.

Je ſuppoſe, Monſieur, que vous êtes enterré, & que moi & mon ami nous le ſommes auſſi. *Nous comparaiſſons tous deux devant celui qui ſeul a révélé au genre humain l'immortalité de l'ame, la réſurrection, & le jugement dernier. Vous lui dites: Seigneur, nous n'avions nul beſoin de vous, nous ſavions tout cela avant que vous vinſſiez au monde. Mon ami & moi nous lui diſons, nous n'en ſavions rien; nous vous devons toutes nos connaiſſances: or qui croyez-vous qui ſera mieux reçu?

DE QUELQUES NIAISERIES.

Après avoir jeté deux volumes à la tête de mon ami, Monſieur, vous venez le battre à terre dans un troiſieme; il eſt écraſé & vous venez encore le percer de coups dans un petit commentaire. Voyons ſi à l'exemple du ſamaritain rapporté dans l'Evangile, je ne pourrai pas, après avoir ſecouru le voyageur baigné dans ſon ſang, le défendre des mouches qui viennent y goûter.

PREMIERE NIAISERIE.

Sur le Kish Ibrahim.

Vous voulez parier que mon ami, qui a cité Hide ſur l'ancienne religion des Perſes, n'a jamais lu Hide. Ne voilà-t-il pas un ſujet de diſpute bien intéreſſant, bien utile! Un vieillard retiré entre les hautes Alpes, a-t-il lu un livre très-confus d'un anglais, écrit en latin? Oui Monſieur, il l'a lu & moi auſſi, & je n'y ai guere profité.

Vous voulez bien convenir que l'ancienne religion des Perſes s'appellait Kish Ibrahim, Millat, Ibrahim, culte d'Abraham; vous l'avez appris de mon ami, & vous ne devez pas rougir, tout ſavant que vous êtes, d'avoir appris une choſe très-indifférente d'un homme moins éclairé, mais plus vieux que vous. Et quand je vous dirai que ſelon des gens plus instruits que moi, Kish Ibrahim vient de l'arabe, & Millat Abraham ou Ibrahim, vient de l'anciene langue des Medes, je ne vous dirai une choſe ni bien ſûre, ni bien importante.

DEUXIEME NIAISERIE.

Sur Zoroaſtre.

Hide rapporte Pag. 27 & 28, que les anciens Perſes ont cru qu'un vieux livre qui contenait leur religion réformée, était tombé du ciel entre les mains d'Abraham dans le territoire de Balk, du temps de Nembrod, & je le croirai avec vous ſi vous voulez. Puis il

répete des contes de Plutarque, comme par exemple, que la reine Ameſtris, dans ſes dévotions, faiſait enterrer douze hommes vivants & les envoyait en enfer pour le ſalut de ſon ame.

Puis il ſe met en colere (Page 32,) contre l'empereur Alexandre Severe, qui ſuivant un rêveur du bas empire nommé Lampridius, avait dans ſon oratoire le portrait d'Abraham, d'Orphée, d'Apollonius de Thiane, & de Jéſus-Chriſt, peints ſans doute très-reſſemblants.

Enſuite (Pag. 82 & ſuivantes) il fait le roman d'Abraham qui ayant vaincu le grand roi de Perſe, & quatre autres puiſſants rois, avec trois cents gardeurs de brebis, abolit en Perſe l'antique religion du ſabiſme. Voilà donc Abraham auteur d'une nouvelle religion des Perſes, & c'eſt lui qu'il faut regarder comme le vrai Zerduſt, le vrai Zoroaſtre; car le premier avait veçu ſix mille ans auparavant, & le dernier Zoroaſtre ne parut que ſous Darius fils d'hiſtaſpe.... quinze cents ans après Abraham. Ce ſont-là des faits avérés; demandez à M. Larcher mon autre ami.

Ce roman reſſemble aſſez à celui qu'a fait depuis un Ecoſſais nommé Ramſai: précepteur d'un duc de Bouillion, ſur les voyages de Cirus.

TROISIEME NIAISERIE.

Du Sadder.

C'eſt à vous ſeul, Monſieur le ſecrétaire des Juifs que je m'adreſſe ici. Vous nous ob-

ſectez la déciſion d'un ſavant qui a eu le courage d'aller chercher des inſtructions au fond de l'Aſie, à l'exemple de Pithagore; il fait peu de cas des écrits attribués à Zoroaſtre; il dit qu'ils ſont remplis de petiteſſes d'eſprit, qu'ils ſont fades, ridicules, auſſi mal raiſonnés que l'Alcoran & auſſi dégoûtants que le Sadder.

Je vous abandonne, Monſieur, le Zenda-Veſta de Zoroaſtre, que je ne connais point, & l'Alcoran que je connais. Mais permettez que je prenne le parti du Sadder qui eſt le catéchiſme des Parſis modernes que nous nommons Guebres. Il eſt diviſé en cent portes par leſquelles on entre dans le ciel. En voici quelques unes; entrez Monſieur.

PORTE IVe. Zoroaſtre ſe promenant un jour avec Dieu auprès de l'enfer; vit un damné auquel il manquait un pied. C'eſt un roi, lui dit Dieu, qui regnait ſur trente-trois villes, & qui n'a jamais fait que des actions tyranniques; mais un jour il apperçut une brebis qui était liée trop loin de ſon herbe, il lui donna un coup de pied pour l'en rapprocher; c'eſt le ſeul bien qu'il ait jamais fait. J'ai mis ſon pied en paradis, & ſon corps en enfer.

Mon ami que vous vilipendez tant que vous pouvez, avait, il y a plus de dix ans, écouté à cette porte; il l'avait citée dans pluſieurs de ſes ouvrages; car il aime à répéter pour inculquer. Vous voyez bien, Monſieur, qu'il avait lu ce Sadder, & qu'il n'avait pas pris un livre pour un homme. M. l'abbé Foucher peut avoir lu le Sadder, mais mon ami poſſede ſon Sadder auſſi. Il eſt vrai qu'il a pris un peu de liberté avec le texte ſacré Guebre, il a mis un âne pour une brebis, afin de rendre la cho-

ſe plus vraiſemblable; car on lie un âne à ſa mangeoire, & on ne lie guere une brebis.

PORTE IXe. La pédéraſtie eſt un crime abominable, &c. Il eſt défendu par le Zend, il révolte la nature. *Mon ami cita encore cette porte pour prouver que les Romains ſouillés de cette infamie tant célébrée par Horace, avaient grand tort de dire qu'elle était recommandée par les loix de la Perſe.* Mon ami ſe ſervit de cette Porte contre M. Larchet qui croyait cette vilenie plus permiſe qu'elle ne l'étoit.

PORTE XIIIe. Chériſſez votre pere & votre mere..... que tôute la famille ſoit contente de vous, afin qu'elle vous béniſſe éternellement.

Cette Porte ſemble avoir quelque choſe de plus fort, ſi on oſe le dire, que ce commandement, *Honore ton pere & ta mere afin de vivre longtemps ſur la terre.*

PORTE XIXe. Mariez-vous dans votre jeuneſſe.....car à la mort quand il faudra paſſer ſur le pont aigu, vous ſerez trop heureux d'avoir un fils qui vous donne la main pour paſſer.

PORTE XXIIe. Ne mangez jamais votre pain ſans prier le Dieu qui vous le donne.

PORTE XXVe. Gardez-vous de jeûner un jour entier, notre vrai jeûne eſt de nous abſtenir du mal.

Cette Porte ſe retrouve dans les recognitions de St. Clément le romain.

PORTE XXVIIe. Demandez pardon à Dieu de vos fautes, en vous couchant.

PORTE XXVIIIe. Quand vous aurez fait un marché, ne vous en repentez point, & ne ſongez qu'à le remplir.

PORTE XXXe. Quand vous doutez ſi ce que vous allez faire eſt juſte ou injuſte, abſtenez-vous.

C'eſt la plus belle maxime qu'on ait jamais donnée en morale, & mon ami l'a répétée il y a longtemps dans pluſieurs de ſes ouvrages pour l'édification du prochain.

PORTE XXXVe. Quand vous êtes à table donnez à manger aux chiens.

Ce précepte apprend qu'il ne faut pas craindre de faire des ingrats.

Voilà aſſez de portes.

Je ne nie pas qu'il n'y eût dans ce catéchiſme des Parſis, beaucoup de verbiage & de galimathias. J'ai été forcé d'abréger chaque article. Si on s'arrêtait à toutes ces Portes on périrait d'ennui avant d'entrer dans le paradis de Zoroaſtre: j'oſe en dire autant de l'Alcoran. Nous autres Européans nous ne pouvons ſupporter la bavarderie orientale; mais les bonnes femmes guebres, & les bonnes femmes turques apprennent ces ſottiſes par cœur, & les récitent avec dévotion.

Je dis ſeulement que depuis le Japon juſqu'au bord occidental de la Laponie, on ne vit & on ne verra jamais de légiſlateur qui ne donne de bons préceptes, & qui ne prêche quelquefois une vertu ſévere. Ainſi je ne regarde point ce que je viens de dire comme une niaiſerie. Pardon, Meſſieurs, c'était à la vôtre que je répondais.

Ce n'eſt pas que je vous prenne pour des niais, vous êtes des gens d'eſprit un peu malins; mais en conſcience, la plûpart de nos ſujets de diſpute ſont des niaiſeries.

QUATRIEME NIAISERIE.

Sur l'âge d'un ancien.

Monſieur ou Meſſieurs, vous me fatiguez furieuſement avec votre éternelle répétition ſur l'âge d'Abraham. Je n'imiterai pas celui qui vous dit: allez chercher ſon extrait baptiſtaire: je vous dirai ſeulement que ſelon le calcul de l'ancien teſtament, ſon pere Tharé ou Tharat *véçut ſoixante & dix ans & engendra Abram, Nacor & Aran*, que ſelon le même texte il vécut deux cents cinq ans & mourut à Haran; qu'Abraham alors reçut de Dieu un ordre exprès de quitter ſon pays.

Or, ſon pere l'ayant eu à 70 ans, & étant mort à 205, qui de 205 retranche 70, reſte 135. Si malheureuſement le texte dit enſuite: *Abram avait ſoixante & quinze ans lorſqu'il partit de Haran ou de Kharran*, ce n'eſt pas ma faute. St. Jérome & St. Auguſtin diſent que cela eſt inexplicable. Je ne l'expliquerai donc pas, je n'en ſais pas plus que ces deux ſaints, ni que vous.

Dites qu'il y a dans le texte erreur de copiſte, dites avec don Calmet qu'Abraham pourait bien être né la cent trentieme année de ſon pere, & être le cadet de ſes freres, au lieu qu'il était l'aîné. Tout cela m'eſt indifférent.

CINQUIEME NIAISERIE.

Sur l'âge d'une ancienne.

Vous citez à tout moment je ne ſais quels livres que vous imputez à mon ami, & que ni

ni lui ni moi ne connaiſſons. Ce ſerait une calomnie horrible ſi cela était ſérieux; mais je ne la regarde que comme une niaiſerie. Vous ſoutenez que Sara était très-belle à l'âge de ſoixante-cinq ans lorſqu'elle entra dans le ſerrail du Pharaon d'Egypte. Vous accuſez mon ami d'avoir imprimé qu'elle en avait ſoixante & quinze. Si vous avez une maîtreſſe de cet âge, je lui en fais mon compliment; mais non pas à vous.

SIXIÈME NIAISERIE.

Sur un homme à qui ſa femme valut d'aſſez grands préſents.

Vous croyez qu'Abraham ayant fait paſſer ſa belle femme pour ſa ſœur, en Egypte, *afin qu'il lui fût fait du bien à cauſe d'elle*, ſelon le texte, on ne lui fit pas aſſez de bien en lui donnant beaucoup de bœufs, d'ânes, d'aneſſes, de brebis, de chameaux, de ſerviteurs & de ſervantes: pour moi je trouve que le roi d'Egypte le paya très-bien, & que vous êtes trop cher.

SEPTIÈME NIAISERIE.

Sur l'argent comptant.

Vous dites donc, Monſieur, qu'il faut de l'argent comptant au mari d'une belle dame; & que le préſent du roi n'était que celui d'un coq de village. Cependant, des troupeaux de chameaux, de bœufs & d'ânes, des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe valent beaucoup d'ar-

gent. Vous vous plaignez qu'autrefois on ait imprimé je ne ſais où, chevaux pour chameaux, voilà bien de quoi crier; un beau cheval coûte autant, & plus même qu'un beau chameau.

Mon ami, dites-vous, penſe que les pyramides étaient déjà bâties: de-là vous concluez que le roi d'Egypte devait donner au mari de la belle Sara des ſacs énormes de guinées, de la vaiſſelle d'or & des diamants. Doucement, Monſieur, il y avait dans ce temps-là de belles pierres pour bâtir des pyramides, & point de monnoie d'or; tout le commerce ſe faiſait par échange, on n'avait encore fabriqué ni ducats ni guinées; vous ſavez que la premiere monnoie d'or fut frappée ſous Darius fils d'Hiſtaſpe qui punit ſi bien les prêtres du college de Zoroaſtre: allez, vous vous moquez, le préſent du roi était magnifique.

HUITIEME NIAISERIE.

Sur l'Egypte.

Vous êtes tout étonné que les Egyptiens aient été lâches, ſuperſtitieux, abſurdes, très-mépriſables, après avoir ſervi en eſclaves vigoureux à élever des tombeaux en pyramides pour leurs rois & pour les intendans des provinces. Il eſt très-vrai, Monſieur, & Meſſieurs, que les Egyptiens ſont devenus le plus chétif peuple de la terre après un autre.

Il eſt très-vrai qu'il a toujours été ſubjugué par quiconque s'eſt voulu donner la peine de le battre, excepté par nos fous de croiſés. Il eſt très-vrai qu'Iſis & Oſiris ne leur ont jamais

ſervi de rien, non plus que les philacteres des phariſiens ne les ont ſervi contre les Romains. Il eſt très-vrai que Séſoſtris n'a jamais ſongé à courir comme un fou avec vingt-ſept mille chars de guerre pour aller conquérir toute la terre, depuis les Indes juſqu'au Pont-Euxin & au Danube.

NEUVIEME NIAISERIE.

Si Sodome fut autrefois un beau jardin.

N'eſt-ce pas une niaiſerie de ſuppoſer que le lac Aſphaltide, la mer Morte était autrefois un jardin délicieux! Vraiment je vous conſeille d'y placer le paradis terreſtre.

Vous devriez mieux ſavoir votre Geneſe: elle ne dit point que Sodome fut changée en un lac; elle dit au contraire „ qu'Abraham „ s'étant levé de grand matin, vint au lieu où „ il avait été auparavant avec le ſeigneur, & „ jettant les yeux ſur Sodome & ſur Gomore, „ & ſur tout le pays d'alentour, il ne vit plus „ rien que des étincelles & de la fumée, qui „ s'élevait de la terre comme la fumée d'un „ four." Ce n'eſt que par une fauſſe tradition qu'on nous a tranſmis la métamorphoſe des cinq villes en lac. Ce que je vous dis là n'eſt pas une niaiſerie: je vous témoigne mon profond reſpect pour vos livres en les citant exactement, & c'eſt ce que vous n'avez pas fait.

DIXIEME NIAISERIE.

Sur le déſert de Guérar, ou Gerar.

Voulez-vous, Meſſieurs, que nous faſſions enſemble un petit voyage au déſert effroyable de Guérar par de-là Sodome? M. Broukana qui a paſſé par-là dans la derniere guerre contre le Cheik Daher ne vous le conſeille pas: il dit que c'eſt un des plus maudits cantons de l'Arabie pétrée. Vous croyez que c'eſt un pays charmant, & que les dames y conſervent la fleur de leur beauté juſqu'à cent ans, parce qu'Abimelec roi de Guérar y fut amoureux de Sara qui en avait quatre-vingt dix; & vous penſez que l'on eſt fort riche à Guérar parce qu'Abimelec fit à Sara d'auſſi beaux préſents qu'elle en avait reçus du roi d'Egypte, environ trente ans auparavant, en brebis, en garçons, en bœufs, en filles, en ânes, & qu'il lui donna encore mille écus en monnoie, quoiqu'il n'y eût de monnoie nulle part.

Faites le voyage ſi vous voulez; nous ne vous ſuivrons pas. Mon ami eſt plus vieux qu'Abraham & moi auſſi; on ne va pas loin a notre âge. Envoyez plutôt à Guérar M. Rondet votre ami, l'auteur du journal de Verdun, qui ſait qu'un kof vaut cent écus, & un mem quarante écus. Je crois qu'il ſe trompe, mais n'importe.

ONZIEME NIAISERIE.

Sur le nombre actuel des Juifs.

Meſſieurs les Juifs, vous dites à mon vieux camarade, *apparemment vous ne prétendez pas, quand nous battions les Ammonites, quand nous nous emparions de l'Idumée, & que nous prenions Damas, que nous n'étions que quatre cents mille hommes.* Je vous demande pardon, Meſſieurs, nous croyons que vous étiez en plus petit nombre quand vous ne prites point Damas, que vous vous vantez d'avoir pris. Nous penſons que vous n'êtes pas quatre cents mille aujourd'hui, & qu'il s'en faut près des trois quarts. Comptons.

Cinq cents chez nous devers Metz; une trentaine à Bordeaux; deux cents en Alſace; douze mille en Hollande & en Flandre; quatre mille cachés en Eſpagne, & en Portugal, quinze mille en Italie; deux mille très-ouvertement à Londres; vingt mille en Allemagne, Hongrie, Holſtein, Scandinavie; vingt-cinq mille en Pologne; & pays circonvoiſins; quinze mille en Turquie; quinze mille en Perſe. Voilà tout ce que je connais de votre population; elle ne ſe monte qu'à cent mille ſept cents trente Juifs. Je conſens de vous faire bon de cent mille Juifs en ſus, c'eſt tout ce que je puis faire pour votre ſervice: les Parſis vos anciens maîtres ne ſont pas en plus grand nombre. Vous voulez rire avec vos quatre millions.

Addition de mon ami.

„ Leur ſécretaire me dit que je ſuis fâché „ contr'eux à cauſe de la banqueroute que

„ me fit le juif Acoſta, il y a cinquante ans,
„ à Londres: il ſuppoſe que je lui confiai mon
„ argent pour gagner un peu de temporel avec
„ Iſraël. Je vous proteſte, Meſſieurs, que
„ je ne ſuis point fâché: j'arrivai trop tard
„ chez M. Acoſta; j'avais une lettre de chan-
„ ge de vingt mille francs ſur lui: il me dit
„ qu'il avait déclaré ſa faillite la veille, & il
„ eut la généroſité de me donner quelques
„ guinées qu'il pouvait ſe diſpenſer de m'acor-
„ der. Comptez, Meſſieurs, que j'ai eſſuyé
„ des banqueroutes plus conſidérables de bons
„ chrétiens, ſans crier. Je ne ſuis fâché contre
„ aucun juif Portugais, je les eſtime tous; je
„ ne ſuis en colere que contre Phinée fils d'É-
„ léazar, qui voyant le beau prince Zamri cou-
„ ché tout nud dans ſa tente avec la belle prin-
„ ceſſe Cosbi, toute nue auſſi, attendu qu'ils
„ n'avaient pas de chemiſe, les enfila tous deux,
„ avec ſon poignard, par les parties ſacrées,
„ & fut imité par ſes braves compagnons,
„ qui égorgerent vingt-quatre mille amants,
„ & vingt-quatre mille amantes, en moins
„ de temps que je n'en mets à conter cette
„ anecdote, car à mon âge je n'écris pas
„ vîte."

DOUZIEME NIAISERIE.

Sur la Circonciſion.

Vous jettez les hauts cris ſur ce qu'un autre que mon ami a dit que la circonſicion d'Abraham, n'eut point de ſuite. Non, Monſieur, elle n'en eut point, puiſque les Iſraëlites ne pratiquerent point la circonciſion en Egypte.

C'était un privilege qui n'était alors réſervé qu'aux prêtres d'Iſis & aux initiés.

Oui, les Juifs qui moururent tous dans le déſert, moururent incirconcis comme M. G***. & moi; mais il y a un livre inconnu que vous appellez Diction.... Philoſo.... dans lequel l'auteur ſe hazarde à dire que la colline des prépuces à Galgal, où Joſué fit circoncire deux ou trois millions de ſes Juifs, était dans un déſert auprès-de Jérico. Qu'a de commun mon ami avec ce Galgal? Il vous certifie que s'il y eut à Galgal une montagne compoſée de prépuces, comme il y a dans Rome le *monte Teſtacio*, compoſé de pots caſſés, il n'y prend pas le plus léger intérêt. Il vous certifie encore qu'il regarde comme des niaiſeries tout ce que des tipografes ſe ſont empreſſés d'imprimer, ſoit en conſultant des courtiers de librairie, ſoit en ne les conſultant pas, ſoit en vendant les penſées d'un homme à eux inconnu, ſoit en ne les vendant pas. Il vous certifie pour la vingtieme fois qu'il n'a point fait la plûpart des niaiſeries, c'eſt à-dire des livres que vous lui imputez; & je vous jure qu'à ſon âge & au mien nous ne prenons aucun parti ni pour les nations prépucieres, ni pour les nations déprépucées; ni pour les châtrés, ni pour les entiers; ni pour les voiſins du cap de Bonne-Eſpérance qui mettent une petite boule d'herbes fines à la place d'une des deux petites boules utiles que la nature leur a donnés.

On prodigue ce me ſemble, une bien vaine érudition pour deviner quel homme fut circoncis le premier; qui prit le premier lavement; qui porta la premiere chemiſe; qui le premier avala une huître à l'écaille; qui fut le premier vendeur d'orvietan? &c. &c.

TREIZIEME NIAISERIE.

Quelle fut la nation la plus barbare?

Vous nous dites, Monſieur G***. ſous le nom de ſix Juifs, que ſi les premiers hébreux étaient fort groſſiers & très-ignorans, nos premiers Français l'étaient encore davantage.

Je ſerais bien embaraſſé s'il fallait vous dire qui étaient les plus barbares, ou les Francs du temps de Clovis, ou les Juifs du temps de Joſué, & mon ami ſerait auſſi embaraſſé que moi. Tous les peuples ont commencé par être à peu-près également cruels, voleurs, méchans, ſuperſtitieux & ſots. Ce n'eſt point ici une niaiſerie; c'eſt une triſte vérité. Mais ce ſerait une niaiſerie très-puérile de vouloir ſavoir préciſément quel était le plus barbare ou ce fils de P.... Abimelek qui, avant de juger le peuple de Dieu, égorgea ſur une grande pierre ſoixante & dix de ſes freres, ou ces deux fils de Clovis, Childebert & Clotaire, qui maſſacrerent les deux petits-fils de Ste. Clotilde. Il ſemblerait qu'Abimelek fut ſoixante & huit fois plus abominable que Childebert & Clotaire; mais on vous répondrait qu'il faut juger un homme par toutes les actions de ſa vie, & non par une ſeule. On vous dirait encore qu'il faut lire dans le cœur, & cette entrepriſe ſerait aſſez niaiſe.

QUATORZIEME NIAISERIE.

La nation Françaiſe honnie par M. le Secrétaire.

Monſieur G***. ſecrétaire éloquent des Juifs, vous faites un portrait terrible de la cour & de la ville en peignant les mœurs juives du temps de la proſpérité de ce peuple. Vous vous complaiſez d'abord à décrier notre commerce & notre Compagnie des Indes, & à célébrer les grands établiſſements d'Elath & d'Eziongaber, par leſquels les Juifs qui n'eurent jamais un vaiſſeau, faiſaient entrer chez eux les immenſes tréſors d'Ophir & de Tarſis, pays que perſonne ne connaît. Vous conduiſez les richeſſes de l'univers dans Jéruſalem par le port d'Eziongaber qui en eſt très-éloigné, & où les Turcs, qui en ſont les maîtres, n'ont jamais un vaiſſeau, parce que ces basfonds ſont plus impratiquables que les langues de Veniſe.

Vous admirez la diſcrétion de Salomon, qui ayant hérité quelques milliards de ſon pere, voulait encore acquérir quelques milliards en trafiquant à Ophir, & qui n'ayant pas une barque à lui en propre, empruntait des vaiſſeaux & des matelots de ſon ami Hiram roi de Tyr, leſquels vaiſſeaux traverſaient toute la mer Méditerranée, cotoyaient l'Afrique, doublaient le cap de Bonne-Eſpérance pour venir ſervir la ſageſſe de Salomon.

Après avoir acccumulé dans Jéruſalem plus d'or, d'argent, d'ivoire, de parfums & de ſinges qu'elle n'en pouvait contenir, vous tom-

bez à bras racourci ſur tous les vices qui naquirent de ces inconcevables richeſſes Vous avez d'abord loué les Juifs de n'avoir eu chez eux ni opera comique, ni danſeurs de corde, ni parades ſur les boulevards. Vous les avez admiré de n'avoir point imité les Sophocles & les Euripides dont ils n'avaient jamais entendu parler. Et tout d'un coup ſortant de cette niaiſerie de panégiriques, vous allez prendre chez les profetes Iſaïe, Amos & Michée, tous les traits de ſatire judaïque que vous croyez pouvoir retomber ſur la nation Françaiſe. Si c'eſt une niaiſerie, elle eſt très-éloquente; on ne peut à mon gré, déclamer plus hautement contre ſon ſiecle.

Cela me fait ſouvenir de M. Broun brave théologien anglais. Il fit imprimer deux volumes contre les ſotiſes de ſa patrie, au commencement de la guerre de 1756. Il démontra éloquemment dans ce livre intitulé, Tableau des mœurs anglaiſes, qu'il étoit impoſſible que l'Angleterre ne fût pas abimée dans deux ans. Qu'arriva-t-il? l'Angleterre fut victorieuſe dans les quatre parties du monde. J'en ſouhaite autant à la France, en réponſe à votre pieuſe ſatire; je fais mieux, je ſouhaite qu'elle n'ait point de guerre. J'aime mieux vivre ſous des Salomons que ſous des Judas Macabées. Mais croyez-moi, Monſieur le ſecrétaire juif, ne comparez jamais Jéruſalem à Paris, le torrent de Cédron ne vaut pas le pont-neuf.

QUINZIEME NIAISERIE.

Quel peuple fut le plus ſuperſtitieux?

Après avoir recherché quel fut autrefois le plus barbare de tous les peuples, vous examinez à préſent quel fut le plus ſuperſtitieux, c'eſt-à-dire le plus ſot. Je n'ai point de balances pour peſer ainſi les nations. On pourait vous répondre en général que le plus ſot homme, comme le plus ſot peuple, eſt celui qui dit & qui fait le plus de ſotiſes; & alors il n'y aurait plus qu'à compter. Nous prendrions les hiſtoriens qu'on fait lire à la ſtudieuſe jeuneſſe; nous verrions chez qui l'on trouve le plus de façons de connaître l'avenir, ſoit à l'aide d'un pſaltérion, ſoit avec un petit bâton recourbé, ſoit en donnant à manger à des poules. Nous verrions quelle nation a eu plus de métamorphoſes, plus de ſorciers, plus de loups-garous; dans quel pays on a vu plus de princes fouettés par des prêtres; quelles archives poſſedent la ſuite la plus complette de fadaiſes dégoûtantes & de contes, que la plus imbécille & la plus bavarde nourrice n'oſerait répéter aujourd'hui: *Nec pueri credunt niſi qui nundum ære lavantur.* Alors, on pourrait hazarder de juger à qui l'on doit le prix de la ſotiſe; mais il ſerait trop dangereux de donner ce prix; trop de gens y prétendent: il vaut mieux laiſſer chacun jouir en paix de la juſtice qu'il ſe rend tout bas.

SEIZIEME NIAISERIE.

Quel peuple fut le plus brigand.

Vous demandez enſuite quel peuple a été le plus voleur, le plus brigand? Et quand on vous repréſente ſelon votre propre déclaration que le peuple de Dieu vola neuf millions aux Egyptiens pour aller faire bonne chere dans des déſerts, quand on vous dit qu'enſuite ce peuple de Dieu s'empara du pays de Canaan qui ne lui appartenait pas; vous prenez à partie mon ami qui n'a rien dit de cela. Vous lui adreſſez ces paroles foudroyantes, *vous traitez nos peres de brigands, qu'étaient les vôtres?*

Je vous ai déjà dit, Monſieur le ſecrétaire, que ni moi, ni mon ami ne prétendons, deſcendre d'un conquérant des Gaules; nous croyons être iſſus d'une famille de bons gaulois pacifiques.

Nous n'avons trouvé dans notre généalogie aucun coupe-jarret qui ait ſervi ſous le chrétien Clovis, quand ce brave converti força Cararic roi ou maire d'Arras, & le fils de Cararic à ſe faire ſoudiacres, & qu'il leur fit enſuite couper la gorge à tous deux; quand il fit marché avec Cloderic fils de Sigebert roi de Cologne pour aſſaſſiner ce Sigebert ſon pere, & qu'il aſſaſſina enſuite ce Cloderic parricide pour avoir ſon argent; quand il fendit la tête à coups de hache à Ragnacaire roi de Cambrai & à ſon frere Riker après ſoupé; quand il aſſaſſina Rignomer roi du Mans, &c. &c.

En vérité, on croit lire l'hiſtoire de vos rois Achab, Jehu, Okoſias..... Je ne croyais

pas terminer cette seizieme niaiserie par ces horreurs de Cannibales. Je voulais seulement contredire la généalogie qui nous fait descendre des Francs mon ami & moi. Il faut éplucher avec vous tant de généalogies! c'était là une franche niaiserie, mais Rignomer, Riker, Ragnacaire, Sigebert, Cloderic, Achab, Jéhu, Okosias..... se sont présentés, & je suis tombé à la renverse.

DIX-SEPTIEME NIAISERIE.

Sur du foin.

De l'examen du brigandage, & d'une controverse sur les assassinats, vous passez à des errata, & à des correcteurs d'Imprimerie. Vous vous plaignez qu'on ait imprimé Niticorax pour Nictocorax. Eh! qu'importe à mon ami, & que vous importe? il y a bien d'autres fautes d'impression dans les ouvrages immenses qu'on lui attribue, & qu'on a mis, sous son nom; c'est bien là une niaiserie misérable!

Je ne devrais point disputer comment il faut traduire ce verset du psaume, *producens fœnum jumentis, & herbam servituti hominum.* Calmet traduit: vous produisez le foin pour les bêtes, & l'herbe pour l'usage de l'homme: Saci traduit précisément de même. Je n'ai vu aucune traduction soit catholique, soit protestante, dans laquelle ce verset soit énoncé autrement: mon ami ne s'est écarté ni de Saci, ni de Calmet; il les estime tous deux; il ne les a point traité d'imbécilles, comme vous l'en accusez.

Vous venez ensuite, Monsieur, & vous nous enseignez qu'il faut traduire; *du foin pour les*

bêtes, & de l'herbe pour les bêtes qui ſervent l'homme: vous prétendez que le pléonaſme eſt une figure admirable. Vous prononcez du haut de votre chaire de profeſſeur, *l'herbe & le foin ſont ſynonimes, prenez-y garde, les hommes ne mangent pas de foin.*

Non, Monſieur, herbe & foin ne ſont pas toujours ſynonimes, & il n'y a point de mots qui le ſoient. Les épinards, l'ozeille, la ſariette, trente herbes potageres ne ſont pas du foin; nos ſalades ne ſont pas la nourriture des bêtes, mais de l'homme: il eſt vrai que l'homme ne mange pas de foin, mais il y eut bien des gens autrefois dignes d'en manger.

Si ce n'eſt pas là une extrême niaiſerie, je m'en rapporte à vous-même.

DIX-HUITIEME NIAISERIE.

Sur Jean Châtel piacularis aſſaſſin de Henri IV; laquelle niaiſerie tient à choſes horribles.

Voici une calomnie odieuſe dont le fond eſt une niaiſerie puérile, & dont les acompagnements ſont atroces.

Commençons par le puérile; *piacularis adoleſcens*, dites-vous, *ne ſignifie pas un jeune pénitent, un jeune homme qui expie, il ſignifie un jeune miſérable.* Ouvrez les Etienne, les Calepin, les Scapula, tous les dictionnaires, Monſieur le profeſſeur, vous verez que *piacularis* vient de *pio*, *piare* j'expie; en grec, *ſebetai.*

Ce n'eſt là, ſans doute, qu'un oubli de votre part; mais ce qui n'eſt que trop réfléchi, c'eſt

que vous tirez ce mot, *piacularis*, de l'inſcription gravée autrefois ſur la colonne expiatoire, élevée par arrêt du parlement, à l'endroit où fut la maiſon de Jean Châtel, l'un des aſſaſſins de notre adorable Henri IV. Vous imputez ici à mon ami d'avoir rapporté les paroles de cette inſcription qui regardent les jéſuites & où ſe trouve ce mot *piacularis*. Voici les paroles latines qui déſignent les jéſuites, telles qu'elles ſont dans le ſixieme tome des mémoires de Condé.

Pulſo præterea totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ ſuperſtitionis, qui rempublicam turbabant quorum inſtinctu piacularis adoleſcens dirum facinus inſtituerat.

La traduction Françaiſe gravée à côté de la latine, portait: *en outre a été banni & chaſſé de toute la France ce genre d'hommes de nouvelle & pernicieuſe ſuperſtition, qui troublaient la république, à la perſuaſion deſquels ce jeune homme penſant faire ſatisfaction de ſes péchés, avait entrepris cette cruelle méchanceté.*

Il eſt donc faux, Monſieur, qu'on ait traduit dans le temps du ſupplice, de Jean Châtel, *piacularis adoleſcens*, par jeune miſérable, comme vous le dites: il eſt donc faux que *pénitent* ſoit un contre-ſens.

Mais ce qui eſt encore plus faux, ce qui eſt bien pis qu'une niaiſerie, c'eſt que vous calomniez mon ami de la maniere la plus cruelle. Vous l'accuſez d'avoir donné lieu à ce fatras de *piacularis* par un livre intitulé, *l'Evangile du jour*, dans lequel il s'éleve, (dites-vous) contre les jéſuites: je lui ai écrit pour m'informer de cet Evangile du jour, & voici ſa réponſe.

„ Non-ſeulement je n'ai aucune part à cet
„ Evangile du jour, mais vous êtes le premier
„ qui me le faites connaître; je n'en ai jamais
„ entendu parler. Je ne connais que les Evan-
„ giles de toute l'année, les quatre Evangiles
„ que tous ces calomniateurs ne ſuivent guere.
„ Cet Evangile du jour eſt apparemment quel-
„ que libelle pour ou contre les jéſuites, dont
„ tout le monde parle: on appelle d'ordinaire
„ Evangile du jour, ou Vaudeville, les nou-
„ velles qui n'ont qu'un temps; mais je crois
„ que la nouvelle de l'abolition des jéſuites
„ durera plus de temps qu'ils n'ont ſubſiſté.

Je ſuis flatté, Monſieur le ſecrétaire, d'égayer la ſéchereſſe de cette diſpute, par une lettre de mon ami; c'eſt une conſolation qu'il ne faut pas envier à mon cœur. Mais comment me conſolerai-je des calomnies dont vous ne ceſſez d'accabler un homme qui doit m'être cher? Que vous a-t-il fait encore une fois? Etes-vous ex-jéſuite, êtes-vous ex-convulſionnaire, êtes-vous ex-chrétien, êtes-vous juif? ſoyez homme. Vous prétendez que mon ami a dit dans les anecdotes ſur Bélizaire, la falſification eſt un cas pendable: mais il n'a jamais écrit d'anecdotes ſur Belizaire; c'eſt la calomnie qui eſt un cas pendable.

Je ne vous dis pas, vous êtes un calomniateur; je vous dis, vous êtes la trompette de la calomnie. Il ne ſied pas à un homme auſſi éclairé & auſſi ſpirituel que vous l'êtes, de répéter des diſcours de caffés.

DIX.

DIX-NEUVIEME NIAISERIE.

Sur un mot.

On a dit dans la Philoſophie de l'Hiſtoire, ou ſi l'on veut dans le diſcours qui précede l'hiſtoire de l'eſprit humain & des mœurs des nations, qu'*Iſraël* eſt un mot caldéen; il l'eſt en effet, & d'où le ſavons-nous? de Philon qui nous l'apprend dans le commencement de la relation de ſon voyage auprès de l'empereur Caligula, dont il fut ſi mal reçu. Voici ſes paroles, car il faut répéter quelquefois. *Les hommes vertueux ſont comme le partage de l'être ſouverain dont l'empire eſt ſans bornes. Les Caldéens leur donnent le nom d'Iſraël, c'eſt-à-dire, voyant-Dieu.*

Vous avez cherché ce paſſage dans l'hiſtorien Joſeph, au lieu de chercher dans Philon qui eſt imprimé immédiatement après le cinquieme tome de ce Joſeph; & ne trouvant pas ce paſſage où il n'eſt point, vous avez cru que mon ami voulait vous tromper, qu'il était un falſificateur de livres juifs. De grace, Monſieur le ſecrétaire, un peu de juſtice!

VINGTIEME NIAISERIE.

Sur un autre mot.

Eſt-il poſſible, Monſieur le ſecrétaire, qu'après vous être abaiſſé juſqu'à répéter les calomnies dont je viens de vous demander juſtice, vous vous abaiſſiez encore juſqu'à des plaiſanteries de college ſur un mot grec! Le

mot de ſymbole eſt grec. *Symbolon à ſymballo, confero.* Symbolon ſignifie proprement *collatio.* Voyez votre Calepin encore une fois, il vous en rendra raiſon: vous demandez ſi c'eſt une collation après dîner? eſt-ce là, Monſieur, une fine plaiſanterie de la cour dans laquelle vous avez préſentement une place? ſouvenez-vous que Symbolon vient de ſymballo, parce qu'il rappellait l'idée des différentes profeſſions de foi qu'on avait conférées, collationées, comparées les unes avec les autres.

Mon ſymbole à moi eſt, je pardonne à ceux qui ſe trompent, je les prie de me pardonner de même.

VINGT-UNIEME NIAISERIE.

Sur d'autres mots.

Oui, Monſieur, *Epiphania* ſignifie ſurface, apparence. Oui, on a écrit auſſi communément *idiotoi* qu'*idiotai* ſolitaire; & ce n'eſt point du tout pour faire une mauvaiſe plaiſanterie qu'on a remarqué qu'idiot ſignifiait autrefois iſolé, retiré du monde, & ne ſignifie aujourd'hui que ſot. On a voulu & on devait faire voir à quel point la valeur, l'intelligence des termes les plus communs s'écarte de leur origine. *Buſe* eſt le nom d'un oiſeau de proie très-dangereux, cependant on appelle *Buſe* un homme trop ſimple qui ſe laiſſe ſurprendre. *Paradis* ſignifiait verger, en grec & en hébreu, il ſignifia bientôt le plus haut des cieux. *Euménides* voulait dire compatiſſantes chez les Grecs, ils en firent des furies. De boule-verd jeu de boule ſur le verd gazon, nous avons

fait boulevard, qui signifie en général fortifications : toutes les langues sont pleines de dérivés qui n'ont plus rien de leur racine.

La qualification de *despote* n'était donnée dans le bas empire qu'à des princes dépendants des empereurs Grecs ou des Turcs. Despote de Servie, despote de Valachie. Ce mot originairement signifiait maître de maison. Si on n'avait donné que ce titre à un empereur, c'eût été une insulte. Vous saviez tout cela mieux que moi, Monsieur; deviez-vous incidenter sur des choses si communes?

VINGT-DEUXIEME NIAISERIE.

Sur une Corneille qui prédit.

On sait qu'autrefois les bêtes parlaient : pourquoi non? puisqu'elles ont une langue, & qu'un perroquet eut une si longue conversation avec le prince Maurice de Nassau, rapportée mot pour mot dans le livre de l'entendement humain de Loke. Les chênes de Dodône parlaient sans langue un grec très-pur & rendaient des oracles; à plus forte raison les animaux devaient-ils être profetes. Non-seulement le bœuf Apis prédisait l'avenir par l'appétit ou le dégoût qu'il témoignait en mangeant son foin, mais il beuglait les choses futures avec une grande éloquence. Ni vous ni moi ne sommes étonnés qu'une Corneille ait prédit tout haut, dans la capitale, la mort de l'empereur Domitien. Mon ami s'est trompé, je l'avoue, sur les propres paroles que croassa cette profétesse; elle dit: *Tout ira bien.* Et mon ami emporté par le feu de son âge, lui fait dire :

Tout va bien. Cela eſt punissable, il en demande très-humblement pardon à vous & à la Corneille.

VINGT-TROISIEME NIAISERIE.

Des Poliſſons.

Je ſuis bien honteux, Monſieur, pour vous & pour moi de toutes ces niaiſeries. Vous reprochez à mon ami d'avoir appellé les Juifs *poliſſons*: ce n'eſt pas là ſon ſtile. Vous citez un livre qu'il n'a pas fait, & qu'il eſt incapable d'avoir fait.

Je ne ſais pas dans quel arſenal, vous prenez vos armes. Peut-être dans quelques lettres de plaiſanterie, en parlant des quarante-deux enfants qui coururent après Elizée vers Bethel, & qui lui criaient *tête chauve*. Mon ami s'eſt ſervi du terme de petits poliſſons. En effet il n'y a que des enfants mal apris qui puiſſent crier *tête chauve* à un profete qui n'a point de cheveux. Ces petits garçons étaient de francs *poliſſons* qui méritaient bien d'être châtiés: auſſi le furent-ils, & d'une maniere aſſez forte pour les mettre hors d'état de récidiver.

Le révérend pere Calmet intitule ainſi le deuxieme chapitre du quatrieme livre des rois, *Eliſée fait dévorer par des ours quarante enfants qui s'étaient moqués de lui.* Calmet ſe trompe; ils étaient quarante deux. L'écriture y eſt expreſſe. Je ne dirai pas au pere don Calmet dont j'honore la mémoire, mon révérend pere vous ne ſavez ni le grec, ni l'hébreu; vous traduiſez quarante quand il faut traduire quarante-deux. M. Larchet vous

relancera ; vous aurez beau dire que vous n'êtes pas correcteur d'imprimerie ; je vous ferai ſiffler dans toute la rue St. Jâques, pour avoir oublié deux petits garçons.

Je m'adreſſerais à Elizée lui-même plutôt qu'à don Calmet : je lui dirais ; mon révérend pere Elizée, que ne portiez-vous la perruque, plutôt que de faire manger quarante-deux enfants de Bethel par deux ours ? Ces poliſſons auraient pu ſe corriger ; il ne faut jamais déſeſpérer de la jeuneſſe ; votre ſévérité a été extrême ; j'eſpere qu'une autre fois vous aurez plus d'indulgence.

VINGT-QUATRIEME NIAISERIE.

Sur des mots encore.

Les mots *Eloïn*, *Bara*, Monſieur, ne ſont une niaiſerie que par la difficulté de college que vous faites à mon ami ; car il n'eſt rien de plus reſpectable que ces mots : c'eſt le commencement de la Geneſe. Vous ſavez ſans doute qu'Origene, St. Jerôme, St. Epiphane les entendent comme vous ſuppoſez que mon ami les explique ; mais en cela même on vous a trompé. Mon ami n'eſt point l'auteur du petit livre où la doctrine d'Origene ſe rencontre : ce petit livre eſt du ſavant Boulanger qui était inſtruit, autant qu'on peut l'être à Paris, dans les langues orientales ; je vous avertis donc que c'eſt M. Boulanger & non mon ami que vous attaquez.

Vous l'attaquez bien mal, vous lui dites que le grand mot devenu ineffable chez les Juifs modernes *Jaho*, ou *Jova*, ou *Jaou*, ne peut

être à la fois phénicien, syrien & caldéen. Quoi! Monsieur, la Phénicie n'était-elle pas en Syrie? la Syrie ne touchait-elle pas à la Caldée? Le mot Dio, Dios, Dieu, n'est-il pas le même pour le fond, en Italie, en Espagne, & en France? St. Clément d'Alexandrie qui était Egyptien ne nous aprend-il pas quel effet terrible ce grand mot eut en Egypte? faut-il vous répéter que Moïse en disant *Jeova* à l'oreille du roi Nékefre, le fit tomber roide mort & le ressuscita le moment d'après? Cherchez cette anecdote dans les Stromates de St. Clément au livre I. Vous la trouverez encore au Chap. 27 d'Eusebe, & vous aurez le plaisir d'aprendre que cela vient d'Artapan grand homme que nous ne connaissons guere, & qui a pourtant écrit ces choses.

Voulez-vous combler votre mauvaise volonté par de misérables disputes de grammaire, après l'avoir tant signalée sur des faits importants?

Au fond votre livre est une facétie; c'est un savant professeur qui représente une comédie où il fait paraître six acteurs Juifs: il joue tout seul tous les rôles, comme la Rancune dans le roman comique joue seul une piece entiere, dans laquelle il fait jusqu'au chien de Tobie, si je ne me trompe. Mais, Monsieur, en jouant cette parade vous en avez fait une attelane un peu mordante & même cruelle. Vous la rendriez funeste si nous vivions dans ces temps de superstition & d'ignorance où l'on cassait la tête de son voisin à coups de crucifix. Vous avez voulu exciter la colere de nos supérieurs; mais ils ont des occupations plus importantes que celle de lire votre comé-

die juive, & quand ils l'auroient lue, ſoyez ſûr qu'ils n'auroient pas traité mon ami en Amalécite. Ils ſont ſages, ils ſont auſſi indulgents qu'éclairés. Le temps des perſécutions eſt paſſé; vous ne le ferez pas revenir.

RÉPONSE. *Encore plus courte au troiſieme tome Juif.*

Après-avoir repouſſé d'injuſtes reproches & des calomnies, après avoir tantôt joué avec des futilités, tantôt briſé les traits mortels qu'elles renfermaient, il eſt temps de venger la France des outrages que M. le Secrétaire lui prodigue dans ſon troiſieme volume, & toujours ſous le nom de ſes Juifs. Je n'emploierai que quelques pages contre un livre entier.

I.

Du Jubilé.

Il ne s'agit plus ici d'un combat dans lequel un ennemi puiſſe ſe couvrir d'un bouclier divin, & percer ſon adverſaire d'une fleche ſacrée. D'abord politiquement parlant, & non pas théologiquement argumentant, il s'agit de ſavoir ſi les loix hébraïques valent mieux que nos loix chrétiennes.

Au fait: le Jubilé eſt-il préférable aux rentes ſur l'Hôtel-de-ville? Je vous ſoutiens, Monſieur, que vous-même vous aimeriez cent fois mieux vous faire une rente perpétuelle de cinq mille livres pour cent mille francs de fond,

que d'acheter un bien de campagne dont vous ſeriez obligé de ſortir au bout de cinquante ans. Je ſuppoſe que vous êtes Juif, que vous achetez une métairie de cent arpents dans la tribu d'Iſſakar, à l'âge de trente ans: vous l'améliorez, vous l'embelliſſez; elle vaut quand vous êtes parvenu à quatre-vingt ans le double de ce qu'elle valait au temps de l'achat; vous en êtes chaſſé vous, votre femme & vos enfants; & vous allez mourir ſur un fumier par la loi du Jubilé.

Cette loi n'eſt guere plus favorable au vendeur qu'à l'acheteur; car il y a grande aparence que l'acheteur obligé de déguerpir, n'aura pas ſur la fin laiſſé la ferme en trop bon état. La loi du Jubilé parait faite pour ruiner deux familles.

Ce n'eſt pas tout, comptez-vous pour rien les difficultés prodigieuſes de ſtipuler les conditions de ces contrats, d'évaluer un ſixieme, un ſeptieme de Jubilé, & de prévenir les diſputes inévitables qui doivent naître d'un tel marché?

Comment aurait-on pu imaginer cette loi impraticable dans un déſert, pour l'exécuter dans un petit pays de roches & de cavernes dont on n'était pas le maître, & qu'on ne connaiſſait pas encore? n'était-ce pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué? Enfin, Meſſieurs les Juifs, votre Jubilé était ſi peu convenable, qu'aucune nation n'a voulu l'adopter: vous-mêmes vous ne l'avez jamais obſervé; il n'y en a aucun exemple dans vos hiſtoires. L'Irlandais Uſſérius a compté le premier Jubilé 1395 ans avant notre Ere vulgaire qui

n'eſt pas la vôtre; mais il n'a pu trouver dans vos livres l'exemple d'un ſeul homme qui ſoit rentré dans ſon héritage en vertu de cette loi.

Nous avons un Jubilé auſſi nous autres; il eſt tout ſpirituel; c'eſt le bon pape Boniface VIII qui l'inſtitua, peu de temps après avoir fait venir par les airs la maiſon de Notre-Dame de Lorette. Ceux qui ont dit que Boniface VIII entra dans l'évêché de Rome comme un renard, s'y comporta comme un loup, & mourut comme un chien, étaient de grands hérétiques. Quoiqu'il en ſoit, notre Jubilé eſt autant au-deſſus du vôtre que le ſpirituel eſt préférable au temporel.

II.

Loix Militaires.

Vous vantez, Meſſieurs les Juifs, l'humanité noble de vos loix militaires; elles étaient dignes d'une nation établie de temps immémorial dans le plus beau climat de la terre. Vous dites d'abord qu'il vous était ordonné de payer vos vivres quand vous paſſiez par les terres de vos alliés, & de n'y point faire de dégât.

Je crois bien qu'on fut obligé de vous l'ordonner; ſuppoſé encore que vous euſſiez des alliés dans des déſerts où il n'y eut jamais de peuplade.

Vous ne pouviez, dites-vous (13), prendre les armes que pour vous défendre; cela eſt ſi curieux, qu'ayant juſqu'à préſent négligé de citer les pages de votre livre que tout le

(13) Page 45 Tome 3.

monde doit ſavoir par cœur, j'en prends la peine cette fois-ci.

En effet, Meſſieurs, lorſque vous allâtes, à ce que vous me dites, faire ſept fois le tour de Jérico dont vous n'aviez jamais entendu parler, faire tomber les murs au ſon du cornet-à-bouquin, maſſacrer, brûler, femmes, filles, enfants, vieillards, animaux, c'était pour vous défendre!

III.

Filles priſes en guerre.

Mais vous étiez ſi bons, que quand par hazard il ſe trouvait dans le butin une païſanne fraîche & jolie, il vous était permis de coucher avec elle, & même de la joindre au nombre de vos épouſes; cela devait faire un excellent ménage. Il eſt vrai que votre captive ne pouvait avoir les honneurs d'épouſée qu'au bout d'un mois; mais de braves ſoldats n'attendent pas ſi longtemps à jouir du droit de la guerre.

IV.

Filles égorgées.

Je ne ſais qui a dit que votre uſage était de tuer tout excepté les nubiles. *N'eſt-il pas clair*, répondez-vous, *que c'eſt calomnier groſſierement nos loix, ou montrer évidemment à toute la terre que vous ne les avez jamais lues.*

Ah! toute la terre, Monſieur! n'êtes-vous pas comme ce ſavant qui prenait toujours l'univerſité pour l'univers? Sans doute celui qui vous a reproché d'épargner toujours les filles

s'eſt bien trompé : témoins toutes les filles égorgées à Jérico, au petit village de Haï, traité comme Jérico, aux trente-un villages dont vous pendites les trente & un rois, & qui furent livrés au même anatême. Oui, Meſſieurs, il eſt clair qu'on vous a calomniés groſſierement. Tout ce que je puis vous dire; c'eſt qu'il eſt bien étrange qu'on parle encore dans le monde de vous, & qu'on perde ſon temps à vous calomnier; mais vous nous le rendez bien.

V.

Meres qui détruiſent leur fruit.

Laiſſons-là votre code militaire; je ſuis pacifique; ſuivons pied-à-pied votre police.

Vous louez votre légiſlation de n'avoir décerné aucune peine pour les meres qui détruiſent leurs enfants. Vraiment puiſqu'on ne les a pas punies pour les avoir mangés, on ne les aura pas punies pour les avoir tués & pour les avoir fait cuire. On vous a dit que les Juifs mangerent quelquefois de petits enfants; mais on ne vous a pas dit qu'ils les aient mangés tout crus: un peu d'exactitude, s'il vous plaît.

VI.

De la Graiſſe.

Vous vous extaſiez ſur ce que dans votre *Vaïcra*, dans votre Lévitique, il vous eſt défendu de manger de la graiſſe, parce qu'elle eſt indigeſte; mais, Meſſieurs, Aaron & ſes fils avaient donc un meilleur eſtomac que le

reſte du peuple; car il y a de la graiſſe entre l'épaule & la poitrine qui ſont leur partage. Vous prétendez que vos brebis avaient des queues dont la graiſſe peſait cinquante livres: elle était donc pour vos prêtres. Arlequin diſait dans l'ancienne comédie Italienne que s'il était roi il ſe ferait ſervir tous les jours de la ſoupe à la graiſſe, c'était apparemment celle de vos queues.

VII.

Du boudin.

Vous tirez encore un grand avantage de ce que les pigeons au ſang & le boudin vous étaient défendus: vous croyez que ce fut un grand médecin qui donna cette ordonnance; vous penſez que le ſang eſt un poiſon, & que Themiſtocle & d'autres moururent pour avoir bu du ſang de taureau.

Je vous confie que, pour me moquer des fables grecques, j'ai fait ſaigner une fois un de mes jeunes taureaux, & j'ai bu une taſſe de ſon ſang très-impunément. Les païſans de mon canton en font uſage tous les jours, & ils appellent ce déjeûner, la fricaſſée.

VIII.

De la propreté.

Vous croyez qu'à Jéruſalem on était plus propre qu'à Paris, parce qu'on avait la lepre, & qu'on manquait de chemiſes; & vous regrettez la belle police qui ordonnait de démolir

les maiſons dont les murailles étaient lépreuſes. Vous pouviez pourtant ſavoir qu'en tout pays les taches qu'on voit ſur les murs ne ſont que l'effet de quelques goutes de pluie ſur leſquelles le ſoleil a donné; il s'y forme de petites cavités imperceptibles. La même choſe arrive par tout aux feuilles d'arbres; le vent porte ſouvent dans ces gerſures des œufs d'inſectes inviſibles: c'eſt-là ce que vos prêtres appellaient la lepre des maiſons, & comme ils étaient juges ſouverains de la lepre, ils pouvaient déclarer lépreuſe la maiſon de quiconque leur déplaiſait, & la faire démolir pour préſerver le reſte.

Quand à vos grand'meres, je crois nos pariſiennes tous auſſi propres qu'elles pour le moins.

Vous triomphez de ce qu'il vous était enjoint de n'aller jamais à la garde-robe que hors du camp, & avec une pioche; vous croyez que dans nos armées tous nos ſoldats font leurs ordures dans leurs tentes. Vous vous trompez, Meſſieurs, ils ſont auſſi propres que vous. Si vous êtes engoués de la maniere dont vos ancêtres pouſſaient leur fille, liſez les cinquante-deux manieres de ſe torcher le cu, décrites par notre grand rabin François Rabelais, & vous conviendrez de la prodigieuſe ſupériorité que nous avons ſur vous.

Paſſons de la garde-robe à votre cuiſine; penſez-vous que votre temple qui n'était que la cuiſine de vos lévites, fût auſſi propre que St. Pierre de Rome? vous nous racontez qu'un jour Salomon tua dans ce temple vingt-deux mille bœufs gras, & cent vingt mille moutons pour ſon dîner, ſans comter les marmites du peuple. Songez qu'à cinquante pintes de ſang

par bœuf gras, & à dix pintes par mouton, cela fait vingt-trois millions de pintes de sang qui coulerent ce jour-là dans votre temple. Figurez-vous quels monceaux de charognes dépecées! que de marmitons, que de marmites, que d'infection! Est-ce là votre propreté, Messieurs? est-ce là le *simplex munditiis* d'Horace?

IX.

De la gaieté.

Vous nous citez le Sabat pour une fête gaie; *dux fix jours de travail fuccede régulitrement un jour de repos*: & moi je pourais vous citer le *triſtia ſabbata cordi*, le *ſeptima quæque dies turpi ſacrata veterno*. Et je vous ſoutiendrai qu'un jour de dimanche, la courtille, les porcherons, les boulevards ſont cent fois plus gais que toutes vos fêtes jointes enſemble. Vraiment il vous ſied bien de croire être plus joyeux que les pariſiens!

X.

De la Gonorrée.

Vous confondez la gonorrée antique, commune aux Meſſieurs & aux Dames dans tous les temps, avec la chaudep.... maladie qui n'eſt connue que depuis la fin du 15e. ſiecle. *Gonorreia* flux de génération eſt la choſe la plus ſimple. Vous donnez à entendre que le texte du Lévitique confond ces deux incommodités: non il ne les confond pas; la virulente était abſolument inconnue dans tout notre hémiſphere.

Chriſtophe Colomb alla la déterrer à St. Domingue. L'autre dont il eſt queſtion ici ſe guérit avec du vin chaud encore mieux qu'avec de l'eau fraîche; elle n'a nul rapport avec le péché d'Onan, ni avec l'Onaniſme de M. Tiſſot. Vous les citez en vain en votre faveur; jamais M. Tiſſot n'a fait ſortir de Lauſanne les impurs qu'il a guéris de la gonorrée virulente. Quant au bon-homme Onan, voyez ſi vous avez quelque choſe de commun avec lui.

XI.

De l'Agriculture.

Vous parlez très-bien de l'agriculture, Monſieur, & je vous en remercie, car je ſuis laboureur.

XII.

Du profond reſpect que les Dames doivent au joyeau des Meſſieurs.

Vous rapportez une étrange loi dans le Deuteronome, au Chap. 25. *Si deux hommes ont une diſpute, ſi la femme du plus faible prend le plus fort par ſon joyeau, coupez la main à cette femme ſans rémiſſion.*

Je vous demande pardon, Meſſieurs, jamais je n'aurais coupé la main à une dame qui m'aurait pris par-là autrefois; vous êtes bien délicats & bien durs.

XIII.

Polygamie.

Vous prétendez que mon ami a dit: *je ne ſuis point aſſez habile phyſicien pour décider ſi après pluſieurs ſiecles, la polygamie aurait un avantage bien réel ſur la monogamie, par rapport à la multiplication de l'eſpece humaine.*

Soyez ſûr, Monſieur, que mon ami n'a jamais écrit dans ce goût, pour décider ſi après pluſieurs mots inutiles, on inſpirerait au lecteur un dégoût bien réel par rapport à la multiplication de l'ennui. Vous lui imputez ſans ceſſe ce qu'il n'a jamais écrit; ayez la bonté de jeter les yeux ſur le fragment que je vous préſente, il m'a paru moins ennuyeux que celui que vous citez par rapport à la multiplication de l'eſpece humaine.

FRAGMENT.

Sur les femmes.

L'ignorance a prétendu longtemps que les femmes ſont eſclaves pendant leur vie chez les Mahométans, & qu'après leur mort elles n'entrent point dans le paradis: ce ſont deux grandes erreurs, telles qu'on en a débité toujours ſur le mahométiſme: les épouſes ne ſont point du tout eſclaves. Le ſura ou chapitre 4 du Coran leur aſſigne un douaire; une fille doit avoir la moitié du bien dont hérite ſon frere. S'il n'y a que des filles, elles partagent entr'elles les deux tiers de la ſucceſſion, & le reſte appartient aux parents du mort; ces parents

rents en auront chacun la ſixieme partie, & la mere du mort a auſſi un droit dans la ſucceſſion: les épouſes ſont ſi peu eſclaves, qu'elles ont permiſſion de demander le divorce qui leur eſt accordé quand leurs plaintes ſont jugées légitimes.

Il n'eſt pas permis aux Muſulmans d'épouſer leur belle-ſœur, leur niece, leur ſœur de lait, leur belle-fille élevée ſous la garde de leur femme. Il n'eſt pas permis d'épouſer les deux ſœurs. En cela ils ſont bien plus ſéveres que les Chrétiens qui tous les jours achetent à Rome le droit de contracter de tels mariages, qu'ils pouraient faire gratis.

Mahomet a réduit le nombre illimité des épouſes à quatre; mais comme il faut être extrêmement riche pour entretenir quatre femmes ſelon leur condition, il n'y a que les plus grands ſeigneurs qui puiſſent uſer de ce privilege. Ainſi la pluralité des femmes ne fait point aux états muſulmans le tort que nous leur reprochons ſi ſouvent & ne les dépeuple pas, comme on le répete, tous les jours, dans tant de livres écrits au hazard.

Les Juifs par un ancien uſage établi, ſelon leurs livres, depuis *Lamech*, ont toujours eu la liberté d'avoir à la fois pluſieurs femmes. *David* en eut dix-huit, & c'eſt d'après cet exemple que les rabins déterminerent à ce nombre la poligamie des rois, quoiqu'il ſoit dit que *Salomon* en eut juſqu'à ſept cents.

Les Mahométans n'accordent pas publiquement aujourd'hui aux Juifs la pluralité des femmes; ils ne les croient pas dignes de cet avantage, mais l'argent toujours plus fort que la loi, donne quelquefois en Orient & en Afrique

aux Juifs qui ſont riches la permiſſion que la loi leur refuſe.

On a rapporté ſérieuſement que *Lelius Cinna*, tribun du peuple, publia après la mort de *Céſar*, que ce dictateur avait voulu promulguer une loi qui donnait aux femmes le droit de prendre autant de maris qu'elles voudraient. Quel homme ſenſé ne voit que c'eſt là un conte populaire & ridicule, inventé pour rendre *Céſar* odieux! il reſſemble à cet autre conte qu'un ſénateur romain avait propoſé en plein ſénat de donner à *Céſar* permiſſion de coucher avec toutes les femmes qu'il voudrait. De pareilles inepties déshonorent l'hiſtoire, & font tort à l'eſprit de ceux qui les croient. Il eſt triſte que *Monteſquieu* ait ajouté foi à cette ſotte fable.

Il n'en eſt pas de même de l'empereur *Valentinien* I. qui ſe diſant chrétien, épouſa *Juſtine*, du vivant de *Sévera* ſa première femme, mere de l'empereur *Gratien*; il était aſſez riche pour entretenir pluſieurs femmes.

Dans la premiere race des rois Francs, *Gontran*, *Cherebert*, *Sigebert*, *Chilperic* eurent pluſieurs femmes à la fois. *Gontran* eut dans ſon palais *Venerande*, *Mercatrude* & *Oſtregile* reconnues pour femmes légitimes; *Cherebert* eut *Meroflede*, *Marcoveſe* & *Théodegile*. Il eſt difficile de concevoir comment l'ex-jéſuite nommé *Nonotte* a pu, dans ſon ignorance pouſſer la hardieſſe juſqu'à nier ces faits, juſqu'à dire que les rois de cette premiere race n'uſerent point de la poligamie, & juſqu'à défigurer dans un libelle, en deux volumes, plus de cent vérités hiſtoriques, avec la confiance d'un régent qui dicte des leçons dans un col-

lege. Des livres dans ce goût ne laiſſent pas de ſe vendre quelque temps dans les provinces où les ex-jéſuites ont encore un parti; ils ſéduiſent quelques perſonnes peu inſtruites.

Le pere *Daniel* plus ſçavant & plus judicieux, avoue la poligamie des rois Francs ſans aucune difficulté; il ne nie pas les trois femmes de *Dagobert*; il dit expreſſément que *Théodebert* épouſa *Deuterie* quoiqu'il eût une femme nommée *Viſigalde*, & quoique *Deuterie* eût un mari. Il ajoute qu'en cela il imita ſon oncle *Clotaire*, lequel épouſa la veuve de *Clodomir* ſon frere, quoiqu'il eût déjà trois femmes.

Tous les hiſtoriens ſont les mêmes aveux: comment après tous ces témoignages ſouffrir l'impudence d'un ignorant qui parle en maître, & qui oſe dire, en débitant de ſi énormes ſotiſes, que c'eſt pour la défenſe de la religion, comme s'il s'agiſſait, dans un point d'hiſtoire, de notre religion vénérable & ſacrée que des calomniateurs mépriſables font ſervir à leurs ineptes impoſtures.

L'abbé *Fleuri* auteur de *l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, rend plus de juſtice à la vérité dans tout ce qui concerne les loix & les uſages de l'Égliſe; il avoue que *Boniface*, apôtre de la baſſe Allemagne, ayant conſulté, l'an 726, le Pape *Grégoire* II pour ſavoir en quel cas un mari peut avoir deux femmes, *Grégoire* II lui répondit, le 22 Novembre de la même année, ces propres mots: *Si une femme eſt attaquée d'une maladie qui la rende peu propre au devoir coujugal, le mari peut ſe marier à une autre; mais il doit donner à la femme malade les ſecours néceſſaires.* Cette deciſion paraît conforme à

la raiſon & à la politique, elle favoriſe la population qui eſt l'objet du mariage.

Mais ce qui ne parait ni ſelon la raiſon, ni ſelon la politique, ni ſelon la nature, c'eſt la loi qui porte qu'une femme ſéparée de corps & de biens de ſon mari, ne peut avoir un autre époux, ni le mari prendre une autre femme. Il eſt évident que voilà une race perdue pour la peuplade; & que ſi cet époux & cette épouſe ſéparés, ont tous deux un tempérament indomptable, ils ſont néceſſairement expoſés & forcés à des péchés continuels dont les légiſlateurs doivent être reſponſables devant Dieu, ſi....

Les décrétales des papes n'ont pas toujours eu pour objet ce qui eſt convenable au bien des états & à celui des particuliers. Cette même décrétale du pape *Grégoire* II qui permet en certains cas la bigamie, prive à jamais de la ſociété conjugale les garçons & les filles que leurs parents auront voués à l'Égliſe dans leur plus tendre enfance. Cette loi ſemble auſſi barbare qu'injuſte; c'eſt anéantir à la fois des familles, c'eſt forcer la volonté des hommes avant qu'ils aient une volonté, c'eſt rendre à jamais les enfants eſclaves d'un vœu qu'ils n'ont pas fait, c'eſt détruire la liberté naturelle, c'eſt offenſer Dieu & le genre humain.

La poligamie de *Philippe* landgrave de Heſſe, dans la communion luthérienne en 1539, eſt aſſez publique. J'ai connu un des ſouverains de l'empire d'Allemagne, dont le pere ayant épouſé une luthérienne, eut permiſſion du pape de ſe marier à une catholique, & qui garda ſes deux femmes.

Il eſt public en Angleterre, & on voudrait le nier en vain, que le chancelier *Cowper* épouſa deux femmes qui vécurent enſemble dans ſa maiſon avec une concorde ſinguliere qui fit honneur à tous trois. Pluſieurs curieux ont encore le petit livre que ce chancelier compoſa en faveur de la poligamie.

Il faut ſe défier des auteurs qui rapportent que, dans quelques pays, les loix permettent aux femmes d'avoir pluſieurs maris. Les hommes qui partout ont fait les loix, ſont nés avec trop d'amour propre, ſont toujours trop jaloux de leur autorité, ont communément un tempérament trop ardent en comparaiſon de celui des femmes, pour avoir imaginé une telle juriſprudence. Ce qui n'eſt pas conforme au train ordinaire de la nature eſt rarement vrai; mais ce qui eſt fort ordinaire, ſurtout dans les anciens voyageurs, c'eſt d'avoir pris un abus pour une loi.

L'auteur de l'*Eſprit des Loix* prétend que ſur la côte de Malabar, dans la caſte des Naires, les hommes ne peuvent avoir qu'une femme, & qu'une femme au contraire, peut avoir pluſieurs maris; il cite des auteurs ſuſpects, & ſurtout *Picard*. On ne devrait parler de ces coutumes étranges qu'en cas qu'on eût été longtemps témoin occulaire; ſi on en fait mention, ce doit être en doutant; mais quel eſt l'eſprit vif qui ſache douter?

La lubricité des femmes, dit-il, *eſt ſi grande à Patane, que les hommes ſont contraints de ſe faire certaines garnitures pour ſe mettre à l'abri de leurs entrepriſes.*

Monteſquieu n'alla jamais à Patane: M. *L*..... ne remarque-t-il pas très-judicieuſement que ceux qui imprimerent ce conte étaient des vo-

yageurs qui ſe trompaient, ou qui voulaient ſe moquer de leurs lecteurs? Soyons juſtes, aimons le vrai, ne nous laiſſons pas ſéduire, jugeons par les choſes & non par les noms.

Il ſemble que le pouvoir & non la convention ait fait toutes les loix, ſur-tout en Orient. C'eſt-là qu'on voit les premiers eſclaves, les premiers eunuques, le tréſor du prince compoſé de ce qu'on a pris au peuple.

Qui peut vêtir, nourrir, & amuſer pluſieurs femmes, les a dans ſa ménagerie, & leur commande deſpotiquement. *Ben-Aboul-Kiba* dans ſon *miroir des fideles*, rapporte qu'un des viſirs du grand *Soliman* tint ce diſcours à un agent du grand *Charles-Quint*.

„ Chien de Chrétien, pour qui j'ai d'ailleurs „ une eſtime toute particuliere, peux-tu bien „ me reprocher d'avoir quatre femmes ſuivant „ nos ſaintes loix, tandis que tu vuides onze „ verrtaux par an, & que je ne bois pas un „ verre de vin? Quel bien fais-tu au monde „ en paſſant plus d'heures à table que je n'en „ paſſe au lit? Je peux donner quatre enfants „ chaque année pour le ſervice de mon auguſte maître; à peine en peux-tu fournir un. „ Et qu'eſt-ce que l'enfant d'un ivrogne? ſa „ cervelle ſera offuſquée des vapeurs du vin „ qu'aura bu ſon pere. Que veux-tu d'ailleurs „ que je devienne quand deux de mes femmes „ ſont en couche? ne faut-il pas que j'en ſerve „ deux autres; ainſi que ma loi me le commande? que deviens-tu, quel rôle joues-tu „ dans les derniers mois de la groſſeſſe de ton „ unique femme, & pendant ſes couches & „ pendant ſes maladies? il faut que tu reſtes „ dans une oiſiveté honteuſe, ou que tu cher-

„ ches une autre femme: te voilà néceſſaire-
„ ment entre deux péchés mortels qui te feront
„ tomber tout roide, après-ta mort, du pont
„ aigu au fond de l'enfer.

„ Je ſuppoſe que dans nos guerres contre
„ les chiens de chrétiens, nous perdions cent
„ mille ſoldats, voilà près-de cent mille filles
„ à pourvoir; n'eſt-ce pas aux riches à prendre
„ ſoin d'elles? malheur à tout muſulman aſſez
„ tiede pour ne pas donner retraite chez lui
„ à quatre jolies filles en qualité d'épouſes,
„ & pour ne les pas traiter ſelon leurs mérites.

„ Comment ſont donc faits dans ton pays
„ la trompette du jour qu'on appelle *coq*,
„ l'honnête bélier prince des troupeaux, le
„ taureau ſouverain des vaches? chacun d'eux
„ n'a-t-il pas ſon ſerrail? il te ſied bien vrai-
„ ment, de me reprocher mes quatre femmes
„ tandis que notre grand Prophete en a eu dix-
„ huit, *David* le juif autant, & *Salomon* le juif
„ ſept cents de compte fait, avec trois cents
„ concubines! tu vois combien je ſuis modeſte.
„ Ceſſe de reprocher la gourmandiſe à un ſa-
„ ge qui fait de ſi médiocres repas. Je te
„ permets de boire, permets-moi d'aimer; tu
„ changes de vins, ſouffre que je change de
„ femmes: que chacun laiſſe vivre les autres
„ à la mode de leur pays; ton chapeau n'eſt
„ point fait pour donner des loix à mon tur-
„ ban: ta fraiſe & ton petit manteau ne doi-
„ vent point commander à mon doliman.
„ Acheve de prendre ton café avec moi, &
„ va-t-en careſſer ton allemande, puiſque tu
„ es réduit à elle ſeule."

Vous au contraire, Meſſieurs, vous regardez cette opération qui nous valut trois rois de France l'un après l'autre, comme un crime capital; vous voudriez qu'on eût puni de mort Henri II & ſa femme, vous nous montrez leur condamnation dans le Chap. 20 du Lévitique: *qui coïerit cum muliere in fluxu menſtruo & revelavit turpitudinem ejus in fluxu menſtruo, ipſaque aperuerit fontem ſanguinis, interficiantur ambo de medio populi ſui.* Si un homme ſe conjoint avec ſa femme pendant ſes menſtrues, & ſi elle ouvre la fontaine ſanglante, qu'ils ſoient tous deux tués, exterminés.

Permettez moi, Meſſieurs, de vous repréſenter que votre ſentence eſt bien dure. La faculté de médecine de Paris & celle de Londres, vous prieront de la réformer: franchement il n'y a pas là de quoi pendre un pere & une mere de famille. On a eu raiſon de dire que votre loi eſt la loi de rigueur, & la nôtre la loi de grace.

XVI.

Du Divorce & du Paradis.

Chez vous il fut permis de donner une lettre de divorce à ſa femme quand on était las d'elle; & la femme n'avait pas le même droit. Vous reprochez à mon ami d'avoir dit, *que c'eſt la loi du plus fort, & la nature pure & barbare.*

Ces paroles ne ſont dans aucun de ſes ouvrages. Vous vous trompez toujours quand vous l'accuſez; il n'a rien dit de cela, encore une fois: reprochez-lui plutôt de ne l'avoir pas dit.

XIV.

Femmes des Rois.

Je ne vous ai rapporté ce fragment, Meſſieurs, que pour faire un peu de diverſion à la triſteſſe de notre diſpute; reprenons nos gantelets & combattons.

Pour nous prouver que Jéruſalem l'emporte ſur Paris, ſur Londres & ſur Madrid, vous nous dites que dans votre déſert, lorſque vous étiez ſans rois & ſans ſouliers, il fut défendu à vos monarques qui ne parurent que quatre cents ans après, d'avoir un trop grand nombre de femmes. Cette loi qui eſt dans votre Deutéronome ne détermine pas le nombre permis, & c'eſt ce qui a fait croire à tant de doctes & profonds eſprits, mais trop confiants en leur lumieres, que votre Pentateuque ne fut écrit que dans le temps où vos roitelets abuſerent de la poligamie ſi prodigieuſement, qu'il fallut les avertir d'être un peu plus modérés.

XV.

De la défenſe d'approcher de ſa femme pendant ſes regles.

Vous êtes, Meſſieurs, d'un avis bien différent de notre fameux Fernel, premier médecin de François I & de Henri II: il conſeilla à Henri de coucher avec Catherine de Médicis dans le temps le plus fort de ſes menſtrues; c'etait dit-il, le plus ſûr moyen de la rendre féconde, & l'événement juſtifia l'ordonnance du médecin.

Au reſte, je ne connais dans l'antiquité d'autre fille vendue par ſon pere, que Métra qui ſe laiſſa vendre tant de fois pour nourrir ſon pere Erézicton, lequel mourait de faim, comme vous ſavez, en mangeant toujours. C'eſt le plus grand exemple de la piété filiale qui ſoit dans la fable.

A l'égard des garçons, je n'ai vu que Joſeph vendu par ſa famille patriarchale; mais ce ne fut pas aſſurément ſon pauvre pere qui le vendit.

XVIII.

Des ſupplices recherchés.

Je vous bénirai, Monſieur, & Meſſieurs, quand vous éléverez la voix contre nos abus; nous en avons eu d'horribles; il fut des barbares dans Paris comme dans Hershalaïm. Vous vous êtes joints à mon ami pour frémir & pour verſer ſur nous des larmes; mais quand vous nous dites, *que les tourments cruels dont on a puni chez nous des fautes légeres, ſe reſſentent des mœurs atroces de nos aïeux; que chez vous les peines étaient quelquefois ſéveres, les ſupplices jamais recherhés:* comment voulez-vous qu'on vous croye? reliſez vos livres, vous verrez non-ſeulement un Joſué, un Caleb prodiguant tous les genres de mort que le fer & la flamme peuvent faire ſouffrir à la vieilleſſe, à l'enfance, & à un ſexe doux & faible: mais vous verrez dans les temps que vous appellez les temps de votre grandeur & de vos mœurs perfectionnées, un David qui ſort de ſon ſerrail de dix-huit femmes, pour faire ſcier en deux,

pour faire déchirer ſous des herſes de fer, pour brûler à petit feu dans des fours à brique, de braves gens que ſes Juifs ont eu le bonheur de prendre priſonniers, tandis qu'il était entre les bras de la tendre Bethzabée.

N'y a-t-il rien de recherché, rien d'extraordinaire, Meſſieurs, dans ces inconcevables horreurs? Vous me direz que l'auteur ſacré qui les décrit, ne les condamne point, & que par conſéquent elles pouvaient avoir un bon motif. Mais remarquez auſſi, Meſſieurs, que l'auteur ſacré ne les aprouve pas; il nous laiſſe la liberté d'en dire notre ſentiment, liberté ſi précieuſe aux hommes!

Avouez donc que vous fûtes auſſi barbares dans les temps de votre politeſſe, que nous l'avons été dans les ſiecles de notre groſſiereté. Nous fûmes longtemps Gog & Magog; tous les peuples l'ont été.

Et documenta damus quâ ſimus origine nati.

Nos peres furent des ſangliers, des ours juſqu'au ſeizieme ſiecle; enſuite ils ont joint des grimaces de ſinges aux boutoirs de ſangliers: enfin, ils ſont devenus hommes, & hommes aimables. Vous, Meſſieurs, vous fûtes autrefois les plus déteſtables & les plus ſots loups-cerviers qui aient ſouillé la face de la terre. Vous vivez tranquilles aujourd'hui dans Rome, dans Livourne, dans Londres, dans Amſterdam. Oublions nos bêtiſes & nos abominations paſſées; mangeons enſemble en freres des perdrix lardées menu; car ſans lard elles ſont un peu ſeches vers le carême.

XIX.

Encore un petit mot de Salomon.

Votre goût pour les dames, Monſieur & Meſſieurs, ainſi que pour l'argent comptant, vous ramene toujours à Salomon; vous y revenez avec tendreſſe à la fin de votre gros ouvrage. Je trouve, en vous feuilletant, que vous ne vous émerveillez pas aſſez des vingt-cinq milliards en eſpeces ſonnantes que Montmartel-David laiſſa à Brunoi-Salomon grand amateur d'ornements de chapelle. D'un autre côté vous me paraiſſez trop étonnés qu'un homme qui en commençant ſon commerce d'Ophir, avait d'entrée de jeu, vingt-cinq milliards, ſe fit bâtir quarante mille écuries. Il me ſemble pourtant que ce n'eſt pas trop d'écuries ou d'étables pour un homme qui fait ſervir ſur ſa table vingt-deux mille bœufs gras, & cent-vingt mille moutons pour un ſeul repas (13).

Vous ſuppoſez que ces quarante mille écuriers ne ſont que dans la vulgate, dont vous faites très-peu de cas. Permettez moi d'aimer la vulgate recommandée par le concile de Trente, & de vous dire que je ne m'en rapporte point du tout à vos bibles maſſoretes qui ont voulu corriger l'ancien texte.

Je conviens que peut-être il y a un peu d'exagération, un peu de contradiction dans cet ancien texte; cependant ma remarque ſubſiſte, comme dit Dacier.

(13) Rois Liv. 3. Chap. 8.

XX.

Des veaux, des cornes & des oreilles d'ânes.

Meſſieurs,

Il me faut donc vous ſuivre encore du ſerrail de votre grand ſultan Salomon, ſi rempli d'or & de femmes, à l'armée de Titus qui entra le fer & la flamme à la main dans votre petite ville, laquelle n'a jamais pu contenir vingt mille habitans, & dans laquelle il en périt plus de onze cents mille pendant le ſiege, ſi l'on en croit votre exact & véridique Flavien Joſeph.

Dans cette terrible journée on détruiſit, non pas votre ſecond temple, comme vous le dites; mais votre troiſieme temple qui était celui d'Hérode. La queſtion importante dont il s'agit, eſt de ſavoir ſi Pompée, en paſſant par chez vous, & en faiſant pendre un de vos rois, avait vu dans ce temple de vingt coudées de long, un animal doré ou bronzé, qui avait deux petites cornes qu'on prit pour des oreilles, ſi les ſoldats de Titus en virent autant, & enfin ſur quoi fut fondée l'opinion courante que vous adoriez un âne.

Mon ami a cru que vous étiez de très-mauvais ſculpteurs; & que voulant poſer des chérubins ſur votre arche, ou ſur la repréſentation de votre arche, vous taillâtes ſi groſſierement les cornes de vos bouvillons chérubins, qu'on les prit pour des oreilles d'âne: cela eſt aſſez vraiſemblable.

Vous croyez détruire cette vraiſemblance en diſant que les Babiloniens de Nabucodonoſor

avaient déjà pris votre coffre, votre arche, vos chérubins & vos ânes, il y avait ſix cents cinquante huit ans. Vous prétendez que Titus fut bien attrapé lorſqu'en entrant dans votre petit temple, il n'y vit point votre coffre, & qu'il fut privé de l'honneur de le porter en triomphe à Rome.

Vous ſavez pourtant, Monſieur & Meſſieurs, que votre arche d'alliance, conſtruite dans le déſert, priſe par les Philiſtins, rendue par deux vaches, placée dans Hershalaïm, y était encore après la captivité en Babilone; l'auteur des Paralipomenes le dit expreſſément. *Fuit arca ibi uſque in præſentem diem.*

Vos rabins, je ne l'ignore pas, ont prétendu que cette arche eſt cachée dans le creux d'un rocher du mont Nébo où eſt enterré Moïſe, & qu'on ne la découvrira qu'à la fin du monde. Mais cela n'empêche pas qu'on ne la montre à Rome parmi les plus belles & les plus anciennes reliques qui décorent cette ſainte ville. Les antiquaires qui ont la vue d'une fineſſe extrême, & qui voient ce que les autres hommes ne voient point, remarquent dans l'arc de triomphe érigé à Titus, la figure d'un coffre qui eſt ſans doute votre arche. Elle nous appartient de droit, nous vous ſommes ſubſtitués, vos dépouilles ſont nos conquêtes.

Ceſſez de vouloir par vos ſubtilités rabiniques, ébranler la foi d'un chrétien qui vous plaint, qui vous aime, mais qui ayant l'honneur d'être l'olivier franc, ne ſouillera jamais cette gloire en vous accordant la moindre de vos prétentions.

Si vous voulez que je ſois de votre avis, Meſſieurs, vous n'avez qu'à vous faire batiſer; je

je m'offre à être votre parrain. A l'égard de M. votre ſecrétaire, vous pouvez le faire circoncire. Je ne m'y oppoſerai point.

INCURSION.

Sur Nonotte *ex-jéſuite.*

Meſſieurs les ſix Juifs, Monſieur leur ſecrétaire, plus vous avez été redoutables à mon ami intime, plus j'ai dû le défendre. Vous étiez déjà aſſez forts par vous-mêmes; j'ai été ſurpris que vous ayez cherché des troupes auxiliaires chez les Jéſuites: eſt-ce parce qu'ils ſont aujourd'hui diſperſés comme vous, que vous les appellez à votre ſecours? vous combattez ſous le bouclier du révérend pere *Nonotte;* vous renvoyez mon ami à ce ſavant homme; vous le regardez comme un de vos grands capitaines, parce qu'il a ſervi de gougeat, dites-vous, dans une armée levée contre l'Encyclopédie. Permettez-moi donc, Meſſieurs, de vous renvoyer à un des plus braves guerriers qui ait combattu pour l'Encyclopédie contre le révérend pere *Nonotte.* C'eſt M. Damilaville l'un de nos plus ſavants écrivains, daignez lire ce qu'il répondit au ſavant *Nonotte* il y a quelques années; je remets ſous vos yeux ce petit écrit; il a déjà été imprimé, mais comme vous avez donné une nouvelle édition de vos œuvres judaïques, je puis auſſi en donner une des œuvres chrétiennes de M. Damilaville.

Eclairciſſement hiſtorique, à l'occaſion d'un libelle calomnieux contre l'Eſſai ſur les mœurs, & l'Eſprit des Nations, par M. Damilaville.

S'il s'agit de goût, on ne doit répondre à perſonne, par la raiſon qu'il ne faut pas diſputer des goûts: mais eſt-il queſtion d'hiſtoire? s'agit-il de diſcuter des faits intéreſſants? on peut répondre au dernier des barbouilleurs, parce que l'intérêt de la vérité doit l'emporter ſur le mépris des libelles. Ceci ſera donc un procès par devant le petit nombre de ceux qui étudient l'hiſtoire, & qui doivent juger.

Un ex-jéſuite nommé, *Nonotte*, ſavant comme un prédicateur, & poli comme un homme de college, s'aviſa d'imprimer un gros livre intitulé *les erreurs de l'auteur de l'Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations*; cette entrepriſe était d'autant plus admirable que ce *Nonotte* n'avait jamais étudié l'hiſtoire. Pour mieux vendre ſon livre, il le farcit de ſottiſes, les unes dévotes, les autres calomnieuſes; car il avait ouï dire que ces deux choſes réuſſiſſent.

Premiere ſottiſe de Nonotte.

Le libelliſte accuſe l'auteur de *l'Eſſai ſur les mœurs*, d'avoir dit: *L'ignorance chrétienne ſe repréſente Dioclétien comme un ennemi armé ſans ceſſe contre les fideles.*

Il n'y a point dans le texte, *L'ignorance chrétienne*; il y a dans toutes les éditions, *L'ignorance ſe repréſente d'ordinaire Dioclétien* &c. On voit aſſez comment un mot de plus ou de moins change la vérité en menſonge odieux. Ce premier trait peut faire juger de *Nonotte*.

Seconde ſottiſe de Nonotte, *ſur un édit de l'Empereur.*

Il s'agit d'un chrétien qui déchira, & qui mit en pieces publiquement un édit impérial. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* appelle ce chrétien *indiſcret*. Le libelliſte le juſtifie; & dit: *Un ſemblable édit n'était-il pas évidemment injuſte?* &c.

Je dois obſerver que c'eſt trop ſoutenir des maximes tant condamnées par tous nos parlemens. Quelqu'injuſte que puiſſe paraître à un particulier un édit de ſon ſouverain, il eſt criminel de leze-majeſté quand il le déchire & le foule aux pieds publiquement. L'auteur du libelle devrait ſavoir qu'il faut reſpecter les rois & les loix.

Si *Nonotte* avait à faire à quelque ſavant en us, ce ſavant lui dirait: „ Monſieur, vous „ êtes un ignorant ou un fripon: vous dites „ dans votre pieux libelle (page 20) que ce „ n'eſt pas le premier édit de *Dioclétien*, mais „ le ſecond, qu'un chrétien d'une qualité diſ„ tinguée déchira publiquement.

„ Premierement, il importe fort peu que „ ce chrétien ait été de la plus haute qualité. „ Secondement, s'il était de la plus haute qua„ lité, il n'en eſt que plus coupable.

„ Troiſiemement, l'hiſtoire eccléſiaſtique „ de *Fleuri* dit expreſſément (pag. 428. tome II.) que ce fut le premier édit, portant „ ſeulement privation des honneurs & des dig„ nités, que ce chrétien de la plus haute qua„ lité déchira publiquement, en ſe moquant „ des victoires des Romains ſur les Goths & „ ſur les Sarmates, dont l'édit faiſoit mention.

„ Si vous avez lu *Euſebe*, dont *Fleuri* a tiré „ ce fait, vous avez tort de falſifier ce paſſage. „ Si vous ne l'avez pas lu, vous avez plus de „ tort encore." Donc vous êtes un ignorant ou un fripon.

Voilá ce qu'on vous dirait, mais dans un ſiecle comme le nôtre, on ſe gardera bien de ſe ſervir d'un pareil ſtile.

Troiſieme ſottiſe de Nonotte *ſur* Marcel.

Un centurion nommé *Marcel*, dans une revue auprès de Tanger de Mauritanie, jetta ſa ceinture militaire & ſes armes, & cria, *Je ne veux plus ſervir ni les empereurs, ni leurs dieux.*

L'auteur du libelle trouve cette action fort raiſonnable; & il fait un crime à l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* de dire que le zele de ce centurion n'était pas ſage; mais il n'en eſt pas dit un mot dans l'*Eſſai ſur les mœurs*; c'eſt dans un autre ouvrage qu'il en eſt parlé. Au reſte, je demande ſi un capitaine calviniſte ſerait bien reçu dans une revue à jeter ſes armes, & à dire qu'il ne veut plus combattre pour le roi & pour la Ste. Vierge. Ne ferait-il pas mieux de ſe retirer paiſiblement?

Quatrieme ſottiſe de Nonotte, *ſur* St. Romain.

Notre libelliſte trouve beaucoup d'impiété à nier l'aventure du jeune *St. Romain*. L'*Eſſai ſur les mœurs* ne parle point de ce *St. Romain*; mais voici ce qui en eſt rapporté dans des *mêlanges de littérature & d'hiſtoire.*

„ Il eſt bien vraiſemblable que la juſte dou- „ leur des chrétiens ſe répandit en plainte exa-

„ gérées. Les *actes ſinceres* nous racontent
„ que l'empereur étant dans Antioche, le pré-
„ teur condamna un enfant chrétien nommé
„ *Romain* à être brûlé; que des Juifs préſens
„ à ce ſupplice ſe mirent méchamment à rire,
„ en diſant, *Nous avons eu autrefois trois petits*
„ *garçons, Sidrac, Midrac, & Abdenago, qui*
„ *ne brûlerent point dans la fournaiſe, & ceux-*
„ *ci brûlent.* Dans l'inſtant, pour confondre
„ les Juifs, une grande pluie éteignit le bu-
„ cher, & le petit garçon en ſortit ſain & ſauf,
„ en demandant, *où eſt donc le feu?* Les *actes*
„ *ſinceres* ajoutent que l'empereur le fit déli-
„ vrer, mais que le juge ordonna qu'on lui
„ coupât la langue. Il n'eſt guere poſſible
„ qu'un juge ait fait couper la langue à un pe-
„ tit garçon à qui l'empereur avait pardonné."

„ Ce qui ſuit eſt plus ſingulier. On prétend
„ qu'un vieux médecin chrétien nommé *Aris-*
„ *ton*, qui avait un biſtouri tout prêt, coupa
„ la langue de cet enfant pour faire ſa cour
„ au préteur. Le petit *Romain* fut auſſitôt
„ renvoyé en priſon. Le geolier lui demanda
„ de ſes nouvelles; l'enfant raconta fort au
„ long comment un vieux médecin lui avait
„ coupé la langue. Il faut noter que le petit
„ enfant, avant cette opération, était extrême-
„ ment begue, mais qu'alors il parlait avec une
„ volubilité merveilleuſe. Le geolier ne man-
„ qua pas d'allér raconter ce miracle à l'empe-
„ reur. On fit venir le vieux médecin; il
„ jura que l'opération avait été faite dans les
„ regles de l'art, & montra la langue de l'en-
„ fant qu'il avait conſervée proprement dans
„ une boëte. Qu'on faſſe venir, dit-il, le pre-
„ mier venu, je m'en vais lui couper la langue

„ en préſence de votre majeſté, & vous ver-
„ rez s'il pourra parler. On prit un pauvre
„ homme à qui le médecin coupa juſte autant
„ de langue qu'il en avait coupé au petit en-
„ fant; l'homme mourut ſur le champ."

Je veux croire que les *actes* qui rapportent ce fait, ſont auſſi *ſinceres* qu'ils en portent le titre; mais ils ſont encore plus ſinguliers que ſinceres.

C'eſt maintenant au lecteur judicieux à voir s'il n'eſt pas permis de douter un peu de ce miracle. L'auteur du libelle peut auſſi croire, s'il veut, l'apparition du *Labarum*; mais il ne doit point injurier ceux qui ne ſont pas de cet avis.

Cinquieme ſottiſe de Nonotte, *ſur l'empereur* JULIEN.

On peut s'épuiſer en invectives contre l'empereur *Julien*; on n'empêchera pas que cet empereur n'ait eu des mœurs très-pures: on doit le plaindre de n'avoir pas été chrétien, mais il ne faut pas le calomnier. Voyez ce que *Julien* écrit aux Alexandrins ſur le meurtre de l'évêque *George*, ce grand perſécuteur des Athanaciens..... *Au lieu de me réſerver la connaiſſance de vos injures, vous vous êtes livrés à la colere, & vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes excès qui vous rendaient vos adverſaires ſi odieux.* *Julien* les reprend en empereur & en pere. Qu'on liſe toutes ſes lettres, & qu'on voie s'il y a jamais eu un homme plus ſage & plus modéré. Quoi donc! parce qu'il a eu le malheur de n'être pas chré-

tien, n'aura-t-il eu aucune vertu? *Ciceron*, *Virgile*, les *Catons*, les *Antonins*, *Pythagore*, *Zaleucus*, *Socrate*, *Platon*, *Epictete*, *Licurgue*, *Solon*, *Ariſtide*, les plus ſages des hommes, auront-ils été des monſtres, parce qu'ils auront eu le malheur de n'être pas de notre religion?

Sixième ſottiſe, ſur la légion Thébaine.

L'auteur du libelle fait des efforts aſſez plaiſans (page 28) pour accréditer la fable de la légion Thébaine, toute compoſée de chrétiens, toute entiere environnée dans une gorge de montagnes, où l'on ne peut pas mettre deux cents hommes en bataille, aux pieds du grand St. Bernard, où cent hommes bien retranchés arrêteraient une armée; voici les preuves que notre critique judicieux donne de l'autenticité de cette aventure; il les a copiées du Pédagogue chrétien.

Eucher, dit-il, (qui rapporte cette hiſtoire deux cents ans après l'événement) *était riche*, donc il diſait vrai. *Eucher l'avait entendu raconter à Iſaac évêque de Geneve*, qui ſans doute était riche auſſi. *Iſaac* diſait tenir le tout d'un évêque nommé *Théodore*, qui vivait cent ans après ce maſſacre. Voilà en vérité des preuves mathématiques. Je prie le libelliſte de venir faire un tour au grand St. Bernard; il verra de ſes yeux s'il eſt aiſé d'y entourer & d'y maſſacrer une légion toute entiere. Ajoutons qu'il eſt dit que cette légion venait d'Orient, & que le mont St. Bernard n'eſt pas aſſurément le chemin en droiture. Ajoutons encore qu'il eſt dit que c'était pour la guerre contre les Bagaudes, & que cette guerre alors était finie.

Ajoutons ſurtout que cette fable tant chantée par tous les légendaires fut écrite par *Grégoire de Tours* qui l'attribua à *Euchérius* mort en 454, & remarquons que dans cette légende ſuppoſée écrite en 454, il eſt beaucoup parlé de la mort d'un *Sigiſmond* roi de Bourgogne, tué en 523.

Il eſt de quelque utilité d'apprendre aux ignorans impoſteurs de nos jours que leur temps eſt paſſé & qu'on ne croit plus ces miracles ſur leur parole.

On propoſa à *Nonotte* de marier les ſix mille ſoldats de la légion Thébaine avec les onze mille vierges; mais ce pauvre ex-jéſuite n'avait pas les pouvoirs.

Septieme ſottiſe, ſur Ammien Marcellin, *& ſur un paſſage important.*

Le libelliſte s'exprime ainſi page 48.....
„ *Ammien Marcellin* ne dit nulle part qu'il avait
„ vu les chrétiens ſe déchirer comme des bêtes
„ féroces. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs*
„ calomnie en même temps *Ammien Marcellin*
„ & les chrétiens. (14)

Qui eſt le calomniateur, ou de vous ou de l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs?* Premierement, vous citez à faux; il n'y a point dans le texte qu'*Ammien Marcellin ait vu*; il y a, que de ſon temps les chrétiens ſe déchiraient. Secondement, voici les paroles d'*Ammien Mar-*

(14) N. B. M. Damilaville pouvait citer un paſſage d'Ammien Marcellin, beaucoup plus fort. C'eſt à la fin du Ch. 5, liv. 22. Je me ſers de la traduction très-eſtimée faite à Berlin, imprimée cette année 1715, n'ayant pas ſous mes yeux le texte original. Voici les paroles du traducteur. *Julien ayait obſervé qu'il n'eſt pas d'animaux plus ennemis de l'homme, que le ſont entr'eux les chrétiens quand la religion les diviſe.*

cellin, page 223, édition de *Henri de Valois*. *His efferatis hominum mentibus.... iram in Georgium epiſcopum verterunt, viperiis morſibus ab eo ſæpius appetiti.* On demande au libelliſte quel eſt le caractere des viperes? ſont-elles douces? ſont-elles féroces? d'ailleurs, a-t-on beſoin du témoignage d'*Ammien Marcellin* pour ſavoir que les Euſébiens & les Athanaſiens exercerent les uns contre les autres la plus déteſtable fureur? Juſqu'à quand arborera-t-on l'intolérance & le menſonge?

Huitieme ſottiſe, ſur CHARLEMAGNE.

Il accuſe l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* d'avoir dit que *Charlemagne* n'était qu'un heureux brigand. Notre libelliſte calomnie ſouvent. L'hiſtorien appelle *Charlemagne, le plus ambitieux, le plus politique, le plus grand guerrier de ſon ſiecle.* Il eſt vrai que *Charlemagne* fit maſſacrer un jour quatre mille cinq cents priſonniers: on demande au libelliſte s'il aurait voulu être le priſonnier de *St. Charlemagne?*

Neuvieme ſottiſe, ſur les rois de France bigames.

Notre homme aſſure à l'occaſion de *Charlemagne*, que les rois *Gontran*, *Sigebert*, *Chilperic*, n'avaient pas plus d'une femme à la fois.

Notre libelliſte ne ſait pas que *Gontran* eut pour femme dans le même temps *Vénerande*, *Mercatrude*, *& Oſtrégile;* il ne ſait pas que *Sigebert* épouſa *Brunehaut* du temps de ſa premiere femme; que *Cherebert* eut à la fois *Meroflede*, *Marcoveſe* & *Théodegilde.* Il faut encore lui apprendre que *Dagobert* eut trois fem-

mes, & qu'il paſſa d'ailleurs pour un prince très-pieux, car il donna beaucoup aux monasteres. Il faut lui apprendre que ſon confrere *Daniel*, quelque partial qu'il puiſſe être, eſt plus honnête & plus véridique que lui. Il avoue franchement page 110 du Tome I. in-4°. que le grand *Théodebert* épouſa la belle *Deuterie*, quoique le grand *Théodebert* eût une autre femme nommé *Viſigalde*, & que la belle *Deuterie* eût un mari, & qu'en cela il imitait ſon oncle *Clotaire*, lequel épouſa la veuve de *Clodomir* ſon frere, quoiqu'il eût déjà trois femmes.

Il réſulte que *Nonotte* eſt exceſſivement ignorant, & un peu téméraire.

Dixieme ſottiſe, ſur choſes plus ſérieuſes.

Non, ex-jéſuite *Nonotte*, non, la perſécution n'était pas dans le génie des Romains. Toutes les religions étaient tolérées à Rome, quoique le ſénat n'adoptât pas tous les dieux étrangers. Les Juifs avaient des ſynagogues à Rome. Les ſuperſtitieux Egyptiens, nation auſſi mépriſée que la Juive, y avaient élevé un temple, qui n'aurait pas été démoli ſans l'aventure de *Mundus* & de *Pauline*. Les Romains, ce peuple roi, n'agiterent jamais la controverſe, ils ne ſongeaient qu'à vaincre & à policer les nations. Il eſt inoui qu'ils aient jamais puni perſonne ſeulement pour la religion. Ils étaient juſtes. J'en prends à témoins les *Actes des Apôtres*, lorſque *St. Paul* ſuivant le conſeil de *St. Jâques*, alla ſe purifier pendant ſept jours de ſuite dans le temple de Jéruſalem, pour perſuader aux Juifs qu'il gardait la loi de *Moïſe*, les Juifs demanderent ſa mort au proconſul

Feſtus; ce *Feſtus* leur répondit, „ Ce n'eſt „ point la coutume des Romains de condamner „ un homme avant que l'accuſé ait ſon accu- „ ſateur devant lui & qu'on lui ait donné la „ liberté de ſe juſtifier."

Ce fut par le fanatiſme d'un Saducéen; & non d'un Romain que *St. Jâques*, frere de *Jéſus*, fut lapidé. Il eſt donc très-vraiſemblable que la haine implacable qu'on porte toujours à ſes freres ſéparés de communion, fut la cauſe du martyre des premiers chrétiens. J'en parlerai ailleurs: mais à préſent, ô libelliſte, je ne vous en dirai mot. Je vous avertis ſeulement d'étudier l'hiſtoire en philoſophe, ſi vous pouvez.

Onzieme ſottiſe de Nonotte, *ſur la meſſe.*

Notre *Nonotte* aſſure que la meſſe était du temps de *Charlemagne* ce qu'elle eſt aujourd'hui; il veut nous tromper; il n'y avait point de meſſe baſſe, & c'eſt de quoi il eſt queſtion. La meſſe fut d'abord la cêne. Les fideles s'aſſemblaient au troiſieme étage, comme on le voit par pluſieurs paſſages, & ſurtout au chap. XX. v. 9. des *Actes des Apôtres*. Ils rompaient le pain enſemble, ſelon ces paroles, *Toutes les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en mémoire de moi*, enſuite l'heure changea, l'aſſemblée ſe fit le matin, & fut nommée la *Sinaxe*; puis les Latins la nommerent *Meſſe*; il n'y avait qu'une meſſe dans une égliſe; & ce terme de *mes freres* ſi ſouvent répété, prouve bien qu'il n'y avoit point de meſſes privées; elles ſont du dixieme ſiècle. L'ex-jéſuite *Nonotte* ne connaît pas la meſſe; il la dit pourtant. Je ne ſervirai jamais la ſienne.

Douzieme sottise, sur la confession.

Le libelliſte dit, que la confeſſion auriculaire était établie dès les premiers temps du chriſtianiſme. Il prend la confeſſion auriculaire pour la confeſſion publique. Voici l'hiſtoire fidelle de la confeſſion; l'ignorance & la mauvaiſe foi des critiques ſervent quelquefois à éclaircir des vérités.

La confeſſion de ſes crimes, en tant qu'expiation, & conſidérée comme une choſe ſacrée, fut admiſe de temps immémorial dans tous les myſteres d'*Iſis*, d'*Orphée*, de *Mitras*, & de *Cérès*: les Juifs connurent ces ſortes d'expiations, quoique dans leur loi tout fût temporel. Les peines & les punitions, après la mort, n'étaient annoncées ni dans le Décalogue, ni dans le Lévitique; ni dans le Deutéronome; & aucune de ces trois loix ne parle de l'immortalité de l'ame: mais les Eſſéniens embraſſerent dans les derniers temps la coutume d'avouer dans leurs aſſemblées leurs fautes publiques, & les autres Juifs ſe contentaient de demander pardon à Dieu dans le temple. Le grand-prêtre, le jour de l'expiation annuelle, entrait ſeul dans le ſanctuaire, demandait pardon pour le peuple & chargeait des iniquités de la nation un bouc nommé *Hazazel* d'un nom egyptien. Cette cérémonie était entierement égyptienne.

On offrait pour les péchés reconnus, des victimes dans toutes les religions, & on ſe lavait d'eau pure. Delà viennent ces fameux vers.

O faciles nimium qui triſtia crimina cædis
Fluminea tolli poſſe putatis aqua

St. Jacques ayant dit dans ſon épitre, „ confeſſez, avouez vos fautes les uns aux autres,” les premiers chrétiens établirent cette coutume, comme la gardienne des mœurs. Les abus ſe gliſſent dans les choſes les plus ſaintes.

Sozomene nous apprend Livre VII. chap. XVI, que les évêques ayant reconnu les inconvéniens de ces confeſſions publiques, *faites comme ſur un théatre*, établirent dans chaque égliſe un ſeul prêtre, ſage & diſcret, nommé le *Pénitencier*, devant lequel les pécheurs avouaient leurs fautes, ſoit ſeul à ſeul, ſoit en préſence des autres fideles. Cette coutume fut établie vers l'an 250 de notre ère.

On connait le ſcandale arrivé à Conſtantinople du temps de l'empereur *Théodoſe I.* Une femme de qualité s'accuſa au pénitencier d'avoir couché avec le diacre de la cathédrale. Il faut bien que cette femme ſe fût confeſſée publiquement, puiſque le diacre fut dépoſé, & qu'il y eut un grand tumulte. Alors *Nectarius* le patriarche abolit la charge de pénitencier, & permit qu'on participât aux myſteres ſans ſe confeſſer; *Il fut permis à chacun*, diſent Socrate & Sozomene, *de ſe préſenter à la communion ſelon ce que ſa conſcience lui dicterait.*

St, Jean Chryſoſtome, ſucceſſeur de *Nectarius*, recommanda fortement de ne ſe confeſſer qu'à Dieu: il dit dans ſa cinquieme homélie, *Je vous exhorte à ne ceſſer de confeſſer vos péchés à Dieu; je ne vous produis point ſur un théatre, je ne vous contrains point de découvrir vos péchés aux hommes: déployez votre conſcience devant Dieu, montrez-lui vos bleſſures, demandez-lui les remedes, avouez vos fautes à celui qui ne vous les*

reproche point; à celui qui les connaît toutes; à qui vous ne pouvez les cacher.

Dans son homélie sur le Pseaume L: *Quoi! vous dis-je que vous vous confessiez à un homme, à un compagnon de service, votre égal qui peut vous les reprocher? non, je vous dis, confessez-vous à Dieu.*

On pourrait alléguer plus de cinquante passages autentiques qui établissent cette doctrine; à laquelle l'usage saint & utile de la confession auriculaire a succédé. *Nonotte* ne sait rien de tout cela. Il demeure pourtant chez une fille qu'il confesse. On dit qu'elle n'est pas belle.

Treizieme sottise de Nonotte, *sur* Bérenger.

L'article de *Bérenger* est très-curieux; *il paraît que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs *ne sait point le catéchisme des catholiques mais qu'il est bien instruit de celui des calvinistes.*

On peut lui répondre que l'auteur de l'essai est très-bien instruit des deux catéchismes; & il sait que tous deux condamnent les ignorans qui disent des injures sans esprit.

On passe tout ce que cet honnête homme dit sur l'eucharistie, parce qu'on respecte ce mystere autant qu'on méprise la calomnie. Il y a des choses si sacrées & si délicates, qu'il ne faut ni en disputer avec les fripons, ni en parler devant les fanatiques.

Quatorzieme ſottiſe de Nonotte, *ſur le ſecond concile de Nicée, & des images.*

Nous ne réfuterons pas ce que dit le libelle au ſujet du ſecond concile de Nicée, du concile de Francfort, & des livres carolins: on ſait aſſez que les livres carolins envoyés à Rome, & non condamnés, traitent le ſecond concile de Nicée, *de ſynode arrogant & impertinent*: ce ſont des faits atteſtés par des monumens autentiques. Ce concile de Francfort rejetta non-ſeulement l'adoration des images, mais encore le ſervice le plus léger, *ſervitium*, c'eſt le mot dont il ſe ſert. Ce ne ſont pas ici des anecdotes, ce ſont des pieces publiques.

Il eſt plaiſant que l'auteur du libelle accuſe l'hiſtorien d'être calviniſte, parce que cet hiſtorien rapporte fidelement les faits. Lui calviniſte! bon Dieu; il n'eſt pas plus pour *Calvin* que pour *Ignace*.

Le culte des images eſt purement de diſcipline eccléſiaſtique; il eſt bien certain que Jéſus-Chriſt n'eut jamais d'images, & que les apôtres n'en avaient point. Il ſe peut que *St. Luc* ait été peintre, & qu'il ait fait le portrait de la vierge *Marie*; mais il n'eſt point dit que ce portrait ait été adoré. Les images & les ſtatues ſont de très-beaux ornemens quand elles ſont bien faites, & pourvû qu'on ne leur attribue pas des vertus occultes & une puiſſance ridicule, les ames pieuſes les réverent, & les gens de goût les eſtiment: on peut s'en tenir là ſans être calviniſte: on peut même ſe moquer du tableau de *St. Ignace* qu'on a vu longtemps chez les jéſuites à Paris: ce grand ſaint y eſt

repréſenté montant au ciel dans un carroſſe à quatre chevaux blancs: les jéſuites auront de la peine à faire ſervir dorénnavant cette peinture de tableau d'autel dans les égliſes de Paris.

Quinzieme ſottiſe de Nonotte, *ſur les croiſades.*

Le bon ſens de l'auteur du libelle ſe remarque dans les éloges qu'il fait de l'entrepriſe des croiſades, & de la maniere dont elles furent conduites; mais il permettra qu'on doute que des mahométans aient voulu choiſir pour leur ſoudan un prince chrétien leur ennemi mortel, & leur priſonnier, qui ne connaiſſait ni leurs mœurs, ni leur langue.

L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations*, dit que Conſtantinople fut priſe pour la premiere fois par les Francs en 1204, & qu'avant ce temps aucune nation étrangere n'avait pu s'emparer de cette ville. L'auteur du libelle appelle cette vérité une erreur groſſiere, ſous prétexte que quelques empereurs étaient rentrés victorieux dans Conſtantinople après des ſéditions. Quel rappport, je vous prie, ces ſéditions peuvent-elles avoir avec la tranſlation de l'empire Grec aux Latins?

Seizieme ſottiſe de Nonotte, *ſur les Albigeois.*

L'article des *Albigeois* eſt un de ceux où l'auteur du libelle montre le plus d'ignorance, & déploie le plus de fureur. Il eſt certain qu'on imputa aux Albigeois des crimes qui ne ſont pas même dans la nature humaine: on ne manqua pas de les accuſer de tenir des aſſemblées ſecrettes, dans leſquelles les hommes & les

les femmes se mêlaient indifféremment, après avoir éteint la lumiere. On sait que de pareilles horreurs ont été imputées aux premiers chrétiens, & à tous ceux qui ont voulu être réformateurs. On les accusa encore d'être manichéens, quoiqu'ils n'eussent jamais entendu parler de *Manès*.

L'infortuné comte de Toulouse *Raimond VI.* contre lequel on fit une croisade pour le dépouiller de son état, était très-éloigné des erreurs de ces pauvres Albigeois: on a encore sa lettre à l'abbé & au chapitre de Cîteaux, dans laquelle il se plaint des hérétiques, & demande main forte. C'est un grand exemple du pouvoir abusif que les moines avaient alors en France. Un souverain se croyait obligé de demander la protection d'un abbé de Cîteaux: il n'obtint que trop ce qu'il avait imprudemment demandé. Un abbé de Clervaux, devenu cardinal & légat du pape, marcha avec une armée pour secourir le comte de Toulouse; & le premier secours qu'il lui donna, fut de ravager Beziers & Cahors en 1187. Le pays fut en proie aux excomunications & au glaive à plus d'une reprise, jusqu'à l'année 1207 que le comte de Toulouse commença à se repentir d'avoir appellé dans sa province des légats qui égorgeaient & pillaient les peuples au lieu de les convertir.

Un moine de Cîteaux nommé *Pierre Castelnau*, l'un des légats du pape, fut tué dans une querelle par un inconnu; on en accusa le comte de Toulouse, sans en avoir la moindre preuve. Le siege de Rome en usa alors comme il en avait usé tant de fois avec presque tous les princes de l'Europe: il donna au premier

occupant les états du comte de Toulouſe, ſur leſquels il n'avait pas plus de droit que ſur la Chine ou ſur le Japon. On prépara dès-lors une croiſade contre ce deſcendant de *Charlemagne* pour venger la mort d'un moine.

Le pape ordonna à tous ceux qui étaient en péché mortel de ſe croiſer, leur offrant le pardon de leurs péchés à cette ſeule condition, & les déclarant excommuniés, ſi après s'être croiſés, ils n'allaient pas mettre le Languedoc à feu & à ſang.

Alors le duc de *Bourgogne*, les comtes de *Nevers*, de *St. Pol*, d'*Auxerre*, de *Geneve*, de *Poitiers*, de *Forez*, plus de mille ſeigneurs châtelains, les archevêques de Sens, de Rouen, les évêques de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Liſieux, de Chartres, aſſemblerent, dit-on, près de deux cents mille hommes pour gagner des pardons & des dépouilles. Ces deux cents mille dévots étaient ſans doute en péché mortel.

Tout cela préſente l'idée du gouvernement le plus inſenſé, ou plutôt de la plus exécrable anarchie.

Le comte de Toulouſe fut obligé de conjurer l'orage. Ce malheureux prince fut aſſez faible pour céder d'abord au pape ſept châteaux qu'il avait en Provence. Il alla à Valence, & fut mené nud en chemiſe devant la porte de l'égliſe, & là il fut battu de verges comme un vil ſcélérat qu'on fouette par la main du bourreau: il ajouta à cette infamie celle de ſe joindre lui-même aux croiſés contre ſes propres ſujets. On ſait la ſuite de cette déplorable révolution; on ſait combien de villes furent miſes en cendres, combien de familles expirerent par le fer & par les flammes.

L'hiſtoire des Albigeois rapporte au chapitre 6, que le clergé chantait, *Veni ſancte Spiritus*, aux portes de Carcaſſone, tandis qu'on égorgeait tous les habitans du fauxbourg, ſans diſtinction de ſexe ni d'âge; & il ſe trouve aujourd'hui un *Nonotte* qui oſe canoniſer ces abominations, & qui imprime dans Avignon que c'eſt ainſi qu'il fallait traiter au nom de Dieu les princes & les peuples: *Nonotte* veut qu'on mette à feu & à ſang tous les Languedochiens qui ne vont pas à la meſſe. Il eſt *mitis corde*.

Après avoir frémi de tant d'horreurs, il eſt peut-être aſſez inutile d'examiner ſi les comtes de *Foix*, de *Comminges* & de *Béarn*, qui combattirent avec le roi d'Arragon pour le comte *Raimond de Toulouſe*, contre le ſanguinaire *Montfort*, étaient des hérétiques; le libelliſte l'aſſure; mais apparemment qu'il en a eu quelque révélation. Et-on donc hérétique pour prendre les armes en faveur d'un prince opprimé? Il eſt vrai qu'ils furent excommuniés, ſelon l'uſage auſſi abſurde qu'horrible de ce temps-là; mais qui a dit à ce *Nonotte* que ces ſeigneurs étaient des hérétiques?

Qu'il diſe tant qu'il voudra que Dieu fit un miracle en faveur du comte de *Montfort*; ce n'eſt pas dans ce ſiecle-ci qu'on croira que Dieu change le cours de la nature, & fait des miracles pour verſer le ſang humain.

Dix-ſeptieme ſottiſe de Nonotte, *ſur les changements faits dans l'égliſe.*

Le libelliſte s'imagine qu'on a manqué de reſpect à l'égliſe catholique, en rapportant les diverſes formes qu'elle a priſes.

Peut-on ignorer que tous les uſages de l'égliſe chrétienne ont changé depuis Jéſus-Chriſt? La néceſſité des temps, l'augmentation du troupeau, la prudence des paſteurs ont introduit ou aboli des loix & des coutumes. Presque tous les uſages des égliſes grecques & latines different. D'abord il n'y eut point de temple, & *Origene* dit que les chrétiens n'admettent ni temples ni autels; pluſieurs premiers chrétiens ſe firent circoncire; le plus grand nombre s'abſtint de la chair de porc. La *conſubſtantiabilité* de Dieu & de ſon fils ne fut établie publiquement, & ce mot *conſubſtantiel* ne fut connu qu'au premier concile de Nicée. *Marie* ne fut déclarée mere de Dieu qu'au concile d'Epheſe en 431, & Jéſus ne fut reconnu clairement pour avoir deux natures, qu'au concile de Calcédoine, en 451; deux volontés ne furent conſtatées qu'à un concile de Conſtantinople, en 680. L'égliſe entiere fut ſans images pendant près de trois ſiecles; on donna pendant ſix cents ans l'euchariſtie aux petits enfans; preſque tous les peres des premiers ſiecles attendirent le regne de mille ans. Ce fut très-longtemps une croyance générale, que tous les enfants morts ſans baptême étaient condamnés aux flammes éternelles; *St. Auguſtin* le déclare expreſſément: *parvulos non regeneratos ad æternam mortem*: Livre de la per-

ſévérance, chap. 13. Aujourd'hui l'opinion des Limbes a prévalu. L'égliſe romaine n'a reconnu la proceſſion du St. Eſprit par le pere & le fils que depuis *Charlemagne*.

Tous les peres, tous les conciles crurent juſqu'au douzieme ſiecle que la vierge *Marie* fut conçue dans le péché originel; & à préſent cette opinion n'eſt permiſe qu'aux ſeuls dominicains.

Il n'y a pas la plus légere trace de l'invocation publique des ſaints avant l'an 375. Il eſt donc clair que la ſageſſe de l'égliſe a proportionné la croyance, les rites, les uſages aux temps & aux lieux. Il n'y a point de ſage gouvernement qui ne ſe ſoit conduit de la ſorte.

L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* a rapporté d'une maniere impartiale les établiſſements introduits ou remis en vigueur par la prudence des paſteurs. Si ces paſteurs ont eſſuyé des ſchiſmes, ſi le ſang a coulé pour des opinions, ſi le genre humain a été troublé, rendons graces à Dieu de n'être pas nés dans ces temps horribles. Nous ſommes aſſez heureux pour qu'il n'y ait aujourd'hui que des libelles.

Dix-huitieme ſottiſe de Nonotte, *ſur* Jeanne d'Arc.

Que cet homme charitable inſulte encore aux cendres de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague*, cela eſt digne de lui; qu'il veuille nous perſuader que *Jeanne d'Arc* était inſpirée, & que Dieu envoyait une petite fille au ſecours de *Charles VII* contre *Henri VI*, on pourra rire; mais il faut au moins rélever la

mauvaiſe foi avec laquelle il falſifie le procès verbal de *Jeanne d'Arc*, que nous avons dans les actes de *Rymer*.

Interrogée en 1431, elle dit qu'elle eſt âgée de vingt-neuf ans; donc, quand elle alla trouver le roi en 1429, elle avait vingt-ſept ans: donc, le libelliſte eſt un aſſez mauvais calculateur, quand il aſſure qu'elle n'en avait que dix-neuf. Il fallait douter.

Il convient de mettre le lecteur au fait de la véritable hiſtoire de *Jeanne d'Arc* ſurnommée *la Pucelle*. Les particularités de ſon aventure ſont très-peu connues & pourront faire plaiſir aux lecteurs. Les voici.

Paul Jove dit que le courage des Français fut animé par cette fille, & ſe garde bien de la croire inſpirée. Ni *Robert Gagain*, ni *Paul Emile*, ni *Polidore Virgile*, ni *Genebar*, ni *Philippe de Bergame*, ni *Papire Maſſon*, ni même *Mariana*, ne diſent qu'elle était envoyée de Dieu; & quand *Mariana* le jéſuite l'aurait dit, en vérité cela ne m'en impoſerait pas.

Mezerai conte, *que le prince de la milice céleſte lui apparut*; j'en ſuis fâché pour *Mezerai*, & j'en demande pardon au prince de la milice céleſte.

La plûpart de nos hiſtoriens qui ſe copient tous les uns les autres, ſuppoſent que la *pucelle* fit des prédictions & qu'elles s'accomplirent. On lui fait dire qu'elle chaſſera les Anglais hors du royaume, & ils y étaient encore cinq ans après ſa mort. On lui fait écrire une longue lettre au Roi d'Angleterre, & aſſurément elle ne ſavait ni lire, ni écrire; on ne donnait pas cette éducation à une ſervante d'hôtellerie dans le Barrois; & ſon procès porte qu'elle ne ſavait pas ſigner ſon nom.

Mais, dit-on, elle a trouvé une épée rouillée, dont la lame portait cinq fleurs de-lys d'or gravées, & cette épée était cachée dans l'égliſe de Ste. Catherine de Fierbois à Tours. Voilà certes un grand miracle!

La pauvre *Jeanne d'Arc* ayant été priſe par les Anglais, en dépit de ſes prédictions & de ſes miracles, ſoutint d'abord dans ſon interrogatoire que *Ste. Catherine* & *Ste. Marguerite* l'avaient honorée de beaucoup de révélations. Je m'étonne qu'elle n'ait rien dit de ſes converſations avec le prince de la milice céleſte. Apparemment que ces deux Stes. aimaient plus à parler que *St. Michel*. Ses juges la crurent ſorciere, & elle ſe crut inſpirée. Ce ſerait là le cas de dire, *ma foi, juge & plaideurs, il faudrait tout lier*, ſi l'on pouvait ſe permettre la plaiſanterie ſur de telles horreurs.

Une grande preuve que les capitaines de *Charles VII.* employaient le merveilleux pour encourager les ſoldats dans l'état déplorable où la France était réduite, c'eſt que *Saintrailles* avait ſon berger, comme le comte de *Dunois* avait ſa bergere. Ce berger faiſait ſes prédictions d'un côté, tandis que la bergere les faiſait de l'autre.

Mais malheureuſement la prophéteſſe du comte de *Dunois* fut priſe au ſiege de Compiegne par un bâtard de *Vendôme*, & le prophete de *Saintrailles* fut pris par *Talbot*. Le brave *Talbot* n'eut garde de faire brûler le berger. Ce *Talbot* était un de ces vrais Anglais qui dédaignent les ſuperſtitions, & qui n'ont pas le fanatiſme de punir les fanatiques.

Voilà, ce me ſemble, ce que les hiſtoriens auraient dû obſerver, & ce qu'ils ont négligé.

La *pucelle* fut amenée à *Jean de Luxembourg* comte de Ligni. On l'enferma dans la forteresse de Beaulieu, ensuite dans celle de Beaurevoir, & de-là dans celle de Crotoy en Picardie.

D'abord *Pierre Cauchon*, éveque de Beauvais, qui était du parti du Roi d'Angleterre contre son roi légitime, revendique la *pucelle* comme une sorciere arrêtée sur les limites de la métropole. Il veut la juger en qualité de sorciere. Il appuyait son prétendu droit d'un insigne mensonge. *Jeanne* avait été prise sur le territoire de l'évêché de Noyon: & ni l'évêque de Beauvais, ni l'évêque de Noyon n'avaient assurément le droit de condamner personne, & encore moins de livrer à la mort une sujette du duc de Lorraine, & une guerriere à la solde du Roi de France.

Il y avait alors (qui le croirait!) un vicaire général de l'inquisition en France, nommé frere *Martin*. C'était bien là un des plus horribles effets de la subversion totale de ce malheureux pays. Frere *Martin* réclama la prisonniere comme *sentant l'héresie*, *odorantem hæresim*. Il somma le duc de Bourgogne & le comte de Ligni, *par le droit de son office*, *& de l'autorité à lui commise par le St. Siege*, *de livrer* Jeanne *à la sainte inquisition*.

La Sorbonne se hata de seconder frere *Martin*: elle écrivit au duc de Bourgogne & à *Jean de Luxembourg*: „ Vous avez employé „ votre noble puissance à appréhender icelle „ femme qui se dit *la pucelle*, au moyen de la„ quelle l'honneur de Dieu a été sans mesure „ offensé, la foi excessivement blessée, & l'é„ glise trop fort déshonorée; car par son occa-

sion, idolâtrie, erreurs, mauvaise doctrine & „ autres maux inestimables se sont ensuivis en „ ce royaume.... mais peu de chose serait „ avoir fait telle prinse, si ne s'ensuivait ce „ qu'il appartient pour satisfaire l'offense par „ elle perpétrée contre notre doux créateur, „ sa foi, & sa sainte église, avec ses autres „ méfaits innumérables.... & si, serait into- „ lérable offense contre la majesté divine s'il „ arrivait qu'icelle femme fût délivrée".

Enfin la *pucelle* fut adjugée à *Pierre Cauchon*, qu'on appelait l'indigne évêque, l'indigne français & l'indigne homme. *Jean de Luxembourg* vendit la *pucelle* à *Cauchon* & aux Anglais pour dix mille livres, & le duc de *Bedfort* les paya. La Sorbonne, l'évêque & frere *Martin*, présenterent alors une nouvelle requête à ce duc de *Bedfort* régent de France: *En l'honneur de notre Seigneur & Sauveur Jésus-Christ, pour qu'icelle* Jeanne *fut brièvement mise ès mains de la justice de l'église. Jeanne* fut conduite à Rouen. L'archevêché était alors vacant, & le chapître permit à l'évêque de Beauvais, de *besogner* dans la ville. (C'est le terme dont on se servit.) Il choisit pour ses assesseurs neuf docteurs de Sorbonne avec trente cinq autres assistans abbés ou moines. Le vicaire de l'inquisition, *Martin*, présidait avec *Cauchon*; & comme il n'était que vicaire il n'eut que la seconde place.

Il y eut quatorze interrogatoires; ils sont singuliers. Elle dit qu'elle a vu *sainte Catherine & sainte Marguerite* à Poitiers. Le docteur *Beaupere* lui demanda, à quoi elle a reconnu les deux saintes? elle répond que c'est à leur maniere de faire la révérence. *Beaupere* lui demanda si quand elle a vu *St. Michel* il était

tout nud? elle répond: Penſez-vous que notre Seigneur n'eût de quoi le vêtir?

Voilà le ridicule, voici l'horrible.

Un de ſes juges, docteur en théologie & prêtre, nommé *Nicolas l'oiſeleur*, vient la confeſſer dans la priſon. Il abuſe du ſacrement juſqu'au point de cacher, derriere un morceau de ſerge, deux prêtres qui tranſcrivent la confeſſion de *Jeanne d'Arc*. Ainſi les juges employerent le ſacrilege pour être homicides. Et une malheureuſe idiote, qui avait eu aſſez de courage pour rendre de très-grands ſervices au roi & à la patrie, fut condamnée à être brûlée par quarante-quatre prêtres Français qui l'immolaient à la Faction de l'Angleterre

On ſait aſſez comment on eut la baſſeſſe artificieuſe de mettre auprès d'elle un habit d'homme pour la tenter de reprendre cet habit, & avec quelle abſurde barbarie on prétexta cette pretendue tranſgreſſion pour la condamner aux flammes, comme ſi c'était dans une fille guerriere un crime digne du feu, de mettre une culotte au lieu d'une jupe. Tout cela déchire le cœur, & fait frémir le ſens commun. On ne conçoit pas comment nous oſons après les horreurs ſans nombre dont nous avons été coupables, appeller aucun peuple du nom de barbare.

La plûpart de nos hiſtoriens, plus amateurs des prétendus embelliſſemens de l'hiſtoire que de la vérité, diſent que *Jeanne* alla au ſupplice avec intrépidité. Mais comme le portent les chroniques du temps, & comme l'avoue M. de *Villaret*, elle reçut ſon arrêt avec des cris & des larmes, foibleſſe pardonnable à ſon ſexe, & peut-être au nôtre, & très-compa-

tible avec le courage que cette fille avait déployé dans les dangers de la guerre; car on peut-être hardi dans les combats, & ſenſible ſur l'échaffaud.

Je dois ajouter ici que pluſieurs perſonnes ont cru ſans aucun examen que la *pucelle d'Orléans* n'avait point été brulée à Rouen, quoique nous ayons le procès verbal de ſon exécution. Elles ont été trompées par la relation que nous avons encore, d'une aventuriere qui prit le nom de la *pucelle*, trompa les freres de *Jeanne d'Arc*, & à la faveur de cette impoſture épouſa en Lorraine un gentilhomme de la maiſon des *Armoiſes*. Il y eut deux autres fripponnes qui ſe firent auſſi paſſer pour la *pucelle d'Orléans*. Toutes les trois prétendirent qu'on n'avait point brulé *Jeanne*, & qu'on lui avait ſubſtitué une autre femme. De tels contes ne peuvent être admis que par ceux qui veulent être trompés.

Apprends, *Nonotte*, comme il faut étudier l'hiſtoire quand on oſe en parler.

Dix-neuvieme ſottiſe de Nonotte, *ſur* Rapin Thoiras.

Il attaque, page 185, l'exact & judicieux *Rapin de Thoiras*; il dit qu'il n'était ni de ſon goût, ni ſûr pour lui, de ſe déclarer pour la *pucelle d'Orléans*. Ne voilà-t-il pas un homme bien inſtruit des mœurs de l'Angleterre? Un auteur y écrit aſſurément tout ce qu'il veut, & avec la plus entiere liberté: & d'ailleurs, le gentil-homme que ce libelliſte inſulte ne com-

poſa point ſon hiſtoire en Angleterre, mais à Veſel, où il a fini ſa vie.

Il faut ajouter ici un mot ſur l'aventure miraculeuſe de *Jeanne d'Arc.* Ce ſerait un plaiſant miracle que celui d'envoyer exprès une petite fille au ſecours des Français contre les Anglais, pour la faire brûler enſuite!

Vingtieme ſottiſe de Nonotte, *ſur* Mahomet II, *& de la priſe de Conſtantinople.*

L'auteur du libelle renouvelle le beau conte de *Mahomet II*, qui coupa la tête à ſa maîtreſſe *Irene*, pour faire plaiſir à ſes janiſſaires. Ce conte eſt aſſez réfuté par les annales turques, & par les mœurs du ſerrail, qui n'ont jamais permis que le ſecret de l'empereur fût expoſé aux raiſonnements de la milice.

Il nie que la moitié de la ville de Conſtantinople ait été priſe par compoſition; mais les annales turques rédigées par le prince *Cantemir*, & les égliſes qui ſubſiſterent, ſont d'aſſez bonnes preuves que le libelliſte ne connait pas plus l'hiſtoire des Turcs que la nôtre.

Vingt-unieme ſottiſe de Nonotte, *ſur la taxe des péchés.*

L'auteur du libelle demande, *où eſt cette licence déshonorante, cette taxe honteuſe, ces prix faits, &c. qui avaient paſſé en coutume, en droit & en loi?* Qu'il liſe donc la taxe de la chancellerie romaine, imprimée à Rome en 1514;

chez *Marcel Silbert* au champ de *Flore*, & l'année d'après à Cologne, chez *Gosvinus Colinius*; enfin à Paris en 1520 chez *Toussaint Denys*, rue St. Jacques. (15) Le premier titre est, *De causis matrimonialibus.*

In causis matrimonialibus pro contractu quarti gradûs, taxa est turonenses septem, ducatus unus, carlini sex.

Faut-il que ce pauvre homme nous oblige ici de dire, que dans le titre 18 on donne l'absolution pour cinq carlins à celui qui a connu sa mere? que pour un pere & une mere qui auront tué leur fils, il n'en coûte que six tournois & deux ducats? & si on demande l'absolution du péché de Sodomie & de la bestialité, avec la clause inhibitoire, il n'en coûte que trente-six tournois & neuf ducats. Après de telles preuves, que ce libelliste se taise ou qu'il paye pour ses péchés.

Vingt-deuxieme sottise, sur le droit des séculiers de confesser.

Il demande où l'historien a pris que les séculiers, & les femmes mêmes avaient droit de confesser? Où mon pauvre ignorant? dans *St. Thomas* pag. 255 de la IIIe partie, édition de Lyon 1738. *Confessio ex defectu sacerdotis & laïco facta sacramentalis est quodammodo.* Ignorez-vous combien d'abbesses confesserent leurs

(15) La derniere édition de cet ouvrage est de l'an 1764. imprimée à Rouen, sous le titre de Paris en grand in douze. Dans la Bibliotheque des Sciences qui s'imprime à La Haye chez Gosse, que je ne suis point à même de consulter actuellement, on trouvera un grand détail sur cet ouvrage.

religieuſes? On ne peut mieux faire que de rapporter ici une partie d'une lettre d'un très-ſavant homme, datée de Valence du 1 Février 1769, concernant cet uſage que *Nonotte* ignore.

L'auteur demande *ſi on pourait lui citer quelque abbeſſe qui ait confeſſé ſes religieuſes?*

On lui répondit avec M. l'abbé *Fleuri*, liv. 76 tom. XVI, pag. 246 de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique*, „ qu'il y avait en Eſpagne des abbeſſes „ qui donnaient la bénédiction à leurs religieu„ ſes, entendaient leurs confeſſions & prê„ chaient publiquement, liſant l'évangile; que „ ce fait paraît par une lettre du pape du 10 „ Décembre 1210. (C'eſt *Innocent* III.) &c.

J'ajoute à la remarque de ce vrai ſavant l'autorité de *St. Baſile* dans ſes *Regles abrégées*, tom. II. pag. 453. Il eſt permis à l'abbeſſe d'entendre avec le prêtre les confeſſions de ſes religieuſes. J'ajoute encore que le pere *Martene* dans ſes *Rites de l'égliſe*, tom. II. pag. 39, affirme que les abbeſſes confeſſaient d'abord leurs nonnes, & qu'elles étaient ſi curieuſes qu'on leur ôta ce droit. Nous parlerons encore de l'ignorance du confeſſeur *Nonotte* ſur la confeſſion dans un autre article.

Vingt-troiſieme ſottiſe dudit Nonotte.

L'auteur du libelle, en parlant du calviniſme, prétend que l'hiſtorien ménage toujours beaucoup *Calvin* & *Luther*. Il doit ſavoir aſſez que l'hiſtorien ne reſpecte que la vérité; qu'il a déteſté hautement le meurtre de *Servet*; & toutes les fureurs dans la guerre, & tous les emportemens dans la paix; qu'il abborre la perſécution & le fanatiſme partout où il le

trouve. La deviſe de cette hiſtoire eſt, *Iliacos intra muros peccatur & extra.* Il ne fait pas plus de cas de *Luther*, & de *Calvin* que du jéſuite *le Tellier.* Mais il croit que *Luther*, *Calvin* & les autres auteurs de la réforme rendirent un grand ſervice aux ſouverains en leur enſeignant, qu'aucun de leurs droits ne pouvait dépendre d'un évêque.

Vingt-quatrieme ſottiſe de Nonotte *ſur* François I.

L'auteur du libelle porte l'eſprit de perſécution juſqu'à rapporter ce qui eſt imputé au Roi *François I*, par *Florimond de Raymond*, cité avec tant de complaiſance dans le jéſuite Daniel; *Si je ſavais un de mes enfans entaché d'opinions contre l'égliſe romaine, je le voudrais moi-même ſacrifier.* Voilà ce que l'auteur du libelle appelle *une tendre piété*, pag. 255. Quoi! *François I*, qui accordait à *Barberouſſe* une moſquée en France, aurait eu *une piété aſſez tendre* pour égorger le dauphin s'il avait voulu prier Dieu en français, & communier avec du pain levé & du vin! *François I*, par une politique malheureuſe aurait-il prononcé ces paroles barbares? *De Thou*, *Duhaillan* les rapportent-ils? & quand ils les auraient rapportées, quand elles ſeraient vraies, que faudrait-il répondre? que *François I*, aurait été un pere dénaturé, ou qu'il ne penſait pas ce qu'il diſait. Mais il n'y a de pere dénaturé que pere *Nonotte.*

Vingt-cinquieme ſottiſe de Nonotte, *ſur la St. Barthelemi.*

Malheureux! avez-vous été aidé dans votre libelle par l'auteur de l'apologie, de la St. Barthelemi? Il parait que vous excuſez ces maſſacres. Vous dites qu'ils ne furent jamais prémédités: liſez donc *Mezerai*, qui avoue que *dès la fin de l'année* 1570 *on continuait dans le grand deſſein d'attirer les huguenots dans le piége*, pag. 156 tom. V. édition d'Amſterdam. Votre *Daniel* ne dit-il pas que *Charles IX* joua bien ſon rôlet, & n'a-t-il pas copié ces paroles de l'hiſtoriographe *Matthieu*? Quel rôlet, grand Dieu! & dans combien de mémoires ne trouve-t-on pas cette funeſte vérité?

Un critique qui ſe trompe n'eſt que mépriſable: mais un homme qui excuſerait la St. Barthelemi ſerait un coquin puniſſable. Vous jouez, *Nonotte*, un indigne rolet.

Vingt-ſixieme ſottiſe de Nonotte, *ſur le duc de* Guiſe, *& les barricades.*

Voici les paroles de *Nonotte*.

Quant à la défenſe que Henri III *fit au duc de* Guiſe *de venir à Paris, l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs *dit que le Roi fut obligé de lui écrire par la poſte, parce qu'il n'avait point d'argent pour payer un courier.*

Pauvre libelliſte! citez mieux. Il y a dans le texte; „ il écrit deux lettres, ordonne qu'on „ dépêche deux couriers; il ne ſe trouve point „ d'argent dans l'épargne pour cette dépenſe néces-

„ néceſſaire; on met les lettres à la poſte, &
„ le duc de *Guiſe* vient à Paris, ayant pour
„ excuſe apparente qu'il n'a point reçu l'ordre.

Voulez-vous ſavoir maintenant d'où eſt tirée cette anecdote? des mémoires de Nevers, & d'un journal de *l'Etoile*. Vous traitez cet auteur de petit bourgeois; *l'Etoile* était d'une ancienne nobleſſe; mais qu'il ait été bourgeois ou fils d'un crocheteur de Beſançon, voici ſes paroles, page 95 tom. II.

„ Il y avait cependant une négociation en-
„ tamée à Soiſſons entre le duc de *Guiſe* &
„ *Bellievre*, qui devait dans trois jours lui ap-
„ porter des ſûretés de la part du Roi. Des
„ affaires plus preſſées empêcherent *Bellievre*
„ d'aller finir la commiſſion; il écrivit néan-
„ moins au duc de *Guiſe* pour l'avertir de ſon
„ retard; mais le commis de l'épargne (c'eſt-
„ à-dire du tréſor royal) refuſa de donner
„ vingt-cinq écus pour faire partir les deux
„ couriers qu'on envoyait à Soiſſons; l'on mit
„ les deux paquets à la poſte, & ils arriverent
„ trop tard, parce que le duc de *Guiſe*, preſſé
„ par les ligueurs de ſe rendre à Paris, partit
„ de Soiſſons au bout de trois jours.

TAYLOR INST. OXFORD

Vingt-ſeptieme ſottiſe de Nonotte, *ſur le prétendu ſupplice de* Marie d'Arragon.

Il eſt utile de détruire tous les contes ridicules dont les romanciers, ſoit moines, ſoit ſéculiers, ont inondé le moyen âge. Un *Geoffroi* de Viterbe s'aviſa d'écrire à la fin du douzieme ſiecle une chronique telle qu'on les faiſait alors; il conte que deux cents ans auparavant;

Othon III ayant épouſé *Marie d'Arragon*, cette impératrice devint amoureuſe d'un comte du pays de Modene, que ce jeune homme ne voulut point d'elle, que *Marie* irritée l'accuſa d'avoir voulu attenter à ſon honneur; que l'empereur fit décapiter le comte; que la veuve du comte vint, la tête de ſon mari à la main, demander juſtice; qu'elle offrit l'épreuve des fers ardens, qu'elle paſſa ſur ces fers ſans les ſentir, que l'impératrice au contraire ſe brûla la plante des pieds, & qu'alors l'empereur la fit mourir.

Ce conte reſſemble à toutes les légendes de ces ſiecles de barbarie. Il n'y avait du temps de l'empereur *Othon III* ni de *Marie d'Arragon*, ni de comte de Modene. C'eſt aſſez qu'un ignorant ait écrit de telles fauſſetés, pour que cent auteurs les copient: les *Maimbourgs* les adoptent, les *Lenglet* les répetent dans leur chronologie univerſelle, avec la bataille des ſerpens, & l'aventure d'un archevêque de Mayence mangé par les rats. Toutes ces fables ſont faites pour être crues par notre libelliſte, mais non par les honnêtes gens.

Vingt-huitieme ſottiſe de Nonotte, *ſur la donation de* Pepin.

Oui, l'on perſiſte à croire que jamais ni *Pepin*, ni *Charlemagne* ne donnerent ni la ſouveraineté de l'exarchat de Ravenne, ni Rome; 1°. parce que ſi cette donation avait été faite, les papes en auraient conſervé, en auraient montré l'inſtrument autentique; 2°. parce que *Charlemagne*, dans ſon teſtament, met Rome & Ravenne au nombre des villes qui lui

appartiennent, ce qui parait déciſif; 3°. parce que les *Othons* qui allerent en Italie, ne reconnurent point cette donation, qu'elle ne fut pas même débattue, & que ſous *Othon premier* les papes n'avaient aucune ſouveraineté; 4°. parce que *Pepin* n'avait pu donner des villes ſur leſquelles il n'avait ni droit ni prétention; 5°. parce que jamais les empereurs Grecs ne ſe plaignirent de cette prétendue donation, ni dans leurs ambaſſades, ni dans leurs traités. On objecte un paſſage d'*Eginhart*, qui dit que *Pepin* offrit la Pentapole à *St Pierre*: cela veut dire ſeulement qu'il la mit ſous la protection de *St. Pierre*, comme *Louis XI* donna depuis le comté de Boulogne à la Ste. Vierge. Les papes eurent des domaines utiles dans la Pentapole comme ailleurs; mais ils ne furent ſouverains ni ſous *Pepin*, ni ſous *Charlemagne*, qui eurent la juriſdiction ſuprême.

Il eſt faux que les papes aient jamais été maîtres de l'exarchat depuis *Pepin* juſqu'à *Othon III.* Cet empereur aſſigna aux papes le revenu de la marche d'Ancône, & non pas la ſouveraineté. Voilà la véritable origine de la puiſſance temporelle du ſiege de Rome: elle commence à la fin du XI ſiecle, & elle n'eſt bien affermie que par *Alexandre VI.*

Vingt neuvieme ſottiſe de Nonotte, *ſur un fait concernant le Roi de France* Henri III.

Auteur du libelle, vous dites *que vous n'avez jamais pu trouver dans quel livre il eſt dit que* Henri III *aſſiégea Livron en Dauphiné*, vous prétendez qu'il n'a jamais été aſſiégé, parce

que ce n'eſt aujourd'hui qu'un bourg ſans défenſe: mais combien de villes ont été changées en villages par le malheur des temps! Voyez l'abrégé chronologique de *Mézerai* pag. 518 de l'édition déjà citée. Voyez de *Serres*, & le livre 58 du véridique de *Thou*. Vous apprendrez que la ville de Livron fut aſſiégée par *Bellegarde* ſous les ordres du dauphin d'Auvergne, que le Roi alla lui-même au camp, que les aſſiégés lui reprocherent la St. Barthelemi du haut de leurs murs. Vous trouverez toute cette aventure décrite dans le recueil des choſes mémorables, pag. 537; vous la trouverez dans les mémoires de *l'Etoile*, pag. 117 tome I. Vous apprendrez que ce n'était pas *Montbrun* chef du parti qui commandait dans Livron, mais *Roeſſes* qui fut tué dans un aſſaut. Vous apprendrez qu'à l'approche des aſſiégeans les habitans crierent du haut des murs le 13 Janvier, *Aſſaſſins, que venez-vous chercher, croyez-vous nous égorger dans nos lits comme l'amiral*; Vous ſaurez que les femmes combattirent ſur la breche & que ce ſiege fut très-mémorable. Vous ſaurez qu'il n'appartient pas à un pédant de college de parler de l'hiſtoire de France qu'il ignore.

Trentieme ſottiſe de Nonotte, *ſur la converſion de* Henri IV.

C'eſt mauvaiſe foi dans le jéſuite *Daniel*, c'eſt bêtiſe dans le libelliſte, de prétendre que *Henri IV* changea de religion par conviction. En vérité, l'amant de *Gabrielle d'Etrées* qui lui parle du *ſaut périlleux*, l'homme que les papes

avaient appellé *bâtard déteſtable*, le prince qu'ils avaient déclaré indigne de porter la couronne, le politique qui mandait à la reine *Elizabeth* les raiſons politiques de ſon changement, le héros qui avait vu cent aſſaſſins catholiques armés contre ſa vie, le proteſtant qui avait écrit à *Coriſande d'Andouin*: (16) *& vous êtes de cette religion! j'aimerais mieux me faire Turc*: le monarque à qui *Rôni* conſeilla de changer, & auquel il dit „ il faut que vous deveniez catholique, „ & que je reſte huguenot; „ ce même homme, dis-je, aurait-il cru ſincerement, que la religion romaine, dont il était opprimé, était la ſeule bonne religion? elle l'eſt ſans doute, mais était-ce à lui de le croire, tandis qu'alors même on prêchait contre lui avec fureur, tandis qu'on avait établi contre lui cette priere publique, *délivrez nous du Béarnois & du diable*; tandis qu'on le peignit lui-même en diable avec une queue & des cornes.

Ce grand homme ſi lâchement perſécuté, obligé de plier ſon courage ſous les loix de ſes ennemis, ne daigna pas ſeulement ſigner la confeſſion de foi rédigée après bien des conteſtations par *David Duperron*, telle qu'on la trouve dans les mémoires du duc de *Sully*, qui en fit ſupprimer bien des minuties. *Henri IV* la fit ſeulement ſigner par *Lomenie*.

On peut dans un vain panégyrique répréſenter ce héros comme un converti: mais l'hiſtoire doit dire la vérité. *Daniel* ne l'a point dite; cet hiſtorien parle plus avantageuſement du frere *Coton*, que du plus grand Roi de la France,

(16) Voyez la page 32 de ce quatrieme tome de l'*Eſſai ſur les mœurs*, où l'on a imprimé pluſieurs lettres très-intéreſſantes de *Henri IV* à *Coriſande d'Andouin*.

On paſſe à *Daniel* d'avoir été aſſez ignorant pour appeller *Lognac*, ce chef des quarante-cinq, ce Gaſcon aſſaſſin du duc de Guiſe; *premier gentilhomme de la chambre.* On lui paſſe de n'avoir jamais rien ſu des fameux états de 1355. on leve les épaules quand il dit que les médecins ordonnerent à *Louis VIII* de prendre une fille, pour guérir de ſa derniere maladie, & qu'il aima mieux mourir que de guérir par ce remede, lui qui d'ailleurs en avait un tout prêt dans ſon épouſe, la plus belle princeſſe de l'Europe. On eſt révolté de ſon peu de connoiſſance des loix, & ennuyé de ſes récits confus de batailles. Mais quand il peint *Henri IV* dévot & faiſant le métier de délateur contre les proteſtans auprès de la république de Veniſe, on joint à bien peu d'eſtime beaucoup d'indignation.

Remarquons que l'auteur de la *Henriade* & de l'*Eſſai ſur les mœurs & ſur l'eſprit des nations*, ayant lu autrefois dans *Daniel* l'hiſtoire de la premiere race écrite d'après *Cordemoi*, la trouva meilleure que celle de *Mézerai*; il lui rendit juſtice. Mais lorſqu'enſuite il lut la troiſieme race, il la trouva fort infidelle & lui rendit plus de juſtice encore.

Trente-unieme ſottiſe de Nonotte, *ſur le cardinal* Duperron, *& des états de* 1614.

Le libelliſte donne lieu d'examiner une queſtion importante. Tous les mémoires du temps portent que le cardinal *Duperron* s'oppoſa à la publication de la loi fondamentale de l'indépendance de la couronne, qu'il fit ſupprimer l'arrêt

du parlement qui confirmait cette loi naturelle & positive, qu'il cabala, qu'il menaça, qu'il dit publiquement que si un Roi était arien ou mahométan, il faudrait bien le déposer.

Non; il faudrait lui obéir s'il avait le malheur d'être mahométan, aussi-bien que s'il était chrétien. Les premiers chrétiens ne se révoltaient pas contre les empereurs payens; quel droit aurions-nous de nous révolter contre notre souverain musulman? Les Grecs qui ont fait serment au padicha, ne seraient-ils pas criminels de violer ce serment? Ce qui serait un crime à Constantinople ne serait pas assurément une vertu dans Paris. Et supposons (ce qui est impossible) que le Roi à qui *Duperron* avait juré fidélité, fût devenu musulman, supposons que *Duperron* eut voulu le détrôner, *Duperron* eut mérité le dernier supplice.

On ne dira pas ici ce que le libelliste mérite; mais cette opinion, que l'église peut déposer les rois, est de toutes les opinions la plus absurde, & la plus punissable; & ceux qui les premiers ont osé la mettre au jour, ont été des monstres ennemis du genre-humain.

Le libelliste demande où l'on trouve les paroles de *Duperron?* où? dans tous les mémoires du temps, recueillis par *Le Vassor*, dans l'histoire chronologique du jesuite *d'Avrigni*. Partout. *D'Avrigni* sur-tout prend le parti du prêtre *Duperron* contre le parlement.

Trente-deuxieme ſottiſe de Nonotte, *ſur la population de l'Angleterre.*

Le chevalier *Petti* a prouvé qu'il faut les circonſtances les plus favorables, pour qu'une nation s'accroiſſe d'un vingtieme en cent années; & ce calcul fait voir le ridicule de ceux qui peuplent la terre à coups de plume, & qui couvrent le globe d'habitans en un ſiecle ou deux. Le libelliſte demande, *comment l'Angleterre a eu un tiers de plus de citoyens depuis la reine Elizabeth?* On répondra à cet homme, que c'eſt préciſément parce que l'Angleterre s'eſt trouvée dans les circonſtances les plus favorables; parce que des Allemands, des Flamans, des Français ſont venus en foule s'établir dans ce pays; parce que ſoixante mille moines, dix mille religieuſes, dix mille prêtres ſéculiers, de compte fait, ont été rendus à l'état & à la propagation; & parce que la population a été encouragée par l'aiſance. Il eſt arrivé à ce royaume le contraire de ce que nous voyons dans l'état du pape, & en Portugal. Gouvernez mal votre baſſe-cour, vous manquerez de volaille; gouvernez-la bien, vous en aurez une quantité prodigieuſe. Oiſons qui écrivez contre ces vérités utiles, puiſſe la baſſe-cour où vous êtes engraiſſés aux dépens de l'état, n'être plus remplie que de volatiles néceſſaires!

Trente-troiſieme ſottiſe de Nonotte, *ſur l'amiral* Drack.

Vous faites le ſavant, *Nonotte*, vous dites à propos de théologie que l'amiral *Drack* a découvert la terre d'Yeſſo. Apprenez que *Drack* n'alla jamais au Japon, encore moins à la terre d'Yeſſo; apprenez qu'il mourut en 1596, en allant à Porto-bello. Apprenez que ce fut quarante-huit ans après la mort de *Drack* que les Hollandais découvrirent les premiers cette terre d'Yeſſo en 1644. Apprenez juſqu'au nom du capitaine *Martin Jéritſon*, & de ſon vaiſſeau qui s'appellait le Caſtricom. Croyez-vous donner quelque crédit à votre théologie en faiſant le marin? vous êtes également ignorant ſur terre & ſur mer; & vous vous applaudiſſez de votre livre, parce que vos bévues ſont en deux volumes.

Trente-quatrieme ſottiſe de Nonotte, *ſur les confeſſions auriculaires.*

En vérité vous n'entendez pas mieux la théologie que l'hiſtoire de la marine. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* a dit que ſelon *St Thomas d'Aquin*, il était permis aux ſéculiers de confeſſer dans les cas urgens, que ce n'eſt pas tout-à-fait *un ſacrement*, mais que c'eſt *comme ſacrement*. Il a cité l'édition & la page de la ſomme de *Saint Thomas*; & là-deſſus vous dites que tous les critiques conviennent que cette partie de la ſomme de *St. Thomas* n'eſt pas de

lui; & moi je vous dis qu'aucun vrai critique n'a pu vous fournir cette défaite. Je vous défie de montrer une ſeule ſomme de *Thomas d'Aquin* où ce monument ne ſe trouve pas. La ſomme était en telle vénération qu'on n'eût pas oſé y coudre l'ouvrage d'un autre. Elle fut un des premiers livres qui ſortirent des preſſes de Rome dès l'an 1474; elle fut imprimée à Veniſe en 1484. Ce n'eſt que dans des éditions de Lyon qu'on commença à douter que la troiſieme partie de la ſomme fût de lui. Mais il eſt aiſé de reconnaître ſa méthode & ſon ſtile qui ſont abſolument les mêmes.

Au reſte, *Thomas* ne fit que recueillir les opinions de ſon temps, & nous avons bien d'autres preuves que les laïques avaient le droit de s'entendre en confeſſion les uns les autres; témoin le fameux paſſage de *Joinville*, dans lequel il rapporte qu'il confeſſa le connétable de Chypre. Un jéſuite *Tolet* a dit dans ſon livre de l'inſtruction ſacerdotale, liv. I. Chap. XVI, ni femme ni laïc ne peut abſoudre ſans privilege. *Nec femina nec laïcus abſolvere poſſunt ſine privilegio.* Le pape peut donc permettre aux filles de confeſſer les hommes.

Il faut inſtruire ici *Nonotte*, de cette ancienne coutume de ſe confeſſer mutuellement. Il ſera bien étonné quand il apprendra qu'elle vient de la Syrie; il ſaura que les Juifs mêmes ſe confeſſaient les uns aux autres, dans les grandes occaſions, & ſe donnaient mutuellement trente-neuf coups de fouet ſur le derniere, en récitant un verſet du Pſeaume LXXVII.

Il ſerait bon que *Nonotte* ſe confeſſât ainſi de toutes les petites calomnies dont il eſt coupable.

On pourrait faire plus de cent remarques pareilles; mais il faut se borner.

Si tu n'avais été qu'un ignorant nous aurions eu de la charité pour toi; mais tu as été un satirique insolent, nous t'avons puni.

A MESSIEURS LES SIX JUIFS,

Voilà, Messieurs, ce que Mr. Damilaville, l'un des plus savans hommes de ce siecle écrivait à frere Nonotte. *Je suis bien loin de prendre avec vous une telle liberté: vous n'êtes point de ceux qui vivent de messes & de libelles. Votre nation a commis autrefois de grandes atrocités, comme toutes les autres; ce n'est point à moi d'appesantir aujourd'hui le joug que vous portez. Si du temps de Tibere quelques pharisiens, en qualité de races de viperes, se rendirent coupables d'un crime inexprimable dont ils ne connaissaient pas les conséquence,* nescіunt quid faciunt, *je ne dois point vous haïr, je dois dire seulement* felix culpa! *je vous répete ce que mon ami, qui aimait à répéter, a dit tant de fois; le monde entier n'est qu'une famille, les hommes sont freres; les freres se querellent quelquefois; mais les bons cœurs reviennent aisément. Je suis prêt à vous embrasser, vous & M. le Secrétaire dont j'estime la science, le style, & la circonspection dans plus d'un endroit scabreux.*

J'ai l'honneur d'être sans la moindre rancune, & très-chrétiennement,

Messieurs,

Votre très-humble & très obéissant serviteur,

LA ROUPILIERE

A Perpignan 15 Sept. 1776.

POÉSIE.

VERS de M. de Voltaire *à M. le Comte* de Saxe, *en lui envoyant les* Œuvres de M. le Marquis de R**, *après la mort de ce dernier, qui avoit été fort lié avec le Maréchal. Le Marquis* de R** *eſt ſuppoſé parler lui-même.*

Je goûtois dans ma nuit profonde,
Les froides douceurs du repos,
Et m'occupois peu des Héros
Qui troublent le repos du monde.
Mais dans nos champs Eliſiens,
Je vois une troupe en colere;
De Bretons & d'Autrichiens,
Qui vous maudit & vous révere,
Je vois des François éventés,
Qui ſemblent encore entêtés
De leurs plaiſirs & de leur gloire;
Car ils ſont morts à vos côtés
Entre les bras de la Victoire.
Enfin dans ces lieux tout m'apprend
Que celui que je vis à table,
Gai, doux, facile & complaiſant,
Et des humains le plus aimable,
Devient aujourd'hui le plus grand.
J'allois vous faire un compliment;
Mais parmi les choſes étranges
Qu'on dit à la Cour de Pluton,
On prétend que ce fier Saxon
S'enfuit au ſeul bruit des louanges,
Comme l'Anglois fuit à ſon nom.
Liſez ſeulement mes folies,

Mes vers qui n'ont loué jamais
Que les trop dangereux attraits,
Du Dieu du vin & des Sylvies:
Ces ſujets ont toujours tenté
Les Héros de l'Antiquité,
Comme ceux du ſiecle où nous ſommes.
Pour qui ſera la volupté,
S'il en faut priver les grands Hommes?

VERS de M. de Voltaire *à une Dame de Geneve qui venoit de chanter à table.*

QUE j'ai goûté le plaiſir de l'entendre!
Que j'ai ſenti le danger de la voir!
Dans tous ſes traits l'amour mit ſon pouvoir;
Même on m'a dit qu'il lui fit un cœur tendre!
Je ſuis venu trop-tard pour y prétendre,
Mais aſſez-tôt pour l'aimer ſans eſpoir.

VERS pour le portrait de M. de Voltaire placé au-deſſus d'un grouppe qui repréſente Apollon & les Arts, dans le cabinet de M. de Fleſſelles, Intendant de Lyon.

QUE d'attraits ont pour lui ces lieux!
Et qu'il aime à s'y reproduire;
C'eſt qu'ils raſſemblent ſous ſes yeux
Ce qui lui plaît, ce qui l'inſpire,
Et la Cour du Dieu de la lyre,
Et l'aſyle des malheureux.

*A Mad. la Marquiſe du C**, en lui envoyant le* Temple du Goût.

Je vous envoyai l'autre jour
Le récit d'un pélerinage,
Que je fis devers un ſéjour
Où ſouvent vous faites voyage;
Ainſi qu'au temple de l'amour.
Pour celui-là n'y veux paroître,
J'y ſuis, hélas! trop oublié;
Mais pour celui de l'amitié,
C'eſt avec vous que j'y veux être.

Par M. de Voltaire.

GREGOIRE A M. DE VOLTAIRE.

Jarnigué, Monſieur de Voltaire,
Comme votre nom fait du bruit!
Il n'eſt courtiſan, ſolitaire,
Riche, pauvre, grand & petit,
Qui ne parle de votre eſprit.
Vous en avez ſi fiere doſe
Que le gros Monſieur Grippeton,
Ce bailli de notre canton,
Qui joliment parle & compoſe,
N'eſt près de vous qu'un hanneton.
De vos vers & de votre proſe
Chacun admire le dicton.
Vos écrits brillent comme roſe;
Et chaque mot eſt fleur éclоſe.
C'eſt dommage que, ſous ces fleurs,
Par-ci, par-là, vous dites choſe,

Qui donne ſur les doigts aux mœurs ;
Et vous ſçavéz bien que le diable,
Qui paſſe pour un fin matois,
Se réjouit en tapinois,
Lorſque, ſous ſa griffe effroyable,
Il peut attraper le minois
De quelques bonnes créatures
Qui, par de méchantes lectures,
Mettent leurs vertus aux abois :
Car, voyez-vous, un mauvais livre
Ne vaut pas un denier la livre ;
Et, comme-dit notre curé,
Qui, morgué, n'eſt pas une bête,
C'eſt un poiſon doux & ſucré
Que le démon lui-même apprête,
Pour nous entortiller la tête,
Et nous faire, ſans le ſçavoir,
Trébucher dans le pot-au-noir.
Pour nous, grace à la providence,
Je n'avons point l'eſprit gâté.
Si je n'ons point grande ſcience,
Du moins j'ons de la probité.
Dans la famille de Grégoire
On n'a jamais bronché d'un pas ;
Et, quoique je ne ſçachions pas
Déchiffrer à fond le grimoire,
La gazette & les almanachs,
J'avons, morgué, l'honneur en vue ;
Et j'irions, ſous une maſſue,
Nous faire caſſer jambes & bras,
Plutôt que pêcher en ce cas.
Excuſez, Monſieur de Voltaire,
Si je parlons ſi librement.
Je vous dégoiſons ſans myſtere
Ce que je penſons bonnement.
Adieu donc. Que vos deſtinées
Aillent par de-là cent années ;
Et que votre muſe par-fois,

En ſe rongeant ongles & doigts,
Fabrique des chanſons à boire
A la louange de Grégoire.
Si vous avez cette bonté,
Je vous promettons, jarniguienne,
De prier Dieu qu'il vous maintienne
Dans la joie & proſpérité
Juſqu'au bout de l'éternité.

Vers de M. de Voltaire à M. l'abbé de Lille.

Vous n'êtes point ſçavant en *ius*;
D'un François vous avez la grace;
Vos vers ſont de Virgilius,
Et vos épîtres ſont d'Horace,

Vers de M. de Voltaire à M. le Kain, premier acteur de la comédie françoiſe.

Acteur ſublime & ſoutien de la ſcene,
Quoi! vous quittez votre brillante cour,
Votre Paris, embelli par ſa reine?
De nos beaux arts la jeune ſouveraine
Vous fait partir pour mon triſte ſéjour.
On m'a conté que ſouvent elle-même,
Se dérobant à ſa grandeur ſuprême,
Seche en ſecret les pleurs des malheureux;
Son moindre charme eſt, dit-on, d'être belle.
Eh! laiſſons-là les héros fabuleux;
Il faut du vrai, ne parlons plus que d'elle.

Vers (1) *de* M. de Voltaire *à Mme. la marquiſe du Chatelet, ſur ſa liaiſon avec M. de Maupertuis.*

AINSI donc cent beautés nouvelles
Vont fixer vos brillans eſprits.
Vous renoncez aux étincelles,
Aux feux follets de mes écrits;
Pour des lumieres immortelles;
Et le ſublime Maupertuis
Vient éclipſer mes bagatelles.
Je n'en ſuis fâché ni ſurpris:
Un eſprit vrai doit être épris
Pour des vérités éternelles.
Mais ces vérités que ſont-elles?
Quel eſt leur uſage & leur prix?
Du vrai ſçavant que je chéris,
La raiſon ferme & lumineuſe
Vous montrera les cieux décrits;
Et d'une main audacieuſe
Vous dévoilera les replis
De la nature ténébreuſe;
Mais ſans le ſecret d'être heureuſe;
Il ne vous aura rien appris.

Vers de M. de Voltaire à Mad. Necker. (2)

J'ETois nonchalamment tapi
Dans le creux de cette ſtatue,

(1) Nous tirons ces vers du *Journal de littérature*, & nous croyons, avec l'auteur de cet ouvrage périodique, qu'ils n'avoient jamais été imprimés.

(2) Mad. Necker, femme de beaucoup d'eſprit, qui aime les lettres, admet chez elle des gens de mérite, & des ſçavans; c'eſt chez elle que c'eſt faite la ſouſcription pour la ſtatue de M. de Voltaire.

Contre lequel ce tas glapi
Des méchans l'énorme cohue ;
Je voulois d'un écrit galant,
Cajoler la belle héroïne
Qui me fit un ſi beau préſent,
Du haut de la double colline :
Mais on m'apprend que votre époux,
Qui, ſur la croupe du Parnaſſe,
S'étoit mis à côté de vous,
A tout-à-coup changé de place ;
Il va de la cour de Phébus,
Petite cour aſſez brillante,
A la groſſe cour de Plutus,
Plus ſolide & plus impoſante.
Je l'aimai, lorſque dans Paris,
De Colbert il prit la défenſe,
Et qu'au Louvre il obtint le prix (3)
Que le goût donne à l'éloquence.
A Monſieur Turgot j'applaudis,
Quoiqu'il parût d'un autre avis
Sur le commerce & la finance ; (4)
Il faut qu'entre les beaux eſprits,
Il ſoit un peu de différence ;
Qu'à ſon gré chaque mortel penſe,
Qu'on ſoit honnêtement en France,
Libre & ſans fard dans ſes écrits ;
On peut tout dire, on peut tout croire ;
Plus d'un chemin mene à la gloire,
Et conduit même en paradis.

(3) L'éloge de Colbert, par M. Necker, a été couronné, il y a quatre ans, par l'Académie Françoiſe.

(4) Il s'agit ici d'un livre de M. Necker ſur la liberté du commerce des grains, qui étoit en contradiction avec les principes de M. Turgot.

Lettre à M. de la Harpe.

Tout ce qui intéreſſe les lettres, Monſieur, doit vous être cher, & reclame à ce titre une place dans votre Journal, ſi utile à la Littérature par les excellens principes de goût & la critique ſaine & honnête qui le diſtinguent. Quelques papiers publics ont annoncé depuis peu un fait honorable pour les lettres, & qui, par cette raiſon, ne ſauroit être trop connu. M. *Hume*, ſi célebre par ſes ouvrages, ſi eſtimable par ſon caractere, & ſi reſpectable par ſes vertus, eſt mort, le 25 Août dernier, à Edimbourg, après une longue & douloureuſe maladie, qu'il a ſoufferte avec beaucoup de patience & de courage. Par ſon teſtament, daté du 4 Janvier dernier, il laiſſe à M. d'*Alembert* un diamant de 200 liv. ſterlings, comme une marque particuliere de ſon eſtime pour les ouvrages & la perſonne de cet homme illuſtre. Ce legs eſt d'autant plus flatteur pour M. d'*Alembert*, qu'il n'avoit guere avec M. *Hume* d'autre liaiſon que celle qui naît des ſentimens mutuels, que deux Philoſophes occupés de cultiver en paix leur raiſon, doivent avoir l'un pour l'autre, même ſans ſe voir & s'écrire. Il ſeroit à ſouhaiter que, dans toute l'Europe Littéraire, les hommes éclairés & vertueux ſe laiſſaſſent ainſi des témoignages publics d'eſtime & d'affection réciproque; & l'Angleterre qui a produit les philoſophes les plus illuſtres, étoit bien faite pour donner aux Gens de Lettres un exemple ſi digne d'être imité.

Ce même M. *Hume*, écrivant peu de jours avant ſa mort à une perſonne de ſes amies, lui

annonçoit ſa fin prochaine avec la tranquillité la plus intéreſſante. On ne peut lire ſans attendriſſement dans ſa lettre ces mots ſi ſimples & ſi touchans. *Si vous me faites réponſe, ne m'écrivez rien qui ne puiſſe être lu par tout le monde; car il y a apparence que votre lettre arrivera quand je ne ſerai plus.*

Permettez moi, Monſieur, de profiter de cette occaſion pour vous apprendre un autre fait, auquel les Gens-de-Lettres ne prendront pas moins d'intérêt. Quelques mois avant la mort de M. *Hume*, M. d'*Alembert* avoit perdu une amie dont la ſociété & l'amitié avoient fait longtemps la douceur de ſa vie; tous ceux qui ont partagé ce bonheur avec lui, ne ceſſeront jamais de pleurer cette perte, parce qu'ils ne ceſſeront de ſentir qu'ils ne peuvent la remplacer. Il a reçu du Roi de Pruſſe, dans cette circonſtance deux lettres pleines de ſenſibilité, de raiſon & d'intérêt, mais remarquables ſur-tout par un ton de ſimplicité & d'égalité, qui ne laiſſe appercevoir que l'ami, pour ne montrer jamais le Monarque.

Je ne puis me refuſer au plaiſir d'en tranſcrire ici les traits les plus touchans. „ Je compatis „ à votre malheur, dit le Prince au Philoſophe, „ dans une lettre du 9 Juillet, „ les plaies du „ cœur ſont les plus ſenſibles de toutes, & „ malgré les belles maximes des philoſophes, „ il n'y a que le temps qui les guériſſe. L'homme eſt un animal plus ſenſible que raiſonnable. Je n'ai que trop éprouvé, pour mon „ malheur, ce qu'on ſouffre de telles pertes.... „ Notre raiſon eſt trop foible pour vaincre la „ douleur d'une bleſſure mortelle: il faut donner quelque choſe à la nature, & ſe dire „ ſur-tout qu'à votre âge comme au mien, on

„ doit ſe conſoler plutôt, parce que nous ne
„ tarderons guere de nous rejoindre aux ob-
„ jets de nos regrets.... J'accepte avec plaiſir
„ l'eſpérance que vous me donnez de venir
„ paſſer avec moi quelques mois de l'année
„ prochaine..... Nous philoſopherons enſem-
„ ble ſur le néant de la vie, ſur la folie des
„ hommes, ſur la vanité du ſtoïciſme, & ſur
„ le peu que nous ſommes. Faites je vous
„ prie, en attendant, tout ce dont vous ſerez
„ capable pour que votre douleur n'altere point
„ votre ſanté. Je m'y intéreſſe trop pour en
„ ſupporter la perte avec indifférence."

FRÉDÉRIC.

Et dans une ſeconde lettre du 7 Septembre, ce Monarque ajoute, „ Je vois par votre der-
„ niere lettre que votre cœur eſt toujours ſenſi-
„ ble, & je ne vous condamne point... Notre
„ raiſon doit nous ſervir à modérer tout ce qu'il
„ y a d'exceſſif en nous, mais non pas à détrui-
„ re l'homme dans l'homme. Regrettez donc
„ votre perte, mon cher d'*Alembert*, j'ajoute
„ même que celles de l'amitié ſont irréparables,
„ & qu'on doit vous juger digne d'avoir de
„ vrais amis, parce que vous ſavez aimer.
„ Mais comme il eſt au-deſſus de l'homme de
„ changer le paſſé, vous devez ſonger à vous
„ conſerver pour les amis qui vous reſtent,
„ afin de ne leur point cauſer le chagrin mor-
„ tel que vous venez de ſentir. J'ai eu des
„ amis & des amies. J'en ai perdu cinq ou
„ ſix. J'ai penſé en mourir de douleur. Le
„ haſard a voulu que j'aie fait ces pertes pen-
„ dant les guerres où je me ſuis trouvé enga-
„ gé, & obligé de faire continuellement des
„ diſpoſitions différentes; ces diſtractions in-

„ diſpenſables m'ont peut-être empêché de
„ ſuccomber à ma douleur. Je voudrois qu'on
„ vous propoſât quelque problême bien difficile
„ à réſoudre, afin que cette application vous
„ forçât de penſer à autre choſe; il n'y a en
„ vérité de remede que celui-là & le temps.
„ Nous ſommes comme les rivieres qui conſervent
„ leur nom, mais dont les eaux changent
„ toujours. Quand une partie des molécules
„ qui nous compoſent, eſt remplacée par
„ d'autres, le ſouvenir des objets qui nous ont
„ fait du plaiſir ou de la douleur, s'affoiblit,
„ parce que réellement nous ne ſommes plus
„ les mêmes, & que le temps nous renouvelle
„ ſans ceſſe. C'eſt une reſſource pour les malheureux,
„ & dont ceux qui penſent, doivent
„ faire uſage.... Je m'étois réjoui pour moi-
„ même de l'eſpérance que vous me donnez de
„ vous voir. A préſent je m'en réjouis encore
„ pour vous..... Je ferai tout ce qui ſera en
„ moi pour écarter de vous des objets triſtes
„ & fâcheux, & je reſſentirai autant de joie
„ de vous tranquilliſer, que ſi j'avois gagné
„ une bataille; non que je me croie un grand
„ philoſophe, mais parce que j'ai une malheureuſe
„ expérience de la ſituation où vous vous
„ trouvez, & que je me crois par-là plus propre
„ qu'un autre à adoucir votre peine. Venez
„ donc, mon cher d'*Alembert*, ſoyez ſûr
„ d'être très-bien reçu, & de trouver, non
„ pas des remedes entiers à vos maux, mais
„ des lénitifs & des calmans."

FRÉDÉRIC.

Il me ſemble, Monſieur, que, ſans cette ſignature, on auroit peine à croire que ces deux lettres fuſſent d'un Souverain. Puiſſent le gé-

nie & la vertu, pour l'honneur du trône, en recevoir ſouvent de ſemblables. Cependant M. d'*Alembert* n'auroit jamais conſenti que je vous fiſſe part de ces deux lettres, ſi je ne lui avois fait ſentir que c'étoit un moyen de témoigner ſa reconnoiſſance au Roi de Pruſſe, & de faire connoître combien ce Prince, ſi célebre par ſes ouvrages, & ſi grand par ſes victoires, ſait être aimable dans la ſimplicité de la vie, & dans l'épanchement de l'amitié.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*Le Marquis de C***.*

Réponſe de M. de Voltaire à M. l'abbé de la Chau, qui lui avoit envoyé ſa diſſertation ſur Vénus.

MONSIEUR,

APrès avoir lu votre Vénus, j'ai dit entre mes dents:

Intermiſſa Venus diù,
Tandem bella moves, incipe, dulcium
Mater grata cupidinum,
Circà centùm hiemes flectere mollibus
Heu durum imperiis.

Je vous rends mille actions de graces, Monſieur, de m'avoir fait l'honneur de m'envoyer votre diſſertation. Votre *acceſſit*, ſelon moi, ſignifie, *acceſſit ad Deæ templum.*

Je crois fermement qu'il n'y a jamais eu de culte contre les mœurs, c'eſt-à-dire, contre la décence établie chez une nation. Le *Phallus* & le *Kteis* n'étoient point indécens dans le pays où l'on regardoit la propagation comme un devoir très-ſérieux. Je ſçais bien que partout,

les fêtes, les proceſſions nocturnes dégénerent en parties de plaiſir. On voit dans Plaute un amant qui avoue avoir fait un enfant, dans la célébration des myſteres, à la fille de ſon ami. Mais, dans l'origine, les fêtes n'étoient que ſacrées. Les prêtreſſes de Bacchus faiſoient vœu de chaſteté. Si les jeunes filles dans Rome ſe montroient toutes nues devant la ſtatue de Vénus dans une petite chapelle, c'étoit pour la prier de cacher les défauts de leurs corps aux maris qu'elles alloient prendre.

Il eſt ridicule que de prétendus ſçavans aient regardé des... tolérés, comme des loix religieuſes, & qu'ils n'aient pas ſçu diſtinguer les filles de l'opéra de Babylone d'avec les femmes & les filles des ſatrapes.

Votre ouvrage, Monſieur, eſt utile & agréable. Je vous ſçais bon gré de l'avoir orné de monumens très-inſtructifs. Votre Vénus émergente eſt admirable; & pour votre Callipyge;

En voyant votre belle eſtampe,
Tout lecteur eſt bien convaincu,
Lorſque Vénus.....
Que ce n'eſt pas un cul-de-lampe.

Vos recherches à l'occaſion du temple d'Erycine ſont auſſi intéreſſantes que ſçavantes. Enfin je vous crois interprete de la déeſſe autant que de Mgr. le duc d'Orléans.

Agréez, Monſieur, les ſinceres remercimens, la reſpectueuſe eſtime, & la reconnoiſſance d'un vieillard très-indigne de votre beau préſent, mais qui en ſent tout le prix.

Ce 21 Mars 1776.

Remontrances du pays de Gex au Roi, rédigées par M. de Voltaire.

SIRE,

VOs provinces n'ont-elles pas la permiſſion de s'adreſſer directement à V. M., & de lui préſenter leurs très-humbles actions de grace, lorſque vous étendez vos bienfaits ſur elles, comme ſur la capitale. Si elles ont ce privilege, daignez-nous entendre.

La raiſon, qui commence ſon regne avec le vôtre, ſemble aujourd'hui mettre entre tous les ſouverains de l'Europe, une émulation inouie juſqu'à nos jours. Ils diſputent à qui rendra les hommes moins malheureux, en ſubſtituant les vraies loix à d'anciens préjugés barbares; c'eſt à qui perfectionnera l'art ſi néceſſaire, ſi pénible & ſi mépriſé de tirer de la terre, notre ſeule nourrice, les vrais biens dont dépend la vie humaine; c'eſt à qui protégera plus également toutes les conditions, à qui encouragera le mieux tous les travaux.

Les arts utiles & même les arts agréables ſont heureuſement exercés depuis la Ruſſie, qui contient la cinquieme partie de notre hémiſphere, & qui n'exiſtoit pas au commencement de ce ſiecle, juſqu'à l'Eſpagne, qui trouva un nouveau monde, il y a près de 300 ans, qui le conquit, & qui s'affoiblit par cette conquête. L'Allemagne, après des guerres auſſi funeſtes que légerement ſuſcitées, a conçu qu'il vaut mieux cultiver la terre que la dévaſter, & éclairer les hommes que répandre leur ſang.

Les deux grandes puiſſances qui s'étoient choquées dans cette partie de l'Europe, ſi prudente & ſi guerriere, ne ſont occupées aujourd'hui qu'à guérir leurs bleſſures. La mere de l'auguſte princeſſe qui fait votre bonheur & le nôtre a donné l'exemple d'un gouvernement ſage & juſte.

Il n'y a pas un Prince d'Allemagne qui, depuis la derniere paix, n'ait travaillé à perfectionner chez lui l'agriculture & l'induſtrie.

Toute l'Italie eſt animée du même eſprit; & ſi elle ſe plaint que le génie du ſiecle des Médicis ait diſparu, elle s'applaudit que le ſiecle de la raiſon & de la ſaine politique ait ſuccédé.

L'hiſtoire ne fournit point d'exemple d'un pareil concert entre tant de nations. Mais qui a fait ce grand changement ſur la terre? La philoſophie, Sire, la vraie philoſophie, celle qui vient du cœur.

Nous oſons vous dire, au hazard même de vous déplaire, qu'aucun ſouverain n'a déployé dans un âge plus tendre, cette raiſon ſupérieure & bienfaiſante, que celui qui commença ſon regne par braver, avec ſes dignes freres, un préjugé enraciné chez la moitié de la nation, & qui nous inſtruiſit par ſon courage, lorſque nous tremblâmes pour ſes jours. On l'a vu ſe conſacrer au travail, en permettant les plaiſirs à ſa cour. Il eſt venu au ſecours de ſon peuple dans tous les accidens; il a rendu la liberté au commerce, & la vie à l'agriculture. Sévere pour lui-même, & indulgent pour les autres, il a mis la frugalité, la ſimplicité & l'économie à la place de la profuſion, du faſte & du luxe. Sa ſageſſe prématurée n'a point voulu ſuivre le malheureux uſage d'accumuler les dettes immenſes & effrayantes de l'état, ſous le faux

prétexte d'en éteindre une foible partie. Sa bonté a reſpecté les campagnes, ſans nuire au commerce des villes. Enfin, il s'eſt privé de la décoration de ſon trône & des ſoutiens de ſa grandeur, pour ſoulager des cultivateurs opprimés.

Le mal fond rapidement ſur la terre, il la déſole & l'abrutit dans des multitudes de ſiecles. Le bien arrive lentement, & y ſéjourne peu de jours. La France, pendant 1200 ans, fut, comme tant d'autres états, affligée par des guerres ſouvent malheureuſes, par une ignorance groſſiere, tantôt ridicule, tantôt féroce, par des coûtumes ſauvages qu'on prenoit pour des loix, par des calamités ſans nombre, entremêlées de quelques jours de frivolité dont on rougit. Louis XIV vint, & pendant 50 ans de proſpérités & de magnificence, il fit tout pour la gloire. C'eſt aujourd'hui le temps de faire tout pour la juſtice.

Nous reſſentons, Sire, les effets de cette juſtice & de cette bonté, dans un coin de terre auſſi ignoré que miſérable, ſur la frontiere de votre royaume, auquel nous ne tenons que par l'étroit paſſage d'une montagne eſcarpée. Nous devinmes les ſujets de votre ancêtre Henri IV, & nous fûmes heureux juſqu'au jour où l'abominable fanatiſme, qui perſécuta ſi longtemps ce grand homme, lui arracha enfin la vie. La nôtre fut déſaſtreuſe juſqu'à ce moment. Vous daignez nous ſecourir; vous nous délivrez d'une foule de commis armés, qui nous réduiſoient à la mendicité, & qui dépouilloient encore cette mendicité même.

Nos pauvres & honnêtes cultivateurs, grace à votre équité, ne ſont plus ſoumis à la tyrannie vandale des corvées. On les traînoit loin de leurs chaumieres, eux & leurs femmes; on

les forçoit à travailler ſans ſalaire, eux qui ne vivent que de leur ſalaire, comme l'a ſi bien dit un des plus vertueux & des plus ſçavans gentils-hommes de votre royaume. On les traitoit enfin bien plus cruellement que les bêtes de ſomme, à qui l'on donne du moins la pâture, quand on les fait travailler. Ils ne paroiſſoient qu'en pleurs devant les Suiſſes, leurs voiſins, dont ils envioient le ſort: aujourd'hui l'on envie le ſort de notre province.

Ceux qui parmi nous ont quelque induſtrie, ne ſont pas obligés d'acheter cherement le droit naturel d'exercer leurs talens: contrainte funeſte qui détériore les talens mêmes, qui oblige les artiſtes à ſurvendre leurs ouvrages; contrainte auſſi pernicieuſe à l'acheteur qu'au vendeur, contrainte qui fut la ſource de tant d'emprunts & de tant de banqueroutes; contrainte qui allarma tous les magiſtrats, & qui fit frémir le royaume, lorſqu'en 1582, l'avarice d'un traitant propoſa cet impôt déteſtable, que le Roi Henri III établit par une douloureuſe néceſſité.

Eſclaves rendus libres par vos bienfaits, nous ignorons dans nos cavernes entre des précipices & des neiges éternelles, quels ſont les uſages des autres provinces. Nous ne ſçavons ſi l'étiquete nous permet d'approcher du trône; mais notre cœur nous parle, & nous l'écoutons. Nos voix, qui ne s'étoient jamais fait entendre pour l'oppreſſion, éclatent pour remercier V. M. de notre bonheur.

Pardonnez nos tranſports; nous vous devons de beaux jours: puiſſe le ciel en retrancher pour ajouter à ceux de votre regne!

Signé, tous les citoyens du pays de Gex, ſans exception.

F I N.

73723706
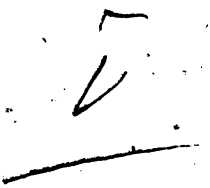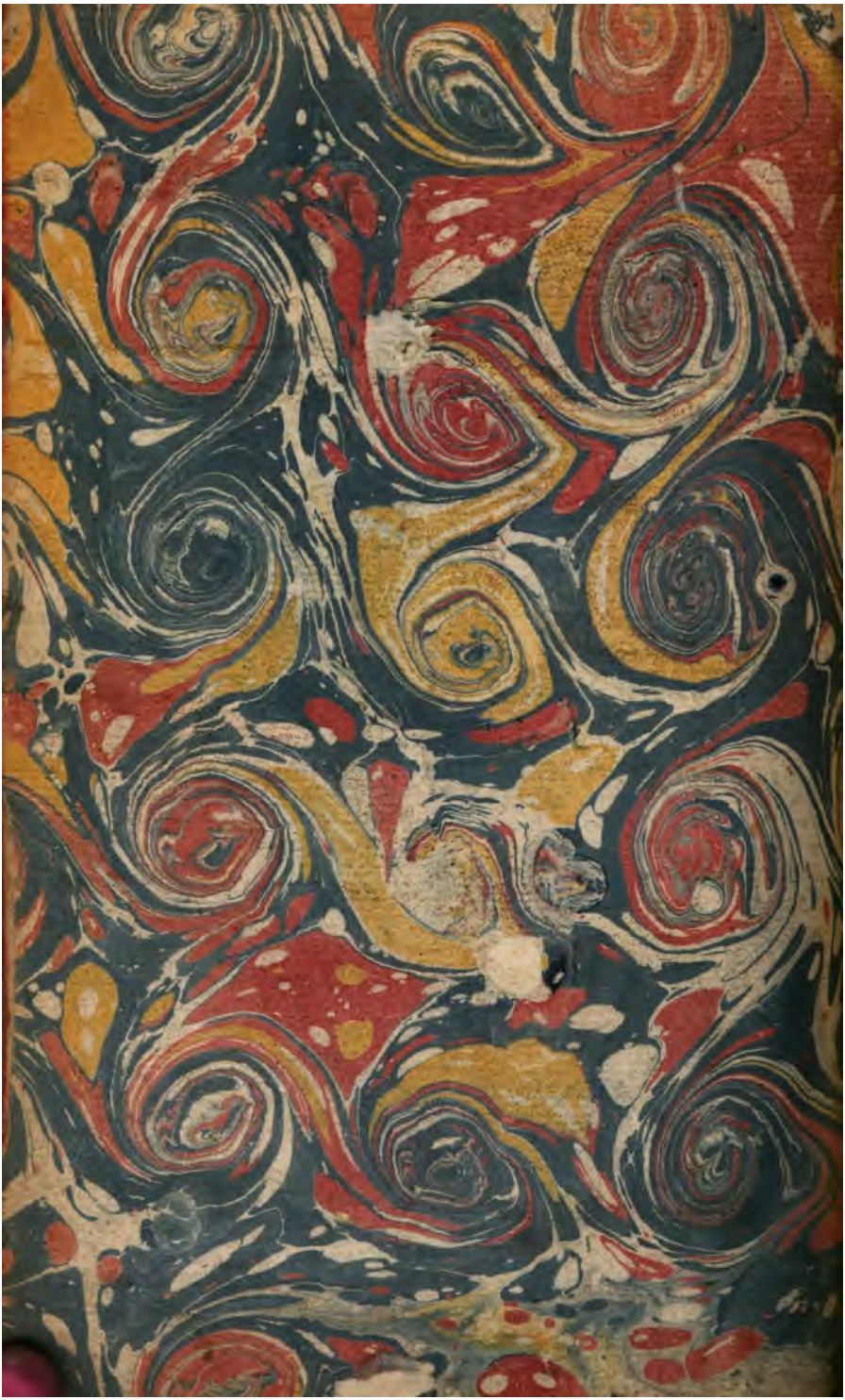
J. Thornton
6.6.79
£12·00